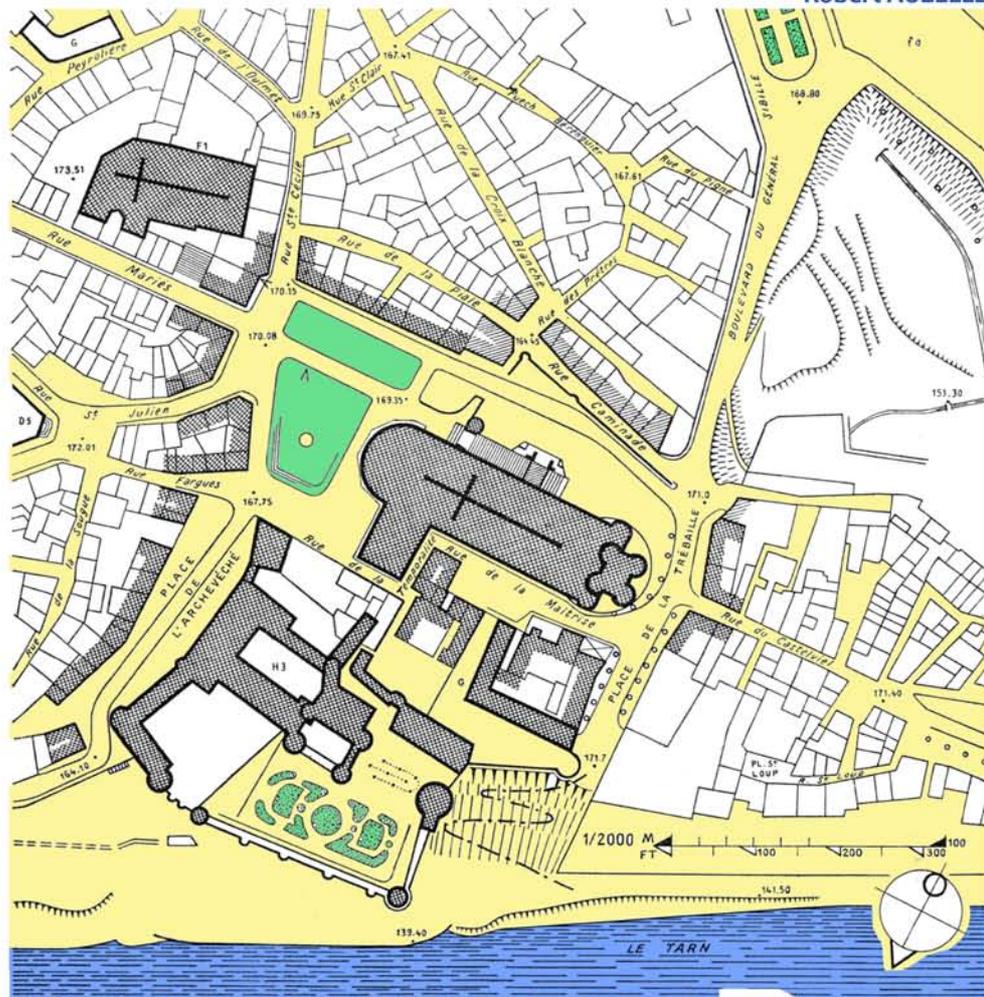


De l'Espace public

*"J'ai insisté sur la notion du vide dans l'Art urbain...
Indépendamment des pleins qui le déterminent, on peut apprécier le vide en soi...
Si cette notion était plus généralement répandue, si elle donnait lieu à des recherches auxquelles
d'autres disciplines ne devaient pas rester étrangères, si, enfin, elle était enseignée, peut-être
alors, pourrions-nous espérer une amélioration de notre cadre de vie urbaine."*

Robert AUZELLE



De l'Espace public

Séminaire Robert Auzelle

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Sous la direction de Robert-Max Antoni

assisté par Aude Vaspert

De l'Espace public est dédié à Monsieur Robert Poujade, premier ministre de l'environnement et aux "équipes mobiles", pour la politique publique expérimentale mise en œuvre dans une centaine de villes moyennes, de petites villes et de villages permettant d'illustrer des réalisations exemplaires pour :

"Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Editorial



Paul Delduc,
*Directeur Général de
 l'Aménagement, du Logement
 et de la Nature (Ministère du
 Logement et de l'Habitat
 durable et Ministère de
 l'Environnement, de l'énergie
 et de la mer*

Dans son partenariat avec le Séminaire Robert Auzelle (SRA), association reconnue d'utilité publique, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a demandé à ce dernier d'établir un dossier pédagogique sur l'espace public fondé sur les travaux engagés par celle-ci depuis plusieurs années.

Le dossier : « *De l'espace public* » présente les définitions et les enjeux de cette notion ainsi que l'histoire et l'évolution des espaces publics de l'Antiquité à nos jours. Il donne des exemples de réalisations et de projets exemplaires contemporains et des recommandations tirées de ces expériences. Il conclut en proposant aux élus de mettre en valeur l'espace public en tant que bien commun des citoyens. A cet effet, il recommande à ceux-ci, aux maires notamment, d'établir un programme d'actions dans le cadre d'un plan révisé et débattu chaque année en concertation avec la population des territoires concernés.

Ce dossier fait partie d'une trilogie avec deux autres qui sont :

- « *De l'art urbain* », destiné aux étudiants pour « apprendre à regarder la ville » et à projeter.
- « *De l'éthique du cadre de vie* », qui traite de l'importance de la qualité du lien entre les professionnels et les élus, les représentants de l'État et ... les habitants, « tous responsables » de la qualité du cadre de vie.

Le résumé placé en tête de l'ouvrage en facilite la lecture.

Dans son écriture et sa présentation illustrée, il se veut accessible à tous et peut être consulté sur le site www.arturbain.fr. Cependant, il s'adresse en priorité :

- aux élus des petites villes et des villages (les communes de moins de 10 000 habitants représentent la moitié de la population française, incluant 27 000 communes de moins de 1 000 habitants) ;
- aux universitaires, notamment ceux des domaines de l'architecture, de l'environnement, de l'ingénierie, du paysage, et de l'urbanisme ;
- aux professionnels du cadre de vie, en particulier aux urbanistes.

Il promeut des valeurs éthiques qui s'attachent à la pluridisciplinarité et au respect de la personne. Ces valeurs s'expriment dans l'espace public, bien commun des citoyens.

Cet ouvrage a une vocation pédagogique. Les enseignants y trouveront notamment matière à illustrer leur enseignement à partir des exemples de la vie quotidienne.

Le Directeur Général de l'Aménagement,
 du Logement et de la Nature

 Paul DELDUC

L'Espace public, Bien commun des citoyens (résumé)

L'espace public est une expression du langage courant pour désigner les espaces extérieurs fréquentés par le public, c'est-à-dire accessibles à toute personne. La rue, la place, le jardin et le parc... sont les plus ordinaires. Le Vocabulaire français de l'art urbain en présente un certain nombre (cf. www.arturbain.fr). Cette expression n'est cependant apparue que dans les années soixante-dix avec le jeune ministère de l'environnement.

Dans le dossier De l'Espace public, l'Espace public recouvre deux acceptions :

- l'espace politique, exprime la décision du politique, l'État et le maire, et
- l'espace physique, représente le réseau des espaces publics d'un territoire programmé et géré par le politique.

Pourquoi faut-il considérer l'Espace public comme Bien commun des citoyens? Et comment peut-il être mis en valeur? Tel est le but de cette étude à caractère exploratoire, établie par le Séminaire Robert Auzelle, (SRA) association reconnue d'utilité publique, à la demande de son partenaire la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

En préambule, sont précisées pour le lecteur. les notions de Bien commun et de citoyen. Bien commun est compris comme « biens partagés par une même communauté ». Citoyen, comprend le citoyen français remplissant ses devoirs civiques (droit de vote), mais inclue aussi la personne ayant un « comportement

responsable vis à vis du monde et des gens ».

Le chapitre 1, s'attache aux définitions et aux enjeux de ce vocable. A ce titre, sont examinés :

- les dictionnaires, pour constater que le terme espace public est peu présent, sauf dans le Littré (1987) et le Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme (1990).
- les textes de lois et les ouvrages techniques de l'État, pour nous signaler le Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics de la loi handicap (2005). Auparavant, c'est à partir de 1977 qu'apparaît une succession de documents techniques édités par les services de l'État.

Le SRA, a une place à part, avec la collection des dossiers pédagogiques commencée avec L'art urbain (2004).

- la revue périodique Urbanisme dans son numéro 346 Espace(s) public(s) (2006) présente dans l'éditorial de Thierry Paquot ce que ce dernier développera dans son ouvrage L'Espace public (éd. La Découverte, 2009, seconde édition actualisée 2015, 126 p.), « au singulier, l'espace public désigne la sphère du débat politique, la publicité des opinions privées. Au pluriel, les espaces publics correspondent au réseau viaire, rues et boulevards, places et compris comme « bien parvis, parcs et jardins...les deux relèvent de la communication ».

- Les auteurs cités dans ce chapitre s'attachent à élargir le sens nouveau de ce terme, dont Robert Auzelle avait pressenti l'avenir en insistant sur « la notion de vide dans l'Art urbain » (voir citation en couverture)

Le chapitre 2, aborde les espaces publics dans leur évolution historique et donne de

nombreuses illustrations des différentes périodes. Cette présentation originale est fondée sur les sources des historiens Françoise Choay (E spacements 2003) et Jean-Louis Harouel (Histoire de l'urbanisme 1985) ; La dernière période intitulée L'Espace de connexion et de décentralisation (1980-2017) indique les rôles des collectivités et de l'État dans la prise en compte des espaces publics pour constater les efforts accomplis dans :

- les améliorations de la qualité du cadre de vie de la France rurale,
- la rénovation des quartiers sensibles,
- les incitations en matière d'écoquartiers,
- les progrès de la planification avec le PLU (2000), le PAVE (2005), le plan paysage et la trame verte et bleue (2012).

Il faut cependant constater les difficultés - à toutes les époques - d'appliquer des lois pour maîtriser l'usage de l'espace public à des fins commerciales (étalages, publicité, terrasses privées, stationnement des voitures privées etc.) et surtout, l'absence d'une prise en compte globale du réseau des espaces publics à l'échelle du territoire des habitants dans un programme d'actions concerté de manière démocratique entre le maire (ou l'intercommunalité) et les citoyens.

Le chapitre 3, expose la contribution du SRA dans son action menée depuis sa création en 1983 avec pour objectif la promotion de l'enseignement de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie pour améliorer la qualité du cadre de vie.

L'Espace public est l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie ; il est illustré par des espaces publics lauréats du Prix national sur un thème annuel. Les fiches de présentation des

opérations sont consultables sur www.arturbain.fr.

Le SRA a établi également des recommandations à l'attention des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des universitaires, ainsi qu'aux citoyens pour agir dans le cadre de la gouvernance. Le chapitre 4 ouvre un débat, initié par le SRA, pour mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens, afin de rechercher l'amélioration de la qualité du cadre de vie, d'entretenir la citoyenneté et de reconnaître le Bien commun. Des témoignages d'experts professionnels du secteur privé soutiennent cette démarche. En conclusion, le SRA suggère aux élus de prendre l'initiative de mettre en œuvre un Plan de mise en valeur de l'Espace public pris en compte en tant que tel ou dans les documents d'urbanisme.

Robert-Max Antoni

De l'Espace public 2015, 140 pages, 61 illustrations couleurs, 62 auteurs cités, fait partie de la trilogie *De l'Espace public élément essentiel De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie*.

Trois dossiers de la collection des dossiers pédagogiques du SRA, consultables sur www.arturbain.fr.

Préambule

Cette étude ne recherche pas l'exhaustivité, ne s'inscrit pas dans une approche scientifique, son ambition vise la vulgarisation de connaissances utiles pour débattre et se faire une opinion sur l'Espace public dans son acception politico-physique, « Bien commun des citoyens ».

De l'Espace public est le premier dossier pédagogique d'une trilogie qui comprend deux autres dossiers, « **De l'art urbain** » et « **De l'éthique du cadre de vie** ».

Cette trilogie fait partie de la collection des dossiers pédagogiques généraux du Séminaire Robert Auzelle (SRA) (cf. annexes).

Elle répond à la commande passée par la Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN), Sous-Direction de l'Aménagement Durable.

Elle participe à la diffusion de l'enseignement du SRA (www.arturbain.fr) qui se fonde à partir de thèmes annuels sur :

- des travaux de réflexions des professions du cadre de vie et des services de l'Etat.
- des réalisations d'opérations d'aménagement,
- des projets universitaires exemplaires.

Le SRA apporte ainsi son soutien à la politique publique du développement durable du ministère du Logement et du Développement Durable et à celle de l'amélioration du cadre de vie portée par le ministère de la Culture et de la Communication. Des conventions de partenariat fixent les rapports entre le SRA et les services de ces deux ministères.

L'Espace public, Bien commun des citoyens

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » (Albert Camus)

L'**Espace public** tel qu'il est présenté dans ce dossier recouvre deux acceptions complémentaires :

l'espace politique et l'espace physique.

Pour l'espace politique

Il relève de l'autorité de l'État et du maire ou du président de l'intercommunalité.

Il exprime les décisions prises par le maire (ou le président de l'intercommunalité) et son conseil pour définir l'usage, l'aménagement, l'entretien et la surveillance de l'espace physique, dans le cadre d'une concertation avec les citoyens concernés.

Pour l'espace physique

il s'agit de l'ensemble des espaces extérieurs d'un territoire que nous appellerons espaces publics, de statut public ou privé, accessibles à toute personne et en toute sécurité, notamment aux personnes à mobilité réduite. Nous considérerons le réseau des dits espaces publics dans le territoire communal ou à l'échelle intercommunale. A ce sujet, Aristote, considérait que « *Le territoire doit être divisé, l'une au public, l'autre aux particuliers* ».

Nous appellerons **lieux publics**, les bâtiments recevant du public pour les distinguer des espaces publics.

Les définitions et les enjeux des espaces publics sont présentés dans le Chapitre 1.

L'histoire des espaces publics aux différentes périodes est développée dans le Chapitre 2. Elle permet aussi de les définir dans leurs formes et leurs usages avec leur évolution dans le temps.

Enfin, et c'est le but de cette étude, pourquoi et comment les autorités issues du suffrage universel (démocratie représentative) administrant le **réseau des espaces publics**, peuvent mettre en valeur celui-ci et le considérer comme **Bien commun des citoyens** ? La notion de Bien commun des citoyens nécessite cependant une explication à la fois sur **Bien commun** et sur **citoyen**. Ces deux notions sont utilisées aujourd'hui avec diverses significations, intentions et acceptions donnant lieu à des confusions, sources de conflits de langage.

Bien commun et biens communs ?

Parmi les définitions qui nous sont aujourd'hui proposées nous considérerons que :

« le Bien commun est une notion téléologique, philosophique et politique qui désigne l'idée d'un bien partagé par les membres d'une même communauté au sens spirituel et moral du mot « bien », aussi bien qu'au sens matériel et pratique (les biens) ».

A quelle échelle faut-il considérer l'appartenance de personnes à une même communauté ?

Pour les espaces publics, tels rue, place, jardin, rivière... et les éléments d'usage ou de symbole qui s'y rapportent comme, la fontaine municipale, le four à pain, le lavoir communal et le monument aux morts pour la patrie ; ceux-ci visent notamment la communauté des habitants d'un village, d'un bourg ou d'une petite ville. La « cour commune » réservée aux habitants riverains pour leurs activités, en lien avec l'espace public n'est pas à classer dans un bien commun. Par contre, l'air que nous respirons est certes un bien commun, mais pour une communauté mondiale en recherche de maîtriser les activités privées ou publiques qui en abusent en diffusant des pollutions de tous ordres... Le sol, le sous-sol et l'eau, sont des biens communs dont la qualité peut être en partie contrôlée par des « communautés » locales... qui s'en donnent les moyens.

Pour des habitants, le sentiment d'appartenir à une communauté est plus discernable dans des communes de moins de 1000 habitants - soit en France, 27000 communes sur 36664 - que dans les grandes métropoles où il s'exprimera dans une entité urbaine différente : le quartier. (Cf. Vocabulaire)

Enfin, au niveau d'un pays le sentiment d'appartenir à une communauté nationale se révèle dans l'attachement aux valeurs fondamentales et aux symboles de la République

qui constituent le Bien commun des citoyens de la Nation.

Citoyen(s) de quels « citoyens » est-il question ?

Nous ne pouvons nous satisfaire entièrement de la belle définition donnée par Jean-Jacques Rousseau « *Le citoyen est un être éminemment politique (cité) qui exprime non pas son intérêt individuel mais l'intérêt général. Cet intérêt général ne se résume pas à la somme des volontés particulières mais la dépasse* »

- S'agit-il du citoyen français au regard de ses droits et devoirs civiques et de son droit de vote, qui lui est réservé en particulier aux élections municipales ? ¹

- Doit-il être le seul à respecter les valeurs de la République sur le territoire national ?

- Les autres, résidents ou visiteurs étrangers en sont-ils tenus également ?

Qu'en est-il des jeunes Français de moins de dix-huit ans ?

A part ceux qui disposent de la double nationalité au titre des dispositions adoptées par la Communauté européenne, qu'en est-il des « citoyens étrangers », notamment habitant une commune ou y travaillant ?

Qu'en est-il des migrants qui sont accueillis au titre du droit d'asile ?...

Dans le phénomène de mondialisation qui bouleverse les repères de la vie en société, la notion de citoyen d'un pays et les valeurs de la République et de la démocratie qui s'y attachent sont à enseigner dans les écoles. Va dans ce sens, l'annonce du 22 janvier 2015 de onze mesures de la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse pour mobiliser l'enseignement supérieur. Celle-ci préconise dans la mesure

¹ La promesse n° 50 du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2002 concernant le droit de vote aux étrangers aux élections locales résidant en France depuis cinq ans, n'a pu avoir de suite car cette mesure nécessite une révision de la Constitution qui doit réunir un vote favorable (3/5ème des votes exprimés) des parlementaires des deux assemblées (cf. article 89, alinéa 3).

N°1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République, et dans la mesure N°10... pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traverse...

Nous retiendrons que :

- La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946,
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 et
- La Constitution de la V^{ème} République du 4 octobre 1958, sont les seules références aux valeurs et symboles de la République à connaître et faire valoir.

Autres façons de décliner la **notion de « citoyen »**.

Alain Rey, historien dans le Dictionnaire culturel en langue française, Edition Robert, avance une interprétation qui se développe depuis les années 90, à savoir : *« une attitude civique consisterait à remplir ses devoirs de citoyen (droit de vote) tandis que la démarche citoyenne affiche une volonté d'intégrer dans ses choix des considérations éthiques et des finalités ou des solidarités sociales et civiques, de s'impliquer dans la vie de la collectivité »...*
« Comportement responsable vis à vis du monde et des gens qui nous entourent »

Yves Jegouzo, professeur émérite à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) dans une note de 10 pages, nous éclaire à son tour sur la notion de citoyen. A propos du principe de participation du public sur les incidences de portée internationale sur le droit français de l'urbanisme et de l'environnement, Il fait état de la **démocratie participative** comme une alternative à la **démocratie représentative**

traditionnelle, tout en rappelant que *« la consultation du public n'a pas de portée décisionnelle, car la décision reste de la seule compétence des autorités issues du suffrage universel »*.

La participation du public donne à la notion de public une conception ouverte où *« la citoyenneté n'est pas requise, pas plus que la nationalité. Toute personne concernée peut participer à la formation de la décision »*. Il poursuit en indiquant, que l'adoption de la Charte constitutionnelle de l'environnement en 2005 confère dans son article 7 que *« toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »*. Cet article conforte le principe de participation du public reconnu par l'article L110-1 du code de l'environnement.

Yves Jegouzo nous rappelle les trois procédures d'information et de participation du public :

L'enquête publique, la plus connue. Elle rend publique un dossier présentant un projet et ses incidences sur l'environnement. Le public consulte celui-ci et fait part de ses observations. Le commissaire-enquêteur émet un avis et après le contrôle de légalité par l'État, la commune approuve le projet.

La concertation, définie au titre du L300-2 du code de l'urbanisme. Elle permet d'organiser par la collectivité une participation des habitants, associations locales et autres personnes concernées... en amont de toute décision concernant un projet ayant une incidence sur l'économie générale du territoire communal.

Le débat public, défini au titre du L 121-1 du code de l'environnement. Celui-ci vient en préalable aux décisions d'aménagement

d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales ou de maîtres d'ouvrage privés. Il prévoit que l'organisation du débat public dépend de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité indépendante qui se porte garant de la participation. Enfin, pour satisfaire la notification du Conseil Constitutionnel, la loi du 27 décembre 2012 « relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement » a fixé dans l'article L 120-1 du nouveau code de l'environnement les dites modalités.

Yves Jegouzo conclue sa note en indiquant que « *le principe de participation s'est affirmé dans le cadre européen et dans le contexte de régimes de démocratie libérale... il a une vocation universelle... qui va dans le sens de la bonne gouvernance.* »

Le site Internet officiel du ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Mer a ainsi affiché dans un communiqué de presse : 28 décembre 2012 « **La loi sur la participation du public : une avancée pour les droits des citoyens en matière d'environnement** ». Le citoyen est ici compris comme une personne considérée du point de vue de ses droits et devoirs politiques, peu important le lieu où cette personne habite et sa nationalité. Il s'inscrit dans la démarche citoyenne évoquée plus haut.

Pour conclure, « l'Espace public, Bien commun des citoyens » proposé par le SRA devient une figure de style pour mobiliser au premier chef les élus soucieux d'améliorer la qualité du cadre de vie des communautés concernées en mettant en valeur l'Espace public. Dans ce sens, il est rappelé à tous les citoyens, que les maires sont tenus d'informer la population, mais n'ont de comptes à rendre qu'aux seuls électeurs dans la commune et à l'État...

Comment mettre en valeur l'Espace public ?

Dans le chapitre 3, le SRA présente des opérations exemplaires et les réflexions des experts pour en tirer un enseignement en publiant ses études sur le site Internet.

Dans le chapitre 4, le SRA suggère aux maires et aux présidents d'intercommunalités d'établir un **plan de mise en valeur de l'Espace public**. La pièce maîtresse de ce plan étant le plan d'accessibilité à la voirie et à l'aménagement des espaces publics (PAVE) (cf. Annexes).

Le SRA invite les élus des collectivités, en particulier celles de moins de 10000 habitants (regroupant la moitié de la population française) à établir, si possible, ce plan à l'échelle intercommunale.

En tout état de cause, le choix des modalités de consultation des populations appartient aux élus.



De l'Espace public (2017)

Robert-Max ANTONI,
Président fondateur du SRA
Inspecteur Général de la
Construction honoraire,
Professeur honoraire de
l'ENSA de Paris-Val-de-Seine

assisté de

Aude VASPART,
Consultante chargée de la
pédagogie au SRA,
Architecte DPLG

Remerciements

Pour préparer le dossier pédagogique De l'Espace public, il a fallu faire appel à de nombreuses contributions, consulter de nombreux ouvrages de lexicologues, d'historiens, de philosophes, d'experts professionnels, d'élus, de hauts fonctionnaires. Par leurs travaux ils nous ont apporté un soutien précieux.

Nous remercions :

Les auteurs cités dans le dossier, parmi eux :

Jean-Louis Harouel, avec sa remarquable Histoire de l'urbanisme, a permis de raconter l'évolution des espaces publics dans le déroulement des grandes périodes,

Françoise Choay, dont l'idée Espace de connexion, de son article Espacements, a été associé à la décentralisation pour la période de 1980 à nos jours,

Thierry Paquot, par un complément d'information sur les éditions de 2009 et 2015 de l'espace public, et d'autres travaux a enrichi notre travail par des références sur le domaine,

Antoine Fleury et Loïc Ballarini, ont conduit par leurs remarques à corriger notre épreuve, Alain Rey, nous a gratifiés d'une lettre-exégèse sur le terme, reproduite en annexe.

Nous remercions les membres et amis du Séminaire Robert Auzelle, en particulier :

Christiane Levasseur, Christian Deuré, Georges Vauzeilles, professionnels de l'aménagement de grande expérience, pour avoir plaidé une meilleure gouvernance associant de manière privilégiée les habitants des territoires concernés par un projet.

Jean-Claude Galléty, par sa note critique sur le dossier a conduit à des amendements et à réparer notre oubli en signalant la note de M.A. Louisy publiée en 1998 « Espace public » un terme ambigu.

Roland Peylet, a permis d'éclairer la notion de citoyen et a participé à la rédaction du chapitre sur le Plan de mise en valeur de l'Espace public, pièce maitresse de ce dossier.

Jacques-Henri Bord a donné un avis concis, dans l'épilogue « 20 ans après » à propos de la conférence « Apprendre à regarder la ville », résumant le sentiment de tous.

Nous remercions les élus, les représentants des professions du cadre de vie et les services de l'État.

Les élus mentionnés dans le texte ont présenté des opérations exemplaires. Elles illustrent les qualités des espaces publics dans le cadre du prix national arturbain.fr.

Les représentants des professions du cadre de vie et ceux des services de l'État ont pu établir une synthèse de recommandations, fruit des expériences croisées et partagées accumulées depuis de nombreuses années.

Enfin, nous devons également remercier les présidents des organisations professionnelles Catherine Jacquot (CNOA), Jean-François Dalbin (CSOGE), Pascale Poirot (SNAL), Louis Canizarès (OPQU), Jacques Vialettes (SFU), Jean-Marc Bouillon (FFP) qui, parallèlement à nos travaux, ont réfléchi à un projet de Charte interprofessionnelle de l'Éthique pour la qualité du cadre de vie dont l'aboutissement sera, nous l'espérons, la conclusion du troisième dossier pédagogique De l'éthique du cadre de vie.

Une dernière pensée de remerciement au ministère de tutelle sans qui ces travaux n'auraient pu voir le jour et mis en mémoire sur www.arturbain.fr.

Sommaire

	Editorial	5
	L'Espace public, Bien commun des citoyens (résumé)	6
	Préambule	8
Chapitre I	L'Espace public, les définitions et les enjeux	15
	Les dictionnaires	18
	Les textes de lois	22
	Les ouvrages techniques de l'État	24
	La revue Urbanisme	32
	Les auteurs universitaires	33
Chapitre II	L'évolution historique des espaces publics en France	39
	La période grecque	41
	La période romaine	42
	La période médiévale	43
	La Renaissance	45
	L'Epoque classique	47
	La période industrielle du XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	49
	La Reconstruction et le Mouvement moderne	51
	Les Trente glorieuses 1945-1975	55
	L'espace de connexion et de décentralisation (1980-2015)	60
	1/ Collectivités en relais de l'Etat	62
	2/ La politique de la ville et l'ANRU	62
	3/ 2009 - L'Etat incitateur d'expériences	63
	4/ Les documents d'urbanisme	63
Chapitre III	Les espaces publics exemplaires	66
	Les opérations lauréates du Prix national arturbain.fr	68
	Les recommandations du Séminaire Robert Auzelle (Synthèse des travaux)	84
Chapitre IV	Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens	88
	1/ Rechercher l'amélioration du cadre de vie	89
	2/ Entretenir la citoyenneté	90
	3/ Reconnaître le Bien commun	91
	4/ Témoignages de professionnels du cadre de vie,	92
	5/ Pour un Plan de mise en valeur de l'Espace public	97
	Epilogue 20 ans après	100
Annexes		121
	Note sur le Grenelle de l'Environnement (2007)	123
	Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces Publics (PAVE)	124
	Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens (Thème 2016)	126
	Les dossiers pédagogiques	128
	Lettre de Alain Rey	130
	Index des mots et notions abordées dans le dossier	131
	Index des auteurs cités	132
	Table des illustrations	133
	Bibliographie	135
	Présentation du SRA	137

Chapitre I

L'Espace public, les définitions et les enjeux

- Les dictionnaires
- Les textes de lois et les ouvrages techniques de l'Etat
- La revue Urbanisme et les auteurs universitaires

Chapitre I

L'Espace public, les définitions et les enjeux

Cette notion aujourd'hui présente dans le langage courant de nos contemporains en France désigne généralement les espaces publics (espaces extérieurs fréquentés par le public) tels que « *l'usage les a consacrés dans l'histoire de la ville : place, rue, boulevard, avenue... sont les plus ordinaires, même s'il existe une très grande variété de ce type d'espaces* ». En 1992, le « **Vocabulaire français de l'art urbain** » du SRA dans le chapitre III *De l'espace public* en présente un certain nombre.

De multiples définitions de l'espace public sont cependant à considérer dans les différents ouvrages relevant de « sphères publiques » ayant des finalités convergentes. Nous examinerons successivement :

- **Les dictionnaires**
- **Les textes de lois et les ouvrages techniques de l'Etat**
- **La revue Urbanisme et les auteurs universitaires**
- **Conclusion**

Une présentation chronologique des textes permet d'apprécier l'évolution des mots et des notions qui s'apparentent à la notion d'espace public

Les mots espace, lieu public, espace extérieur, espace libre, espace aménagé, voie publique... apparaissent dans les écrits qui sont référencés ci-après.

Les commentaires ont pour objet de mieux connaître les enjeux de la notion d'espace

public, qui est considéré par le SRA comme un Bien commun, élément essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie.

Remarque

Les questions posées par les grandes agglomérations en France et dans le monde ne seront pas évoquées dans notre propos. En effet, il s'agit de rendre encore plus attractives les villes moyennes, les petites villes, les villages et leurs intercommunalités rurales, qui par la qualité de leur environnement patrimonial, culturel et humain conjuguent urbanité et ruralité (cf. note sur le Grenelle de l'environnement annexe).

Territoires prioritaires du développement urbain durable de demain, ils bénéficient des progrès croissants des techniques d'information et de communication ainsi que du développement des nouvelles formes de mobilités. Ils ont tout avantage à mettre en valeur leur Espace public facteur de qualité de la vie et d'attractivité.

Nos travaux s'inscrivent en particulier dans le soutien à la politique publique en faveur de l'égalité des territoires et de la ruralité. En outre, ils s'adressent aux élus, aux professionnels du cadre de vie, aux étudiants et aux enseignants du domaine de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie ; mais aussi aux citoyens de ces territoires.

Les dictionnaires

Les dictionnaires, encyclopédies et vocabulaires... comme le constate actuellement le site Internet de Wikipédia, nous donnent peu de réponses sur la définition du terme espace public. Le but de ces ouvrages vise le bon usage de la langue française (les dictionnaires en langue d'autres pays sont également à considérer) en présentant l'étymologie principalement grecque et latine et, l'évolution historique du sens des mots...



1 Rues, avenues, boulevards... des espaces publics de circulation. Avenue Foch, Paris.

En 1948, l'édition du **Larousse universel en 2 volumes** se limite à indiquer l'espace comme « *étendue indéfinie qui contient tous ses êtres étendus* »... « *L'espace est supposé à trois dimensions* ». Elle évoque la notion « d'espace vital » créée en Allemagne en 1902, cite les philosophes Kant « *l'espace est une forme à priori de la sensibilité extérieure* » et Locke « *l'espace est une réalité objective qui nous est révélée empiriquement par la vue et le toucher* ».

Ces définitions sont très générales, philosophiques et abstraites.

En 1959, l'« **Encyclopédie pratique de la construction et du bâtiment** » éditeur Quillet, ouvrage en 2 volumes destinés aux professionnels, concerne toutes les disciplines. Elle réunit un ensemble d'articles de 78 experts. Le chapitre introductif sur l'Aménagement du Territoire de Jean Royer est marqué par la terminologie de l'urbanisme moderne et de celle utilisée par l'État, ministère chargé de l'urbanisme de l'époque ; à savoir « *Dans les zones d'habitation les **espaces non bâtis** jouent un rôle important... simples **espaces libres** ils servent aux multiples réunions de la vie collective publique ou privée. Mais devenus **espaces verts** c'est à dire recouverts en tout ou en partie de végétation leur action est considérable...* ».

J. Royer, rappelle au passage que le vocable « urbanisme » a été imaginé en 1910² par un groupe d'architectes français, lauréats de grands concours internationaux, qui dans le cadre du Musée social, s'étaient rapprochés de médecins, de sociologues et d'artistes.

Il indique « *De l'urbanisme de composition de grands tracés on passe à un urbanisme plus social, que l'homme, individu, familial, voisin, va dominer* ».

Ce texte daté de plus de cinquante ans révèle l'état d'esprit général de l'époque marqué par la production massive de logements et d'équipements sur le territoire de notre pays s'inscrivant dans un zonage fonctionnel des territoires.

² Nota 1900 « ensemble des arts et des techniques concourant à l'aménagement des espaces urbains ». Selon Jean-louis Harouel p 3 in *Histoire de l'urbanisme*, Ed Que sais-je : Ce terme fut créé en 1867 par l'architecte espagnol Cerda, dans sa *Théorie générale de l'urbanisation*, trad. Franc., Paris, 1979. Par ailleurs, *Lar. mens.* 1936, p. 439a : Le mot **urbanisme** a été employé pour la première fois par Clerget dans *la Revue Romande* en 1900), mais cette revue ne paraît qu'à partir de 1917.



2 Les liaisons douces : des espaces publics de circulation... sans voitures. Boucle verte de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Depuis les années soixante, « Le Trésor de la langue française », ouvrage encyclopédique qui tend à l'exhaustivité de l'usage des mots par des mises à jour et l'adjonction de compléments sur Internet, ne mentionne pas espace public en tant que tel, ni dans la définition du mot espace. Il faut aller dans la définition du mot saturé pour voir indiqué de façon surprenante (en parlant d'un espace public, de la densité d'un habitat) : « *Qui a atteint une capacité d'accueil maximale* » !

En 1987, le « Supplément du dictionnaire de la langue française », éditeur Littré, mentionne le terme espaces publics avec la citation de l'urbaniste Gérard Bauer, auteur de *Un urbanisme pour les maisons* : « *le XIX^{ème} siècle nous a légué un vocabulaire d'espaces publics presque toujours nommables. Venelle, ruelle, rue, avenue, boulevard, mail, cours, rond-point, esplanade, etc. Le vocabulaire que nous ont proposé en échange l'urbanisme pseudo-scientifique et la verbosité marchande est loin d'atteindre sa richesse, sa précision et sa popularité. Il ne classe d'ailleurs que des chaussées...*

ou des bâtiments... On avait cour, jardin, square, parc, on n'a plus qu'espace vert. ».

Ce texte publié en 1987 ne fait que stigmatiser une nouvelle fois la révolution, apportée par l'Urbanisme moderne qui rejette l'héritage riche des mots du passé pour prôner « la table rase » et l'avènement d'un « esprit nouveau » pour un homme standard !



3 La place publique : espace public de rassemblement. Ci-dessus la Place du Capitole à Rome, arch. : Michel-Ange.

En 1990, l'édition du Petit Robert donne un ensemble d'acceptions sur la notion d'espace, mais rien sur espace public et se limite à indiquer : « *Urbanisme. Espaces verts (v.1960) jardins dans les villes* ».

Nous relèverons cependant que Le Petit Robert donne une définition de lieu public : « *lieu qui par destination admet le public (rue, jardin, mairie) ou lieu privé auquel le public peut accéder (café, cinéma)* ». « *L'affluence qui se répand dans tous les lieux publics* » (Camus). Ainsi, la notion de lieu public englobe ici les espaces (publics) extérieurs et les bâtiments publics ou privés fréquentés par le public. Cependant, lieu public

semble de nos jours plutôt désigner un bâtiment recevant du public.



4 Le marché : espace public commercial. Marché d'Aix-en-Provence.

En 1990, le « Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme », réunit sous la direction de Françoise Choay et de Pierre Merlin des termes, contributions d'experts, classés par ordre alphabétique. Espace public et Espaces verts y figurent (pages 355 à 360). Nous relèverons que « *Aujourd'hui, l'espace public n'est guère présent, en tant que tel dans l'urbanisme réglementaire. Si sa physionomie est modelée par les règlements urbains, depuis les plus anciens (alignements, prospects, par exemple), seuls les espaces verts et la voirie font l'objet de dispositions générales spécifiques dans le Code de l'urbanisme* »... A la notion d'espace privé « *répond une spécialisation des espaces extérieurs comme « espaces publics », lieux de l'anonymat ou des rencontres informelles* ». L'article signale que « *de nombreux urbanistes considèrent au titre de l'espace public des lieux bâtis de droit privé : gares, centres commerciaux..., voire les moyens de transport en commun ou les équipements collectifs. On ne les suivra pas ici* ».

Nous partagerons ce dernier propos, mais nous verrons plus loin dans les dossiers

pédagogiques du SRA que les lieux bâtis recevant du public ont, par le traitement de leurs accès, un espace de transition (phénomène de l'entrée) avec l'espace public extérieur, qui mérite une attention particulière.

L'article évoque aussi les « espaces intermédiaires », puis les différentes époques qui marquent l'histoire de l'« espace public » et termine en indiquant, à juste titre, la nécessité de repenser avec circonspection la notion même d'« espace public ».

Un autre article de ce dictionnaire sur l'art urbain note « *La répartition et l'aménagement des espaces libres tel est l'objet de ce qu'on appelle art urbain* » ... et se réfère « *aux voies, places, édifices et au traitement de leurs rapports et de leurs éléments de liaison (arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, obélisques, fontaines* » ; cette définition s'inspire de la définition de l'historien Jacques Lavedan.

Nous relevons que les éléments de liaison mentionnés dans cet article sont à ranger parmi les éléments constitutifs de l'espace public.



5 Le parc : espace public de promenade, détente et loisir. Parc André Citroën à Paris, arch. : G. Clément et A. Provost.

En 2010, « *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés* », dont l'introduction de Christian Topalov, représentant l'équipe de rédaction, est titrée, *Ceci n'est pas un dictionnaire*, prévient le lecteur. En effet, il s'agit de 264 articles de 164 auteurs composant cet ouvrage de près de mille cinq cents pages. Les mots dans 7 langues européennes représentées sont publiés dans l'ordre alphabétique.

La consultation de l'index des mots et celui des thèmes, mentionne des noms français d'espaces publics tels : avenue-promenade, carrefour, chaussée, chemin, colonnade, cour, cours, esplanade, espace vert, impasse, jardin, marché, parc, passage, place, place royale, place d'armes, arcade, promenade publique, mail, quai, rond-point, rue, rue piétonnière, ruelle, sentier, venelle, voie. Mais, l'absence de définition de l'espace public nous interpelle. La citation de Lucien Febvre qui disait que « *faire l'histoire d'un mot, ce n'est jamais perdre sa peine* », cité par Ch. Topalov (pageXXIV) devrait conduire à apporter un complément à cet ouvrage, remarquable au demeurant, en demandant, par exemple, au philosophe Thierry Paquot auteur de *L'espace public*³ d'apporter une contribution dans une réédition.

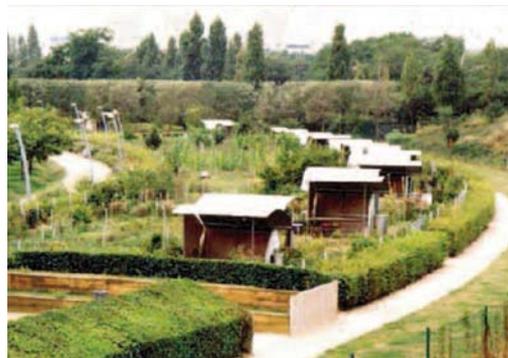
Il faut observer à l'examen de ces dictionnaires une réticence des lexicologues à définir la notion d'espace public ; ne pas reconnaître l'existence d'une chose, reconnue par d'autres, est une faute en déni. L'indifférence affichée par les dictionnaires passe injustement sous silence le terme espace public.

Par ailleurs, d'une manière générale, le genre des dictionnaires n'admet pas la représentation de vues et d'illustrations.



6 Le square : espace public de détente et de récréation. Square Saint-Lambert à Paris.

Le nouveau **Larousse illustré de 2014**, qui ne mentionne pas espace public, déroge un peu à cette pratique, ainsi que d'autres encyclopédies. Il est cependant nécessaire de se référer au sens de la vue (sans oublier les autres sens) pour avoir des références visuelles communes sur les questions d'espace public qui relèvent du sensible.



7 Les jardins familiaux : espaces publics de jardinage et d'échanges. Villejuif.

Enfin, Th. Paquot⁴ nous signale trois autres dictionnaires, que nous vous conseillons de consulter :

- *Les mots de la géographie (1992)* de Roger Brunet, évoquant une « *étendue ouverte au public...p 181* ».
- le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* conçu et coordonné

³ PAQUOT Thierry, *L'espace public*, éd. La Découverte, 2009, seconde édition actualisée 2015, 126 p.

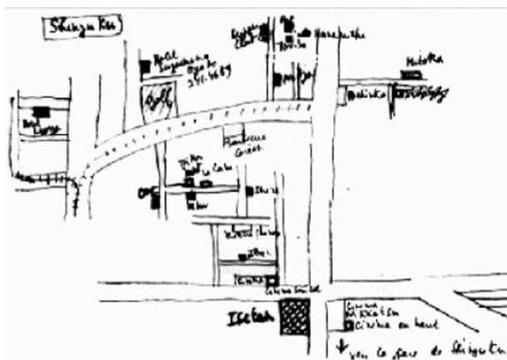
⁴ PAQUOT Thierry, *L'espace public*, éd. La Découverte, 2009, seconde édition actualisée 2015, 126 p. p. 88.

par Jacques Lévy et Michel Lussault (2003) et,

- *le Dictionnaire la ville et l'urbain* (Pumain, Paquot, et Kleinschmager, 2006).

Comme nous le verrons plus loin, les ouvrages littéraires, tout comme les dictionnaires, se fondent sur la seule force des mots pour susciter des images mentales personnelles échappant à l'emprise de la réalité. Plus soucieux de représenter l'espace, les ouvrages de géographes, d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes utilisent un langage graphique diversifié qui complète le discours.

Il s'agit d'un autre langage, que magistralement, le sémiologue Roland Barthes illustre dans « *l'Empire des signes* » montrant par le dessin le trajet à parcourir, avec les éléments de repères dans l'espace public au Japon, pour se rendre à une adresse donnée (cf. **Repère**, in *Vocabulaire français de l'art urbain*⁵). « *Un croquis vaut mieux qu'un long discours* » disait Napoléon.



8 Dessin d'un trajet à parcourir. R. Barthes.

⁵ ANTONI Robert-Max (sous la direction de), *Le Vocabulaire français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010, p. 28.

Les textes de lois

Les textes établis par l'État, en particulier le Code de l'urbanisme, mais aussi, les règlements, les documents techniques, les normes qui concernent l'espace public, sont autant d'ouvrages produits par les services techniques et juridiques destinés à servir le pouvoir de l'État sur cette notion aux fins de l'intérêt général. Les modifications périodiques apportées à ces textes par les politiques publiques des gouvernements successifs élargissent le sens et les interprétations de cette notion. Comme par exemple le passage du *Plan d'occupation des sols* au *Plan local d'urbanisme*. Le Conseil d'État étant l'institution suprême pour veiller au respect de la légalité des textes.

Après la période de la Reconstruction, puis la politique des grands ensembles, la politique d'aménagement du territoire fondée sur les contrats de plan entre l'État et les collectivités développe une nouvelle stratégie conduite par la DATAR avec le ministère de l'Équipement. Le Ministère de l'environnement nouvellement créé apporte une contribution de mise en valeur de l'espace public. Il éclaire la notion de personne liée à son environnement. L'Homme ne domine plus la nature il est censé la respecter et composer avec elle (Cf. Mac Harg in *Composer avec la Nature*⁶). L'actualité donne raison à cette nouvelle philosophie.

En 1972, en effet, rompant avec la pratique des années soixante, focalisant les aides de l'État sur la production massive de logements et d'équipements, la création du Ministère de l'environnement promeut une

⁶ Mc HARG Ian, *Composer avec la nature*, IAURIF, Paris, 1980, 184 p.

nouvelle politique portée par Robert Poujade. « *L'analyse sommaire des lignes budgétaires de l'administration présente à cette époque une lacune. Les collectivités locales sont seules à supporter les travaux d'amélioration des espaces publics en milieu ancien. La rubrique budgétaire **Promotion de la qualité des espaces aménagés** qui sera créée comble cette lacune... certes de façon modeste au regard de l'immensité des besoins* »⁷



⁹ R. Poujade

Par la suite, **Robert Poujade**⁸ écrira, quelques années plus tard, dans *Le Ministère de l'impossible*⁹ à propos des opérations financées par le Fonds d'Intervention pour la Nature et l'Environnement (FIANE) « *C'était à la fois l'aboutissement d'une réflexion à laquelle je tenais beaucoup et, je l'espérais, le début d'une politique nouvelle de restauration urbaine... les villes petites ou moyennes (ne disposant pas d'équipes pluridisciplinaires) nous demandaient non seulement des subventions, mais le moyen de s'en servir. Je proposais donc de monter des équipes mobiles qui iraient formuler des diagnostics dans ces communes et proposer des remèdes. Un urbaniste de la mission de l'environnement rural et urbain, M. Antoni prit l'affaire en mains* ».

Dans l'article « les espaces aménagés et l'amélioration de l'environnement »,

⁷ MURET Jean-Pierre, de FOUCHIER Philippe, PAOLETTI Marie-Christine, *Espaces extérieurs urbains*, éd. CRU, Paris, 1977, 196p.

⁸ POUJADE Robert, ancien Maire de Dijon (1971-2001), ancien Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement (1971-1974)

⁹ POUJADE Robert, *Le Ministère de l'impossible*, Paris, éd. Calmann-Lévy, collection *Questions d'actualité*, 1975, p. 168-169.

publié dans la revue du CRU¹⁰, la démarche des équipes mobiles est indiquée. « *Elle vise à établir un plan d'action global qui définit la place du piéton et le rôle de l'automobile, qui améliore le paysage urbain et met en valeur les espaces publics. Elle propose un maillage d'espaces libres : réseau d'espaces libres connexes... des liaisons : cheminements entre certains points forts de la ville* ».

Cette démarche engagée avec plus de 120 maires volontaires durant les années 1973 à 1978¹¹, n'a pu trouver une suite dans le contexte de l'évolution des politiques publiques. Le nouveau Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, en 1978, réunissant les Ministères de l'Équipement et de l'Environnement, ainsi que la décentralisation des compétences de l'urbanisme de l'État aux collectivités locales en 1983 et 1984 redonnèrent une priorité au critère économique.



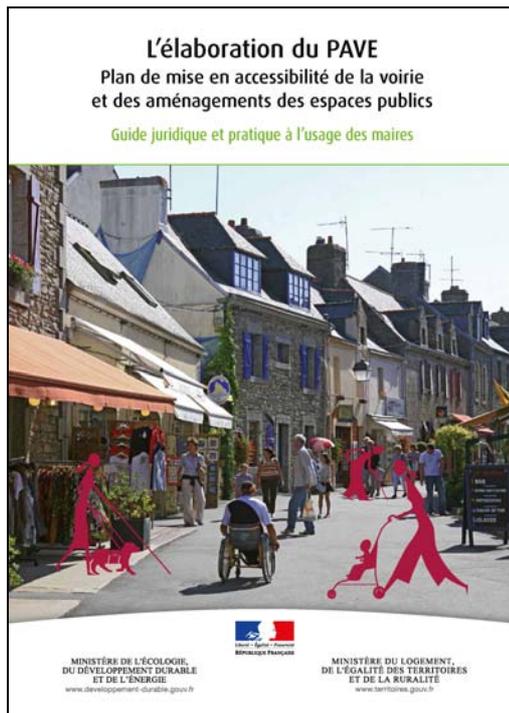
¹⁰ L'espace public doit être accessible à tous. Ci-dessus à Trilport.

En 2005, la loi du 11 février 2005 dite **Loi handicap** prévoit, sur la réglementation de la voirie et des espaces publics relative à l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, conformément au décret du 21 décembre 2006 et dans son arrêté du 15 janvier 2007, l'obligation aux

¹⁰ ANTONI Robert-Max, *in* *Espaces extérieurs urbains*, « Les espaces aménagés et l'amélioration de l'environnement », éd. CRU, 1977.

¹¹ *Pour mémoire N°13*, éd. Ministère de l'Écologie, 2014, p. 32.

communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ayant la compétence d'établir un **Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics (PAVE)**.



11 Brochure « Elaboration du PAVE »

Dans un document technique de référence présentant ce plan (cf. annexe), il est question de la « *définition d'un périmètre précisant les espaces publics (jardins, parkings...), le cheminement piétonnier sécurisé et les établissements recevant du public (ERP) de statut public (mairie, gymnase, école...) et de statut privé (artisanat, commerces, entreprises...)* ».

Nous notons ici la volonté du législateur d'organiser les espaces publics (espaces extérieurs) et les lieux publics (bâtiments) en définissant un plan et des aménagements permettant d'engager les moyens de financer la réalisation de ceux-

ci sous l'autorité des élus, maires et ou présidents d'EPCI compétents. Nous observons aussi la distinction entre voirie et espaces publics qui renvoie le terme voirie à « *l'ensemble des voies aménagées et entretenues par l'administration publique* » (cf. le Robert), voirie devenant un espace public spécialisé réservé, dans la pratique, à la circulation des véhicules (les pistes cyclables, les trottoirs... se confondent à la notion de voirie).

La lenteur de la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi, a conduit le gouvernement à relancer cette politique publique en 2015. Celle-ci concerne les espaces publics et les lieux publics.

En 2010, la loi du 11 octobre 2010, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, indique dans son article 2 : « *l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux publics ou affectés à un service public* ».

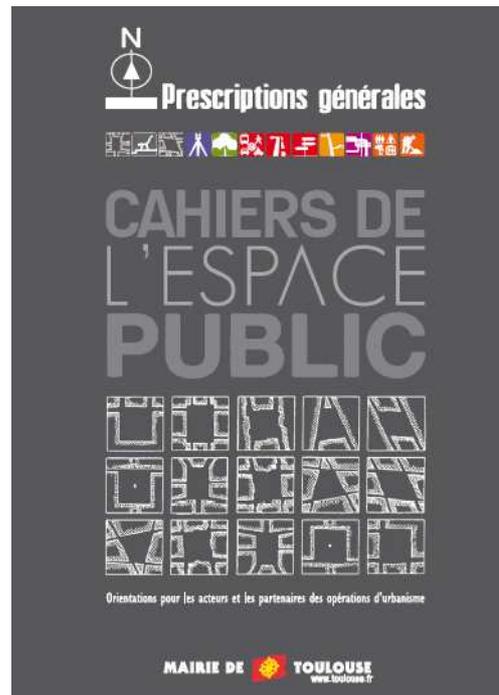
Les voies publiques semblent devoir désigner, cette fois-ci, les espaces extérieurs affectés indifféremment aux piétons et aux véhicules (rue, avenue, place, square, trottoir, route...) par différence avec les lieux publics concernant des bâtiments privés (café, salle de jeux, cinéma, magasins...) ainsi que des bâtiments publics (mairie, centre administratif, hôpital, écoles...) où le public a accès. « *La notion d'espace public concerne la voie publique, les espaces ouverts au public et ceux affectés à des services publics* ». Décision politique, rappelant que l'espace public fréquenté par les citoyens, et par extension par toute personne, doivent

respecter un comportement compatible avec les valeurs de la République.

En 2013, concernant l'article L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme, créé par la loi du 12 juillet 2010, une note *Les essentiels*, de France Poulain, architecte et urbaniste de l'État, du Service de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure indique que le règlement du *Plan local d'urbanisme* (PLU), en cohérence avec le *Projet d'aménagement et de développement durables* (PADD), peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics,... à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel... et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection... » ; sont signalés « les éléments ponctuels concernés. Il convient cependant d'apporter une justification dans le rapport de présentation du PLU ». Par ailleurs, sans être exigée, une annexe peut être adjointe au règlement. Elle s'inscrit dans une démarche globale.

Cependant, il convient de souligner qu'une politique sur l'espace public relève de la seule volonté de la collectivité dans la mesure où elle respecte les lois de la République.

La Ville de Toulouse en donne un exemple. Le SRA suggère aux élus une autre approche développée dans le chapitre 4.



12 La Ville de Toulouse a mis en place « Les cahiers de l'espace public ». Ce document a pour vocation de définir une culture commune à l'ensemble des partenaires intervenant sur le territoire communal, pour une logique d'aménagement des espaces public dans le temps, pour améliorer la qualité urbaine dans toutes ses composantes.

En 2014, à la suite d'un amendement parlementaire, la loi du 4 août 2014, « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » a pour conséquence de supprimer l'expression « en bon père de famille » par « raisonnable ou raisonnablement » dans le Code Civil, ainsi que mademoiselle par madame « par souci d'égalité entre homme et femme dans l'espace public ».

Parce que « les mots ne sont pas innocents et peuvent avoir un usage discriminatoire » ; l'espace public devient une notion d'ordre politique et rejoint le sens donné par les philosophes inspirés par les travaux de J. Habermas.

Les ouvrages techniques de l'État

Nous avons volontairement réduit notre examen à quelques ouvrages, qui au regard des enjeux concernant « l'Espace public » renvoient chacun à une imposante bibliographie qui renseigne le lecteur sur l'évolution de la notion d'espace public.

C'est ainsi, nous examinerons les ouvrages établis sous la responsabilité des services techniques de l'État.

Le Centre de Recherche d'Urbanisme

1977 - Espaces extérieurs urbains

Le Service technique de l'urbanisme

1991 - Lire et composer l'espace public

La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

2001 - Les espaces publics urbains

Le Séminaire Robert Auzelle

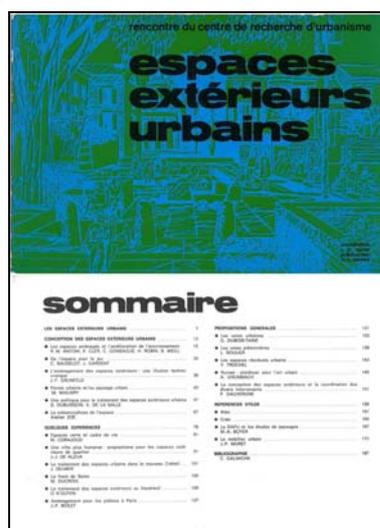
Le Centre d'études et de recherche sur les transports et l'urbanisme (CERTU)

2004 - L'art urbain Dossier documentaire

2010 - Le Vocabulaire français de l'art urbain

Le CEREMA

2015 Tout sur le PLU



sommaire	
LES ESPACES EXTÉRIEURS URBAINS	1
INTRODUCTION	1
1. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
3. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
4. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
5. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
6. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
7. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
8. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
9. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
10. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
11. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
12. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
13. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
14. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
15. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
16. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
17. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
18. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
19. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
20. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
21. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
22. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
23. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
24. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
25. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
26. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
27. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
28. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
29. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
30. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
31. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
32. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
33. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
34. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
35. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
36. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
37. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
38. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
39. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
40. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
41. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
42. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
43. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
44. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
45. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
46. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
47. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
48. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
49. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
50. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
51. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
52. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
53. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
54. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
55. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
56. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
57. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
58. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
59. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
60. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
61. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
62. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
63. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
64. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
65. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
66. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
67. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
68. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
69. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
70. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
71. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
72. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
73. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
74. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
75. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
76. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
77. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
78. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
79. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
80. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
81. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
82. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
83. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
84. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
85. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
86. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
87. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
88. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
89. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
90. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
91. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
92. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
93. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
94. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
95. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
96. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
97. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
98. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
99. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1
100. LE CADRE DE RÉFÉRENCE	1

13 Espaces extérieurs urbains

En 1977, Le Centre de Recherche de l'urbanisme (CRU) publie « **Espaces extérieurs urbains** »¹² coordination, Jean-Pierre Muret Directeur de recherche. Ce document rassemble les expériences engagées par une trentaine de spécialistes praticiens, de diverses disciplines de l'époque. Le vocable espace public n'est pas référencé. Cependant dans l'article de R.-M. Antoni (page 17), sur Les espaces aménagés et l'amélioration de l'environnement, le terme espace public s'inscrit pour la première fois.

Thierry Paquot¹³ cite à ce propos, la remarque d'Isabelle Billard, groupe de travail « Espaces publics », en 1988 du Plan urbain :

« *C'est en 1977 qu'apparaît explicitement l'intitulé « aménagement d'espaces publics : espaces verts, rues piétonnes, places, mise en valeur du paysage urbain mobilier urbain... »*

Espace non bâti, espace libre, espace planté, espace vert, utilisés par R. Auzelle dans son ouvrage Technique de l'urbanisme¹⁴, « *qui a eu son heure de gloire* » sont remplacés par espace extérieur urbain. Celui-ci « *est constitué par l'ensemble des terrains publics et privés destiné à la communication, aux rencontres, aux loisirs à la détente. Il assure en outre, la cohérence visuelle et fonctionnelle entre les différentes superstructures de la cité. « Expression de la société tout entière », c'est donc un des lieux privilégiés de la vie collective* ».

¹² MURET Jean-Pierre, de FOUCHIER Philippe, PAOLETTI Marie-Christine, *Espaces extérieurs urbains*, éd. CRU, Paris, 1977, 196p.

¹³ PAQUOT Thierry, *L'espace public*, éd. La Découverte, 2009, seconde édition actualisée 2015, 126 p., p. 90.

¹⁴ AUZELLE Robert, *Technique de l'Urbanisme*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 1953, p. 86-87.

La tonalité des contributions s'inscrit en faveur « d'une politique nouvelle correspondant aux vœux des communes ; elle s'oppose aux opérations bulldozer, car elle tient compte de l'existant et des problèmes vécus par les habitants ». La référence à la proposition 32 de la Charte d'Athènes concernant «... la juste proportion des volumes bâtis et des espaces libres, voilà la formule qui seule résout le problème de l'habitation », nous laisse perplexe car la formule n'a rien résolu. Quand on connaît les résultats de cette doctrine cela nous fait penser à la pauvre Manon « Ô, liberté que de crimes on commet en ton nom ! »

En 1991, le Service Technique de l'Urbanisme (STU) publie « Lire et composer l'espace public »¹⁵ ouvrage collectif réalisé par Pierre Pinon, Architecte et historien Professeur Chercheur à l'ENSA de Paris Belleville.

Ouvrage comprenant de nombreux plans et vues de réalisations ; basé sur trois types d'analyse urbaine (morphologique, pittoresque et historique).

Cet ouvrage « met en valeur ce que l'urbanisme du mouvement moderne avait volontairement oublié en prônant la table rase. Il vise à reconstituer une culture sur la ville, pour que l'espace public soit un élément structurant ».

En 2001, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions



l'Urbanisme (STU) publie « Lire et composer l'espace public »¹⁵ ouvrage collectif réalisé par Pierre Pinon, Architecte et

historien

Professeur Chercheur à l'ENSA de Paris Belleville.

Ouvrage comprenant de nombreux plans et vues de réalisations ; basé sur trois types d'analyse urbaine (morphologique, pittoresque et historique).

Cet ouvrage « met en valeur ce que l'urbanisme du mouvement moderne avait volontairement oublié en prônant la table rase. Il vise à reconstituer une culture sur la ville, pour que l'espace public soit un élément structurant ».

En 2001, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions

publiques (MIQCP) apporte sa contribution dans l'ouvrage « Les espaces publics urbains »¹⁶. Rédaction et coordination de Sylvie Weil. Ce document s'adresse aux élus et à leurs services chargés de la maîtrise d'ouvrage des espaces publics « vecteur révélateur de leur politique urbaine ». Il insiste sur la nécessité d'aménager la voirie « pour permettre et organiser tous les modes de déplacements en redonnant sa place au piéton de tout âge, ainsi qu'aux personnes handicapées ou à mobilité réduite » Il élargit le champ des préoccupations à la gestion de l'air, de l'eau, du bruit, des déchets... ; Il développe trois chapitres fixant le cadre légitime de l'action publique : lecture spatiale et paysagère, lecture juridique, lecture urbaine et sociale. Enfin il fournit le cadre méthodologique fixant la démarche de projet en six étapes. Illustré de beaux exemples de réalisations.

En 2004, « L'art urbain »¹⁷, ce dossier



documentaire édité par le Certu, sous la direction de RM Antoni, rassemble les résumés des ouvrages principaux de 40 auteurs sélectionnés par un

comité de lecture constitué par des membres du SRA et du Centre de documentation de l'urbanisme (CDU). La sélection a porté principalement sur des ouvrages comprenant des textes accompagnés d'illustrations évoquant les

¹⁵ PINON Pierre, DUPRE-HENRY Dominique, *Lire et composer l'espace public*, Les éditions du STU, 1991,79p.

¹⁶ WEIL Sylvie, *Les espaces publics urbains*, MIQCP, Novembre 2001, 172p.

¹⁷ ANTONI Robert-Max (sous la direction de), *L'Art urbain (dossier documentaire)*, éd. Certu, 2004, 85 p.

espaces publics dans la problématique de l'art urbain, tel que le définit le SRA¹⁸. La liste des auteurs est classée par ordre chronologique de la production de leur principal ouvrage. Nous y trouvons notamment Vitruve traduit par Claude Perrault 1673, Ildefonso Cerda 1867, Camillo Sitte 1889, Ebenezer Howard 1898, Jean-Claude Nicolas Forestier 1908, Robert Auzelle 1947... Pratiquement tous sont des militants, praticiens et enseignants se référant à la ville européenne ou aux villes coloniales. Les auteurs, Robert-Max Antoni et Jean Dellus¹⁹, ont présenté deux contributions : « *L'art urbain qu'est-ce à dire ?* » et une « *synthèse historique des différentes périodes* » ayant marqué l'espace public de notre territoire national. Il s'agit d'un ouvrage destiné aux étudiants de niveau Licence. Il constitue aussi un guide pour les professeurs d'histoire de la ville dans les établissements d'enseignement supérieur préparant aux métiers du cadre de vie.

Dans sa préface Françoise Cœur (Inspectrice générale de l'éducation nationale) relève l'apport de cet ouvrage qui suscite un état d'esprit commun chez les futurs professionnels, où « *la compétence disciplinaire de chacun doit s'allier à l'intelligence pluridisciplinaire* », où « *La transversalité devient facteur d'ouverture, de créativité, d'efficacité* » ; que l'on soit ingénieur,

paysagiste, architecte, géographe, urbaniste, plasticien...



En 2010, le **Vocabulaire français de l'art urbain**²⁰, édité par le Certu, après un travail engagé depuis 1992 par le SRA sous la direction de Robert-Max Antoni assisté de Aude Vaspart

et un ensemble d'experts et d'étudiants. André Rossinot²¹, dans sa préface souligne « *... la cohérence globale de la démarche sur l'espace public... une approche en contre-point de l'hyper-fonctionnalisme que le mouvement moderne avait contribué à accentuer, à dénaturer... L'espace public, ou plus largement, les « vides », pour reprendre l'expression de Robert Auzelle entre les bâtiments, redeviennent le lieu magique de l'expression artistique, le liant des opérations, le lieu de mixité sociale, et de la conquête d'une qualité environnementale disparue au milieu du XX^{ème} siècle dans la planification et l'hyper-fonctionnalisme d'une société grisée par la croissance* ».

Constitué de 5 chapitres, il consacre dans le chapitre 3 De l'espace public un ensemble de vocables, comme Galerie²², qui par glissement sémantique passe du statut de portique élément de liaison entre l'intérieur d'un bâtiment (temple grec, cf. croquis) et l'espace public extérieur, au statut de « lieu public »

¹⁸ Définition de l' Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « *Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.* »

¹⁹ DELLUS Jean, Grand Prix de l'Urbanisme et de l'Art Urbain en 1991.

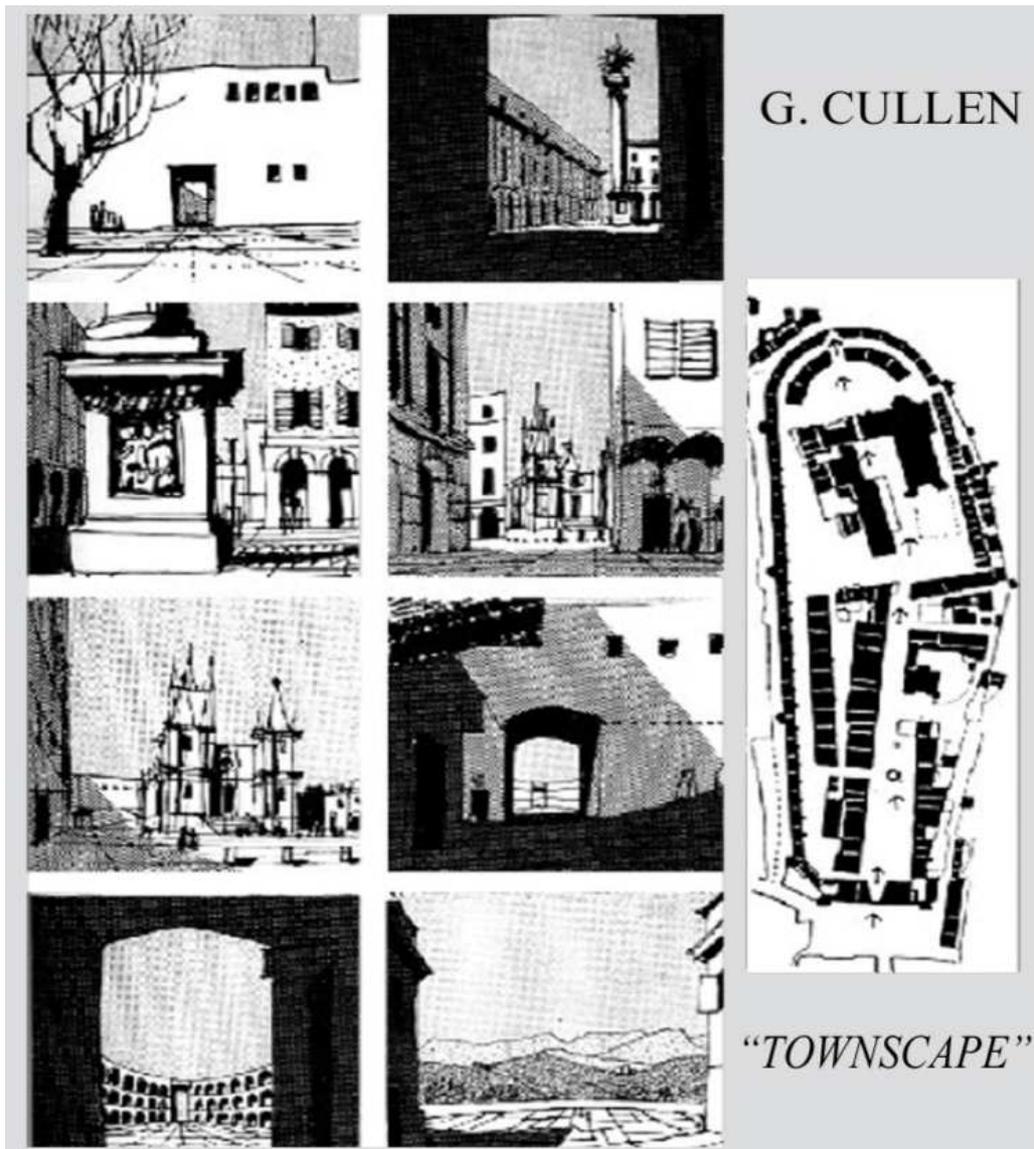
²⁰ ANTONI Robert-Max (sous la direction de), *Le Vocabulaire Français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010, 181 p.

²¹ ROSSINOT André, ancien Maire de Nancy (1983 – 2014), ancien Ministre de la Fonction Publique (1993-1995) et ancien Ministre des Relations avec le Parlement (1986-1988).

²² Ibid. p. 76.

aujourd'hui, bâtiment clos à vocation commerciale (cf. illustration). Il établit des relations entre les autres chapitres du dossier pédagogique, tel le chapitre 1, De la perception, qui présente la notion Séquence visuelle²³, illustrée notamment par une planche de dessins de Gordon Cullen (cf. croquis) donnant à percevoir une succession d'espaces

publics judicieusement repérés représentant la traversée d'une ville ancienne close de murailles. Le commentaire qui doit accompagner toute séquence visuelle donne un sens à la forme et à l'usage de ces espaces publics et de leurs qualités au titre de l'art urbain (cf. définition de l'Art urbain selon le SRA).

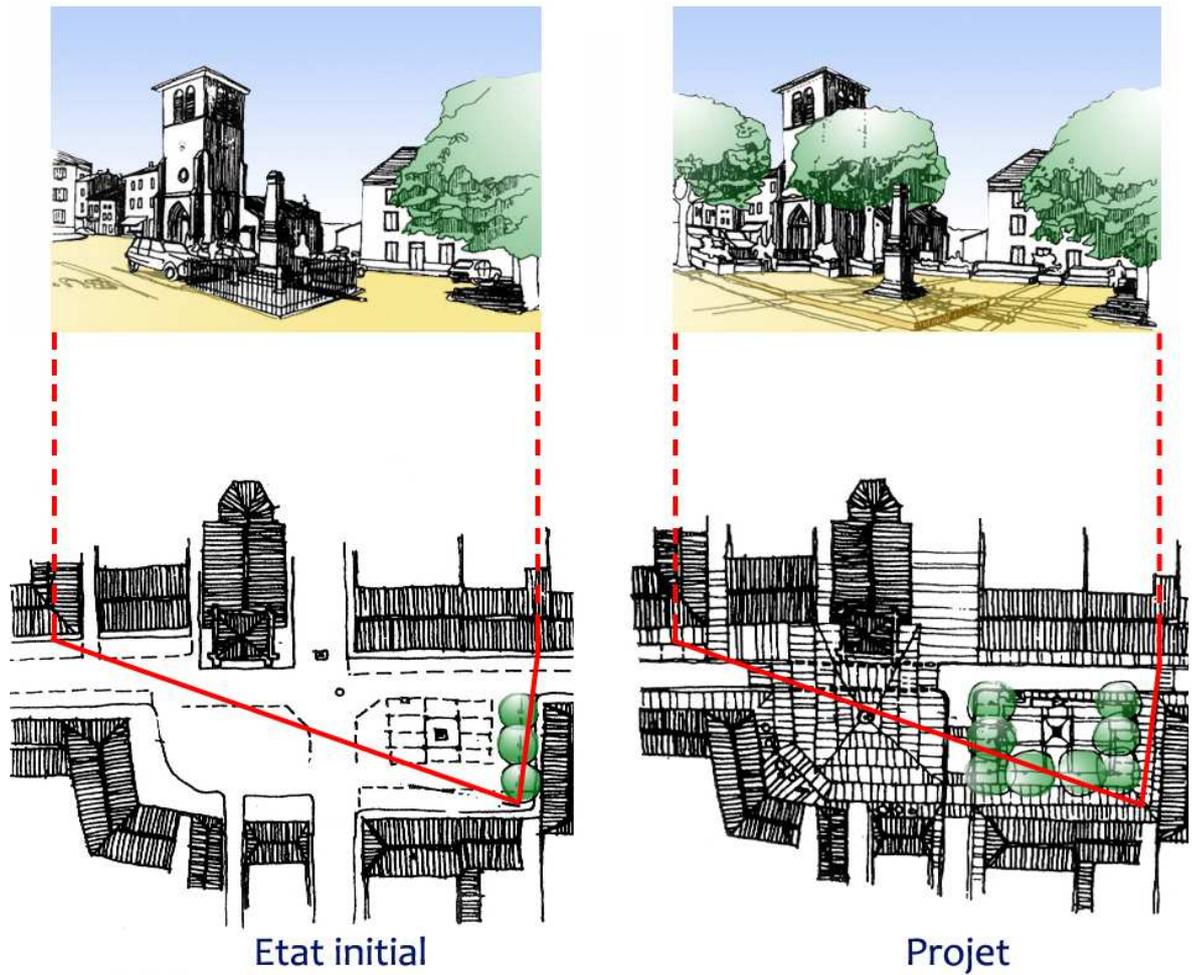


14 Gordon Cullen, "Townscape". L'espace public peut être représenté selon le modèle de la séquence visuelle. Une séquence visuelle représente une suite de vues qui révèle l'intérêt particulier d'un ensemble urbain ou naturel. Il s'agit d'établir les stations importantes du cheminement qui qualifient ce parcours. « Serial visions » de Gordon Cullen dans Townscape est le modèle de référence pour ce type d'exercice.

²³ ANTONI Robert-Max (sous la direction de), *Le Vocabulaire Français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010, p. 30.

Les planches de ce vocabulaire, sont consultables sur www.arturbain.fr, par les étudiants et le public. L'usage aujourd'hui de l'infographie et des films en 3D ne

dispense pas le concepteur d'imaginer, à partir de ce méta-langage, un espace public à créer ou à modifier.



15 Le principe du « plan-vue »

En 2015, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) créé le 1^{er} janvier 2014, réunit aujourd'hui, entre autres, le Certu et les CETE. Service technique de l'État qui, dans le cadre des orientations fixées par l'administration centrale, établit des documents techniques. Il anime un réseau technique constitué par les agents des services déconcentrés de l'État et ceux des services techniques des collectivités.

Nota : Dans le domaine des espaces publics il convient de rappeler que le CEREMA succède au CERTU, lequel hérite du STU, et lui même du CRU. La production d'ouvrages techniques publiés par l'État permet d'apprécier l'évolution de la notion d'Espace public.

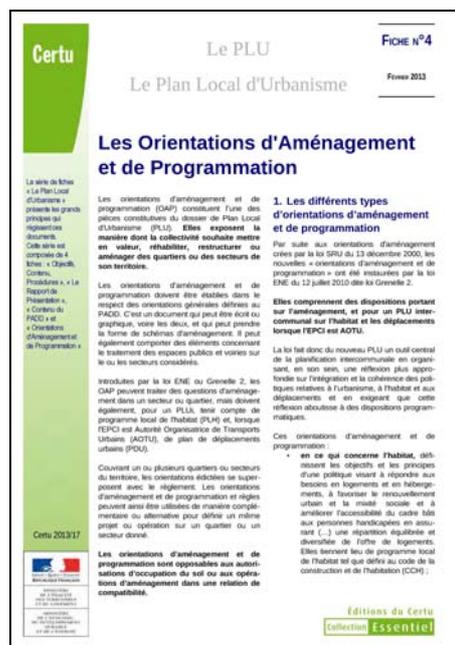
Aujourd'hui le CEREMA publie des fiches concernant la qualité urbaine de l'aménagement établies par le Département voirie et espaces publics, de la Direction technique des territoires et ville. De nombreux dossiers traitent divers aspects de la notion d'espace public, parmi eux : « Vers une marche plaisir en ville », « Piétons usagers des lieux publics, un jalonnement pour tous », « Cheminements des personnes mal voyantes »...



« Tout sur le PLU » donne dans la fiche N° 4 des éclairages.

1/ sur la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur son territoire dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

2/ sur le Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) écrit et graphique, qui peut comporter des éléments concernant le traitement des espaces publics. Le réseau des espaces publics communal ou intercommunal constitue « un secteur du territoire ». Il dépend de la volonté de la collectivité de s'engager pour mettre en valeur ce secteur.



Commentaire général

Fonder une politique de mise en valeur de l'espace public compris comme Bien commun des citoyens relève comme indiqué page 22 de la seule volonté de l'élu et de la relation qu'il compte développer avec la population durant son mandat.

La revue Urbanisme

La revue URBANISME est aujourd'hui l'ouvrage périodique incontournable rendant compte des points de vue, des expériences, des projets urbains. Fondée en 1932, par deux urbanistes Henri Prost et Jean Royer, elle est la Plate-forme indépendante de débats, et d'exposés d'idées des professionnels, des universitaires et des élus. Dans cette revue, Robert Auzelle a publié un nombre important d'articles que chacun peut se procurer dans une rubrique de [www.arturbain.fr/Robert Auzelle](http://www.arturbain.fr/Robert_Auzelle).

Le premier numéro édité en 1932 fait état d'un article sur Les pans coupés d'André Bérard, qui intéressera « l'homme de la rue » ; il invite à relire la notion Angle de deux voies du *Vocabulaire français de l'art urbain*

Nota : Nous méditerons sur un passage de la préface de Georges Risler Membre de l'Institut de ce N° 1 de la revue URBANISME ; « *Les idées justes, même lorsqu'elles sont indifférentes à une grande partie de la population, ont une chance de triompher si ceux qui les préconisent montrent une ténacité suffisante* ». Les auteurs universitaires sont nombreux, à considérer la bibliographie importante sur le domaine de l'espace public. Parmi eux, l'ouvrage de Thierry Paquot L'espace public, publié en 2009, seconde édition actualisée 2015, présente l'avantage de nous apporter une synthèse des réflexions d'autres auteurs et de mettre en évidence les enjeux de ce terme. La référence à J. Habermas a conduit à orienter la vision sur cette notion. Son caractère polysémique nous

amène à considérer de manière indissociable dans la notion d'Espace public tout à la fois « l'espace physique » et « l'espace politique », en nous rappelant l'histoire de l'évolution des villes.

Renouveau ou déclin de l'Espace public ? Cette question reste suspendue à la volonté de démocratie des citoyens et... de leurs élus.

Les relations privilégiées que la revue entretient avec le SRA depuis de nombreuses années ont notamment donné lieu à divers articles rendant compte des travaux du SRA :

En 2006, dans le numéro N° 346 **espace(s) public(s)** où Thierry Paquot présente dans l'éditorial la distinction à faire entre « espace public » et « espaces publics ».



Il indique, à juste titre que « *L'expression «espaces publics, si prisée des professionnels de l'urbanisme et des élus, date de la fin des années 1970 et n'est banalisée qu'au cours des années 1990. Elle n'apparaît pas dans les 323 citations sur l'urbanisme de Robert Auzelle, Jean Gohier et Pierre Vetter, en*

1964 ». En effet, Robert Auzelle a évoqué « *le vide dans l'art urbain* », entendant dans cette expression les espaces publics en relation avec les espaces bâtis

En 2006, dans le N° 351 *Espaces ordinaires*, la démarche pédagogique du SRA est présentée. Elle montre des espaces publics ordinaires figurant dans le *Vocabulaire français de l'art urbain*, ainsi que dans des opérations exemplaires du Prix national présentées par des maires et des maîtres d'ouvrages privés et des projets d'enseignants et d'étudiants rendus au Concours international. Cette démarche illustre les principes de « l'attitude Art urbain »²⁴.

En 2011, dans le N° 381 *France, état des lieux*, la revue rend compte (pages 39 à 56) de la première rencontre-débat entre les représentants des professions du cadre de vie et les services de l'Etat pour répondre à la question « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? ». Depuis, quatre autres rencontres ont suivi. La revue publie l'ensemble des contributions des intervenants. Parmi les conclusions de cette première rencontre, il faut relever la demande de « valorisation du réseau des espaces publics et du paysage, pour l'agrément du piéton ». Cette préconisation est récurrente depuis quelques années. La finalité de ce type de rencontre vise à promouvoir une éthique collégiale des professions du cadre de vie et à engager leur responsabilité morale et technique sur les questions du domaine.

²⁴ L'attitude « art urbain » selon le Séminaire Robert Auzelle définit le comportement que doit adopter en toute circonstance le professionnel du cadre de vie. Les 5 principes en sont :
1/ Apprendre à regarder
2/ Apprendre le vocabulaire
3/ Apprendre à cultiver la mémoire
4/ Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire
5/ Apprendre à communiquer

Les auteurs universitaires

Les auteurs universitaires sont nombreux, à considérer la bibliographie importante sur le domaine de l'espace public.

En 2015, dans la réédition de *L'espace public* (collection Repères), **Thierry Paquot**,



16 Th. Paquot

philosophe et professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris, indique : « *Au singulier, l'espace public désigne la sphère du débat politique, la publicité des opinions privées. Au pluriel, les espaces publics*

correspondent au réseau viaire, rues et boulevards, places et parvis, parcs et jardins... les deux relèvent de la communication »²⁵.



La présentation de l'ouvrage par l'éditeur indique : « La mondialisation, la révolution

²⁵ Thierry Paquot a par ailleurs lancé la revue *L'Esprit des villes*, dans laquelle il a publié en 2014, l'article "Améniser les rues!" où il invente ce verbe qui concerne les "espaces publics" (qu'il préfère dénommer "lieux urbains"). Lors d'une exposition (Halle-aux-sucre, Dunkerque), dont il était le commissaire, "La ville récréative. Enfants joueurs et écoles buissonnières", il a mis en avant l'absence de considération des "décideurs" envers les enfants. Trois ouvrages essentiels sont aussi recommandés par Th. Paquot : *L'esthétique de la rue* de G. Kahn, *Reconquérir les rues* de N. Soulier et *How to Study Public Life* de J. Gehl (voir références en bibliographie).

communicationnelle, la vidéosurveillance, la multiplication des murs réels et virtuels « effacent » les espaces publics. L'urbanisation planétaire (centres commerciaux, tourisme de masse, mobilier urbain, enclaves sécurisées, etc.) transforme leurs usages et les uniformise. Pourtant, des résistances se manifestent (street art, spectacles de rue, code de la rue, cyber-rue, actions féministes, etc.) qui associent aux **espaces publics, gratuits et accessibles, les trois qualités des villes : l'urbanité, la diversité et l'altérité.** »²⁶...

NDLR : Urbanité : exprime, selon Giraudoux, le respect d'autrui et de soi-même. **Diversité :** sous-entendu des goûts et des opinions. **Altérité :** caractère de ce qui est autre...



17 J. Habermas

Se référant à la thèse de sciences politiques en 1962 du philosophe allemand **Jürgen Habermas**, publiée en français en 1978, qui parle de « sphère publique », pour désigner un phénomène qui prend naissance en Europe au XVIII^{ème} siècle avec les réunions dans les salons, cafés, théâtres, tous lieux où chacun peut débattre librement et aviser sur les questions de la vie quotidienne et les affaires du pays... et du monde, en vue de décider et d'agir. La traduction sous le titre *L'espace public, Archéologie de la publicité* comme dimension constitutive de la société bourgeoise de Habermas donne un autre sens à l'espace public. Cet espace public (espace politique), implique que le pouvoir politique se fasse par et pour le peuple et que le pouvoir

politique émanation du peuple doit répondre de ses décisions et les justifier.

Alain Létourneau, Professeur au département de philosophie et d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke au Québec, résume le livre de J. Habermas. « *L'espace public, c'est un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes. Ces espaces ont pour but de médiatiser la société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la publicité, la Öffentlichkeit dont parlait Kant. La publicité critique suppose d'obtenir l'information requise sur le fonctionnement de l'État, afin que celui-ci puisse être examiné et critiqué sous l'œil de l'opinion publique.* »²⁷

Loïc Ballarini, enseignant chercheur en sciences de l'information et de la communication est critique à propos de la première édition (2009) du livre de Thierry Paquot. En effet, il remet en cause le principe même de l'ouvrage qui consiste à opposer l'espace public au singulier (habernassien) aux espaces publics au pluriel (urbanistique). « *Au singulier, l'espace public est le concept défini par Jürgen Habermas comme lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison* »²⁸. *Au pluriel, les espaces publics désignent les lieux physiques, quel que soit leur statut juridique (public ou privé), dans lesquels le public peut circuler ou stationner.* »²⁹

²⁷ « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public », dans BRUNET Patrick J., *L'éthique dans la société de l'information*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2001, p. 49.

²⁸ HABERMAS Jürgen, *L'Espace public*, Paris : Payot, 1978, 330p.

²⁹ BALLARINI Loïc, <http://lectures.revues.org/970>

²⁶ <http://www.cairn.info/l-espace-public--9782707154897.htm>



18 A. Fleury

Antoine Fleury, Docteur en géographie, chargé de recherche au CNRS ³⁰, se réfère aux travaux d'auteurs tels :

Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann (2001 *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Ed. PPUR), **Michel Lussault** professeur à l'Université Rabelais de Tours (2007 *l'Homme spatial*), **François Tomas** (1939-2003), Doyen de la faculté Sciences humaines et sociales de l'Université de Saint-Etienne, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme (*L'espace public, concept moribond ou en expansion ?*, Ed. Géocarrefour, vol 76 N°2001, p.74 à 84).

Il indique que : « *L'espace public est un terme polysémique qui désigne un espace à la fois métaphorique et matériel. Comme espace métaphorique, l'espace public est synonyme de sphère publique ou du débat public. Comme espace matériel, les espaces publics correspondent tantôt à des espaces de rencontre et d'interaction sociales, tantôt à des espaces géographiques ouverts au public, tantôt à une catégorie d'action* »...

« *A partir des années 1970 s'opère un glissement sémantique, le terme étant de plus en plus employé comme une catégorie de lecture de la ville, pour désigner un espace matériel porteur de caractéristiques propres en termes de formes et d'usages... un élément des différentes politiques urbaines en Europe..... Le terme vient se substituer à celui d'espace libre, jusque-là utilisé pour désigner ces lieux en insistant sur leur caractère non bâti, et correspond donc d'une part au réseau viaire (rues, places, boulevards), et d'autre part aux espaces verts (parcs, jardins, squares). Cette dernière*

acceptation s'est principalement forgée en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste issu de la Charte d'Athènes, dont les principes - le zonage et la séparation des modes de circulation - avaient réduit les rues et les places à des espaces de circulation ou de stationnement (Le Corbusier, 1942)... »

« *A la fin des années 1970, ces lieux que sont les rues, les places ou les parcs se voient donc progressivement reconnaître des caractéristiques communes qui leur sont propres : espace vide générateur de tensions entre les éléments du bâti ; espace de médiation permettant la vie sociale ; espace de valeurs et signe de la culture urbaine (Plan Urbain, 1988). En s'appropriant le terme générique d'espace public, intellectuels, professionnels et décideurs reconnaissent aux lieux qu'il recouvre non plus seulement une fonction mais aussi des qualités, une valeur d'usage et un sens.*

Les pouvoirs publics ont contribué à ce que l'espace public soit nommé dans la mesure où ils en ont fait une catégorie d'action à part entière. Parmi les expériences pionnières, les villes de Bologne, Barcelone et Lyon sont devenues de véritables modèles du genre. Mais les espaces publics sont également bien présents dans les villes nouvelles et dans la politique de la ville, notamment en France, dès la fin des années 1970. Dans la foulée de ces expériences, la plupart des villes se sont engagées dans la requalification de leurs espaces publics, si bien que ces derniers sont devenus une « quasi-doctrine en aménagement »³¹

« *En tout cas, la banalisation du terme au cours des années 1990 et 2000 va donc de pair avec une polysémie croissante... ».*

³⁰ FLEURY Antoine, "Espace public", *Hypergeo*, 2010, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>

³¹ TOUSSAINT Jean-Yves et ZIMMERMANN Monique, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, éd. PPUR, 2001.

« *Cependant, le terme d'espace public tend aujourd'hui à s'imposer pour désigner plus généralement les lieux que le public fréquente, indépendamment de leur statut....* »

« *En parallèle, les espaces publics font l'objet d'une idéalisation importante dans les sociétés occidentales, si bien qu'ils sont souvent considérés comme un « espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel »³². « Cela s'explique par l'histoire du terme, qui établit un lien fort entre la crise des espaces publics et celle de la vie collective et de la démocratie³³ ». (Voir Tomas François).*

« *... Le débat actuel oppose ainsi les tenants d'une renaissance, qui attirent en particulier l'attention sur un renouveau dans les pratiques des espaces publics centraux ou sur des politiques de requalification avec un objectif de mixité sociale, aux tenants de leur déclin, qui dénoncent quant à eux le développement d'espaces privés ouverts au public, le renforcement du contrôle et la multiplication des restrictions d'accès (règles plus restrictives, systèmes de vidéosurveillance, prévention situationnelle, etc.). Ces deux points se contredisent moins qu'ils ne mettent en lumière toutes les contradictions qui traversent aujourd'hui les espaces publics et, plus généralement, les sociétés urbaines.* »

³² LUSSAULT M., « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », in GHORRA-GOBIN C. (dir.), *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 33-46.

³³ TOMAS François, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, revue de géographie de Lyon, vol. 76, n°1, p. 75-84.



191. Casillo

Ilaria Casillo, Docteur en géographie, Chercheure MSH Paris Nord / CNRS, Vice-présidente de la Commission Nationale du Débat Public, se réfère à Françoise Choay³⁴ qui suggère pour le Moyen Âge de parler d'espace de contact, pour l'ère classique, d'espace de spectacle, pour l'ère industrielle, d'espace de circulation et pour notre époque, d'espace de branchement. Il ne s'agit pas là de continuités mais plutôt de coexistences et de combinaisons parfois inédites. Au Moyen Âge, les conflits d'usage de la voirie sont fréquents et la responsabilité des environnements hasardeuse. L'embellissement des villes transparait au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles avec la création de places, de parcs et de promenades. L'affichage des noms de rue n'apparaît qu'en 1728 et l'uniformisation des plaques en 1847. La ville devient un spectacle (tout comme la nuit), les nuisances telles les cimetières et les égouts sont escamotés de la vue du public. »

Selon Ilaria Casillo, le terme Espace public « *est souvent utilisé de façon interchangeable avec l'expression « sphère publique ». [...] Cette conception de l'espace public explique pourquoi l'on associe ce type d'espace à un espace vertueux de la citoyenneté. Elle explique également pourquoi la plupart des changements intervenus dans la société et dans l'économie sont souvent lus et analysés à partir de la théorie de la crise de l'espace public... En réalité, **espace public et sphère publique** représentent deux dimensions différentes mais connectées à la vie sociale. **De manière générale, c'est en mesurant le bon état de santé de ces espaces que l'on***

³⁴ CHOAY Françoise, *Essai sur l'évolution de l'espace urbain en France*, Espacements 2003, p. 74

peut mesurer la réussite des politiques urbaines. »³⁵

Dominique Wolton, Directeur de recherche au CNRS en sciences de la communication, apporte un autre éclairage à la définition d'espace public.



20 D. Wolton

« *L'espace public est évidemment la condition de naissance de l'espace politique, qui est le plus « petit » des trois espaces au sens de ce qui y circule. Dans cet espace il ne s'agit ni de discuter ni de délibérer, mais de décider et d'agir. Il y a toujours eu un espace politique. Simplement, la spécificité de la politique moderne démocratique réside dans l'élargissement de l'espace politique, au fur et à mesure du mouvement de démocratisation. Le mot émerge entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle, venant du latin « politicus », et empruntant au mot grec « politike » l'idée essentielle de l'art de gérer les affaires de la cité. Il existe alors non seulement un enjeu supplémentaire par rapport à l'espace public, qui est le pouvoir, mais aussi un principe de clôture plus strict lié aux limites territoriales sur lesquelles s'exercent la souveraineté et l'autorité. Pour simplifier, l'espace commun concerne la circulation et l'expression ; l'espace public, la discussion ; l'espace politique, la décision.* »³⁶

Jean-Marc Besse, Philosophe, Directeur de recherche au CNRS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure

d'Architecture et de Paysage de Versailles, apporte aussi une contribution dans une conférence : « L'espace public, espace politique et paysage familial ».

Robert Auzelle, dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 10, remarque : « *Nous avons évoqué l'aménagement d'un espace privé comme s'il était indépendant de l'espace public. Mais, évidemment, tout se tient.* »

Conclusion

De la confrontation des points de vue sur le terme « espace public » exprimés dans les dictionnaires, les textes de lois, les ouvrages techniques de l'État, la revue Urbanisme et les ouvrages d'auteurs universitaires, force est de constater, une fois de plus, la diversité des modes de penser l'urbanisme.

Ecartant toute polémique, gérer les affaires de la cité et organiser la vie quotidienne demandent aux professionnels du cadre de vie, urbaniste, fonctionnaire de l'État, responsable des services techniques municipaux, aux maires et aux citoyens de partager un point de vue commun conciliant des intérêts très divers.

Comme le rappelle Thierry Paquot (p 74) « *Françoise Choay, dans son judicieux ouvrage Espacements 2003, suggère de caractériser l'espace des citoyens selon les grandes périodes de l'histoire occidentale* ». Dans le *Vocabulaire français de l'art urbain Chapitre 3 De l'espace public*. Les vocables présentés dans ce chapitre concernent des définitions données aux « espaces publics ».

³⁵ <http://www.participation-et-democratie.fr/it/dico/espace-public>

³⁶ <http://www.wolton.cnrs.fr>

Les espaces publics des civilisations anciennes (égyptienne, chinoise, amérindienne...) y sont cependant référencés à cause des liens de parenté qui les unissent dans l'histoire de l'humanité.

Consultez le diaporama sonorisé :

<http://www.arturbain.fr/arturbain/vocabulaire/francais/presentation/>

Le chapitre 2 qui suit, concerne l'évolution historique des espaces publics en France.

Il est fait état de ces vocables dans les villes allant des périodes grecque, romaine, fondements de la civilisation occidentale puis, dans notre pays, Moyen-âge, Renaissance, classique, industrielle et contemporaine.

Chapitre II

L'évolution historique des espaces publics en France

- La période grecque
- La période romaine
- La période médiévale
- La Renaissance
- L'Époque classique
- La période industrielle du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles
- La Reconstruction et le Mouvement moderne
- Les Trente glorieuses 1945-1975
- **L'espace de connexion et de décentralisation (1980-2015)**
 - 1/ Collectivités en relais de l'État*
 - 2/ La politique de la ville et l'ANRU*
 - 3/ 2009 - L'État incitateur d'expériences*
 - 4/ Les documents d'urbanisme*

Chapitre II

L'évolution historique des espaces publics en France

Nous rappelons que le terme Espace public prend naissance dans les années 1970 et s'est banalisé dans les années 90; il revêt une double acception d'une part, la métaphore relative à l'art de gérer la cité (*polis*) « **espace politique** », et d'autre part, la désignation des espaces physiques de la ville (*urbs*) accessibles au public « **espaces publics** ».

De fait, ceux-ci ont existé sous d'autres dénominations à travers l'évolution historique des villes.

Ces deux acceptions se confondent. Ainsi dans la fondation de Rome, (753 av. J.-C. selon Tite Live) lorsque Romulus prend la « décision politique » de creuser le *po-mærium*, sillon sacré marquant le fossé et le rempart destinés symboliquement à protéger la ville, Remus, en franchissant par provocation cet « espace public » a été dramatiquement sanctionné.



21 Plan de Rome en 750 avant J.-C.

Nous conviendrons dans notre propos de distinguer, les « **espaces publics** » (espaces extérieurs), des « **lieux publics** » (bâtiments recevant du public). En outre, le passage entre un espace public et un lieu public, marque un « **espace public de transition** » (seuil d'un bâtiment par exemple la « **Porte de ville** » ou l'« **Auvent** »...) pour lequel, un traitement spécial s'avère nécessaire en matière de lisibilité et d'accessibilité.

Par ailleurs, par glissement sémantique certains vocables tel, le vocable « **galerie** », est passé du statut d'« espace de transition » (*stoa*) entourant le temple grec ou romain, au statut de « lieu public » désignant les grands magasins.

Les deux ouvrages monumentaux des historiens Lewis Mumford (1885-1990) *La cité à travers l'histoire*³⁷ et Siegfried Giedion (1888-1968) *Espace, temps, architecture*³⁸, traitant de l'espace urbain et de l'architecture, doivent avoir une place dans la bibliothèque des étudiants des disciplines préparant aux métiers du cadre de vie (ingénieur, architecte, paysagiste, géographe, plasticien, urbaniste...).

Dans ce chapitre, nous suivrons le classement des grandes périodes de l'urbanisme occidental pour présenter l'évolution des « espaces publics » en France, mais dans la continuité des grecs et des romains, en nous référant aux ouvrages de Françoise Choay et de Jean-Louis Harouel. « *Il ne sera donc question, dans les pages suivantes ni d'architecture, ni de monuments, mais uniquement des*

³⁷ MUMFORD Lewis, *La Cité à travers l'histoire*, éd. Agone, 1961, 944 p.

³⁸ GIEDON Sigfried, *Espace, temps, architecture*, éd. Denoël, 1978, 544 p.

rapports qui lient les pleins et les vides dans la cité »³⁹. « Vide » dont parle Robert Auzelle⁴⁰.



22 F. Choay

« **Françoise Choay**, dans son « *judicieux ouvrage* »⁴¹ **Espacements** en 2003, suggère de caractériser l'espace, des citadins selon les grandes périodes de

l'histoire occidentale :

Espace de contact : le Moyen-âge,

Espace de spectacle : l'époque classique,

Espace de circulation : XIX^{ème} et XX^{ème} Siècles.

Aujourd'hui : espace de connexion »

Jean-Louis Harouel, dans *Histoire de l'urbanisme*⁴² fait également le choix de se limiter à l'histoire de l'urbanisme occidental en comprenant cependant l'Antiquité grecque et romaine à nos jours, fondement de l'urbanisme.

Autres ouvrages référencés :

« **Espace public** », un *terme ambigu* de M.A. Louisy, éd. La Documentation française, 1998.

35 ans d'urbanisme pour la période de 1944/1980, éd. CRU et CFHU, 1981

La production de l'espace de Henri Lefebvre (dernier ouvrage publié en 1974, 4^{ème} édition Anthropos)

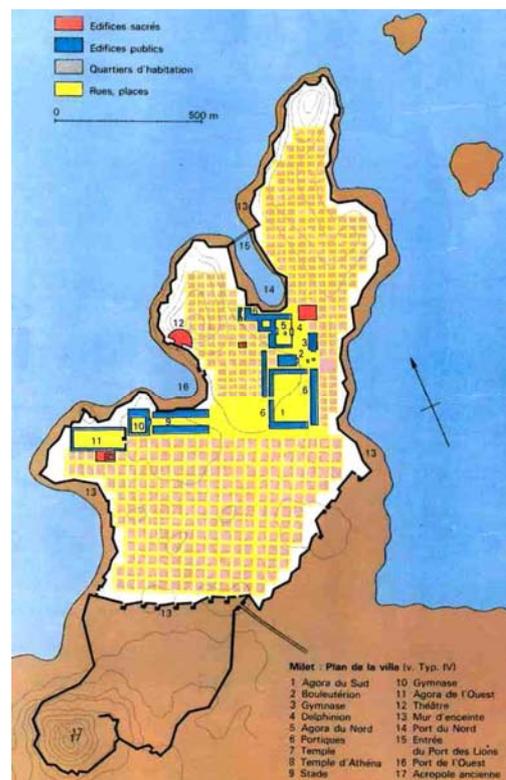
Clefs pour l'urbanisme de Robert Auzelle, éd. Seghers, 1971.

L'espace public de Thierry Paquot, éd. La Découverte, 1^{ère} édition 2009, actualisée en 2015.

La période grecque

(VII^{ème} siècle av. J.-C. au II^{ème} siècle)

« Jusqu'au VI^{ème} siècle av. J.-C., le seul élément fortifié de la cité grecque est constitué par l'acropole siège du pouvoir. La ville basse, aux rues tortueuses et étroites reste dépourvue d'enceinte »⁴³



23 Plan de Milet

Vers 475 av. J.-C., le système de l'architecte et philosophe Hippodamos de Milet s'impose avec des voies rectilignes. A Milet, l'agora est entourée de portiques dont les colonnades masquent les bâtiments qui la bordent.

Pergame offre une alternative. L'adaptation des rues étroites et de terrasses naturelles au site escarpé est composée avec un effet monumental. Théâtre, portiques et colonnades jusqu'au

³⁹ CHOAY Françoise, *Espacements, L'évolution de l'espace urbain en France*, éd. Decitre, 2004, 130 p., p.16.

⁴⁰ Voir citation en couverture.

⁴¹ PAQUOT Thierry, *Espace public*, op. cit., p.74.

⁴² HAROUEL Jean-Louis, *Histoire de l'urbanisme*, Que sais-je ? n°1892, éd. PUF, 1985.

⁴³ HAROUEL Jean-Louis, *Histoire de l'urbanisme*, Que sais-je ? n°1892, éd. PUF, 1985, p.10.

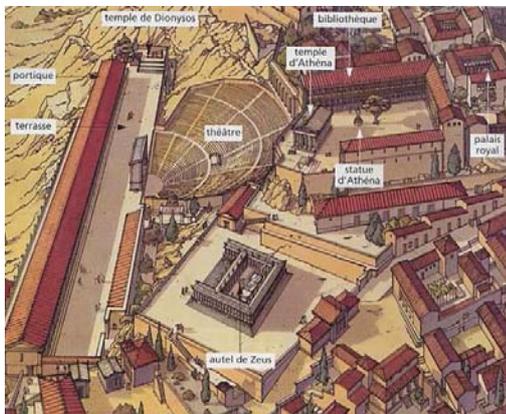
sommet de l'acropole, complètent l'espace urbain.

C'est au IV^{ème} siècle av. J.-C. qu'Aristote préconise une ville fortifiée avec la création d'une place pour la vie publique (agora) et une autre pour les activités marchandes.

Au II^{ème} siècle de notre ère, la ville hellénistique possède des rues bordées de trottoirs avec d'immenses colonnades formant portique. Même avec des rues tortueuses, comme à Athènes, celles-ci ne dépassent pas 4 à 5 mètres. Dallages ou empièvements sont diversement utilisés.

Alexandrie fait exception avec l'avenue principale d'une vingtaine de mètres qui permet les défilés et les parades... Des fontaines publiques dispensent l'eau amenée par aqueducs.

La ville de Pergame dispose à cette époque d'un règlement d'urbanisme très complet, selon une loi royale, avec des astynomes qui veillent au respect de celle-ci.



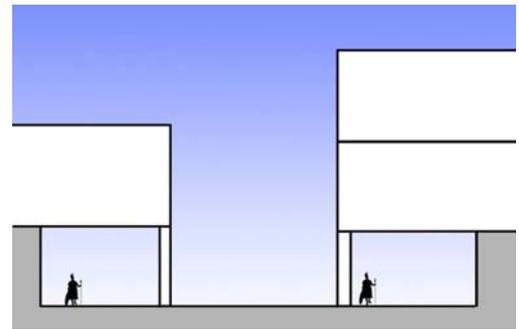
24 Reconstitution de l'espace public de Pergame.

Protéger l'espace public contre les entreprises des particuliers est un des soucis de l'urbanisme grec. La réalisation de grands travaux est décidée par le peuple, l'exécution est confiée à une commission responsable devant l'assemblée.

La période romaine

(Depuis 753 av. J.-C. la fondation de Rome sur plus d'un millénaire avec la République et jusqu'à la fin de l'Empire romain en 476)

Durant les deux premiers siècles de notre ère les villes romaines atteignent leur apogée. La ville nouvelle type du Haut Empire est un carré ou un rectangle dont le *cardo* (axe N/S) fait 6 mètres et le *déccumanus* (axe E/O) 12 mètres. Le forum est en général situé à l'intersection de ces deux voies (voir Place publique et quartier *in Vocabulaire français de l'art urbain*).



25 La rue romaine.

L'urbanisme impérial recherche le grandiose dans la composition du paysage urbain avec des perspectives. A Rome, plusieurs empereurs, Auguste, Trajan... créèrent des places secondaires au sein d'un réseau piétonnier entre le Forum et le champ de Mars. L'architecte Vitruve (90 à 20 av. J.-C.) dédie son ouvrage *De Architectura* à Auguste, où il expose, en particulier, la manière de construire une place. Parmi les espaces publics, celui de l'*ambitus* désigne une ruelle de 1,5 m de large pris pour moitié de part et d'autre du mitoyen sur les terrains privés de deux maisons voisines ; cette disposition visait à ralentir la propagation de l'incendie.

La période médiévale

Définie comme « Espace de contact » par F. Choay. Elle, se développe sur plus de 1000 ans avec au XII^{ème} et XIII^{ème} siècle un essor important.

Du III^{ème} siècle au XIV^{ème} siècle, l'insécurité avec les invasions de barbares conduit les villes à s'entourer de murailles (Haut-Moyen Age). L'église joue un rôle important dans la défense des cités romaines sièges des évêchés et autour de monastères.

C'est au XI^{ème} siècle que les villes existantes se développent avec de nouvelles murailles raccordant les quartiers neufs des faubourgs à la ville ancienne. Des villes nouvelles se

créent autour d'un monastère... ou d'un château fort... ou à proximité d'un cours d'eau, par exemple les bourgs de la vallée du Petit-Morin avec leurs églises (ci-dessous).

Du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle les « villeneuves » et les bastides des rois de France et d'Angleterre dans le Sud - Ouest, se développent, telle Montpazier avec un plan en damier et sa place de la halle. Bram, avec ses trois anneaux de rues entourant l'église et dans le midi Aigues-Mortes et Carcassonne.



Verdelot



Panoramiques en tryptique
Robert-Max ANTONI 2002

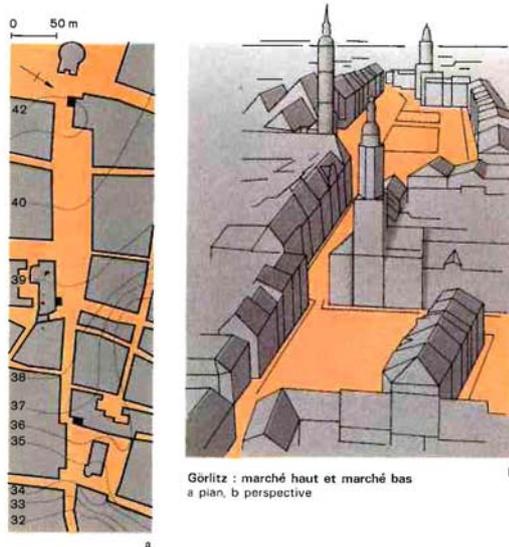


Saint-Cyr sur Morin



Orly sur Morin

De nouveaux types d'espaces publics apparaissent tels, la place autour du puits, le cimetière autour de l'église, des rues-escaliers dans des lieux escarpés, etc.... La place peut-être également un simple élargissement de la chaussée dans les villages-rues...

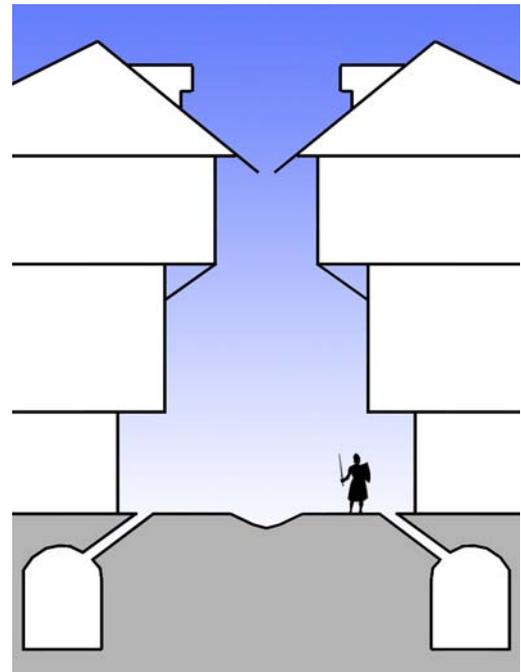


27 Exemple d'élargissement de la chaussée formant une place.

L'accès à la place peut aussi s'effectuer par des rues de 8 à 10 mètres débouchant aux angles de celle-ci...

La **rue médiévale** sans trottoirs est de fait d'un usage privatif avec des éléments de mobilier privés, **bancs, auvents** qui la bordent. L'expression « tenir le haut du pavé » exprime qu'une personne de rang élevé cheminait à l'abri des éclaboussures, à l'écart de la rigole centrale guidant l'évacuation des eaux de pluie et autres eaux usées. Plus qu'une voie de communication la rue est un espace où on vit.

Peuvent être observées des rues bordées d'arcades, de portiques ou de piliers en rez-de-chaussée, constituées par des maisons avec **encorbellements**.



28 La rue médiévale.

Les **façades** à pans de bois décorées par leurs ornements, tourelles, blasons, expriment le statut social, économique et la personnalité des habitants.



29 Façade à pans de bois.

Les **ponts habités** servent au commerce et à la circulation voire à la défense de l'accès au centre-ville comme celui de Valentré à Cahors.



30 Le Pont Valentré, Cahors.

Cathédrales et églises, aux modestes **parvis**, dont les clochers seuls dépassent du plafond des toitures⁴⁴, scandent et animent la vie de l'espace public avec leurs carillons. Paysages durables de petites villes et de villages d'aujourd'hui. Le souci de protéger la voie publique des empiétements, des saillies ou d'utilisations privatives se retrouve dans le règlement d'urbanisme sous contrôle des Villes qui ont obtenues les compétences de voirie détenues auparavant par les instances seigneuriales.

Le goût d'esthétique commence à voir le jour à partir du XIV^{ème} siècle et annonce la Renaissance.

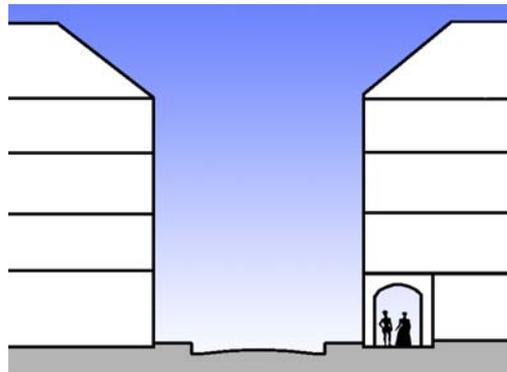
La Renaissance

De la fin du XIV^{ème} / XV^{ème} siècle (*Quattrocento*) jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle.

Cette période courte vient en rupture de la précédente. Née en Italie, il convient de distinguer l'apport des théoriciens italiens. Alberti et son traité *De re aedificatoria* traitant de **la cité idéale**, insiste sur la *voluptas* inspirée de Vitruve. Sans remettre en cause la sinuosité des rues, il prône une voie principale rectiligne bordée de portiques... Filarete propose des tracés radio-concentriques de voies en étoile avec le palais du « *condottiere* » au centre de la place. Martini imagine une ville octogonale avec huit rues rayonnantes.

Enfin, au milieu du XVI^{ème} siècle, Vasari et Scamozzi etc.... proposent d'autres modèles.

La perspective monumentale avec le monument dans l'axe présentée par Serlio illustre son *Traité d'architecture*.



31 La rue sous la Renaissance.

Le **jardin** innove, tel celui de la villa d'Este et du **belvédère** avec ses points de vue, ses cascades et ses fontaines.



32 Jardin de la Villa d'Este vu depuis le belvédère.

Au début du XVI^{ème} siècle Thomas More, dans *L'Utopie* impose un modèle unique pour une cinquantaine de villes aux vertus thérapeutiques.

Le *Quattrocento*, nouveau cadre de pensée, n'affectera pas l'espace urbain médiéval en France.

En France, en 1507, « la plus belle rue de Paris »⁴⁵ est réalisée par Louis XII qui reconstruit le **pont habité** Notre-Dame avec des maisons identiques à arcades.

Seuls les **châteaux royaux** voient leurs façades avec de grandes fenêtres s'ouvrir sur des parcs et plans d'eau. Le château de

⁴⁴ "Plafond des toitures" : expression selon Harouel, qu'il est préférable de désigner comme la mairie de Paris dans le PLU, par **plafond des hauteurs** ou encore "servitude non altius tollendi". Le "velum des hauteurs" est aussi employé.

⁴⁵ HAROUEL Jean-Louis, *Histoire de l'urbanisme*, Presses Universitaires de France, 1981, p.45.

Chenonceau, dit le château des Dames, bâti en 1513 et celui de Chambord construit entre 1519 et 1547 (mort de François Ier), en sont les brillantes illustrations...



33 Le château de Chambord.

En 1527, François Ier s'installant au Louvre aménage les **berges** de la Seine et des quais, dont le **quai du Louvre**.

En 1545, il crée deux villes fortifiées : Vitry-le-François avec une place carrée fermée aux angles et traversée par deux voies perpendiculaires, puis Villefranche-sur-Meuse avec huit voies tracées selon les médianes et les diagonales d'une place carrée.

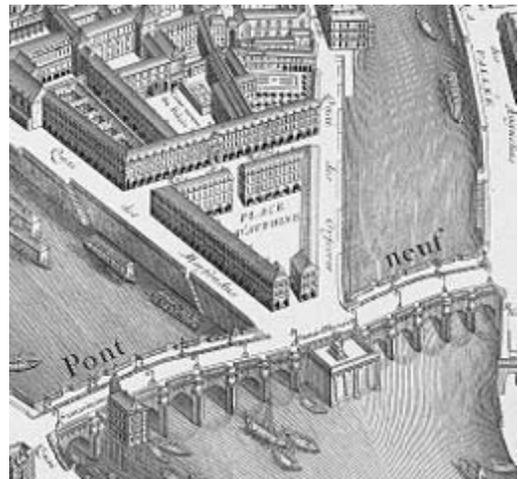
En 1554, Henri II ne peut faire détruire à Paris, les constructions qui n'ont pas respecté le reculement sur les anciens alignements des rues.

En 1578, Henri III construit le Pont Neuf, premier **pont sans maisons**.



34 Le projet initial pour le Pont-Neuf (tableau de l'École française, vers 1577 - musée Carnavalet).

Henri IV avant sa mort crée la place Royale (1603-1609) et la place Dauphine (1607-1614) préfigurant l'avènement de l'époque classique et le souci de l'embellissement avec **fontaines, statues et ornements...**



35 La Place Dauphine, plan Turgot.

Déjà, « les embarras de Paris » célébrés par la suite dans la satire de Boileau (1636-1711) avec les charrois, constituent une nuisance importante. La rue de la Ferronnerie, encombrée, sera rendue célèbre avec l'assassinat en 1610 de Henri IV.

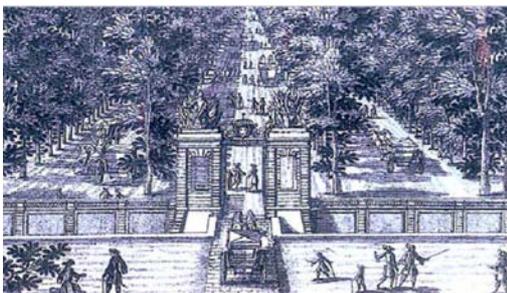
L'Époque classique

du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, « Espace de spectacle », définie par F Choay, marque la suprématie de l'influence française en matière de composition urbaine et la prééminence du pouvoir royal absolu. Le XVIII^{ème} siècle, dit le siècle des Lumières (1715-1789) ayant une place prépondérante.

Les rues, les façades, les jardins, les cimetières et les places royales ainsi que les villes nouvelles introduisent de nouveaux modèles à échelle humaine qui inspireront les capitales d'autres pays.

En 1607, les rues, avec l'édit de Henri IV, qui confie à Sully le soin de veiller à l'alignement et à l'élargissement de celles-ci pour mieux circuler et aérer l'espace urbain. Cette mesure sera sans succès, ce qui vaudra la disgrâce de Sully en 1611, sous la régence de Marie de Médicis.

La mode des grands cours plantés, tel le Cours la Reine (1616) de Marie de Médicis et les jardins publics telle la promenade du Peyrou à Montpellier avec son belvédère. Le principe des esplanades et des jeux de terrasses, marqueront cette période pour le plaisir de la vue.



36 Le Cours la Reine, Paris.

En 1740, les rues de Paris disposent d'un pavage et d'un système d'égout recueillant les eaux de ruissellement et en 1783 les nouvelles rues ont plus de 10 mètres de large

En 1776, les cimetières insalubres doivent trouver place en dehors des agglomérations, selon l'interdiction royale, ce qui suscite des émeutes de la part des populations attachées aux coutumes du Moyen Age.

A cette époque, les **façades** visent à créer un décor monumental derrière lequel se raccorde soit un habitat médiéval comme à Orléans, soit un lotissement par lots d'arcades comme à Paris la Place Vendôme. Celle-ci est un bel exemple d'une composition ordonnancée de façades, pour déterminer le cadre vide de la place laissant l'arrière libre à la construction d'un habitat.



37 La Place Vendôme, Paris

Au XVIII^{ème} siècle (1715-1789), les façades des bâtiments publics doivent exprimer leur fonction, telle *La Monnaie*...



38 La Monnaie de Paris.

Avec les places royales le pouvoir absolu de la royauté est glorifié dans l'espace urbain. A Paris, Henri IV crée la place des Vosges (1603-1609, la statue de Louis XIII prendra place en 1629) puis la place Dauphine (1607-1614), Louis XIII (1601-

1643), Louis XIV (1638- 1715), Louis XV (1710-1774), verront, avec leur permission, des places leur être dédiées, avec en piédestal une statue du roi à cheval ou à pied. Celles-ci sont commanditées par diverses Villes et assemblées d'État (Bordeaux, Dijon, Lyon 1713, Montpellier 1718, Rennes 1726, Nancy 1737. La dernière place royale s'achève à Nantes. Elle est dédiée à Louis XVI (1754-1793) mais, restera sans statue.



39 La Place des Victoires et la statue de Louis XIV, Paris.

Quant aux Villes nouvelles, tirant leçon du Quattrocento, elles se développent, en 1608, Sully avec l'autorisation de Henri IV crée Henrichemont...

Puis, le cardinal de Richelieu avec l'autorisation de Louis XIII fonde en 1628 la ville de Richelieu... Celle-ci inspirera Versailles.

Louis XIV est âgé de 44 ans quand il s'installera avec la Cour à Versailles, Ville royale (1682-1789)... Durant son règne (54 ans) une centaine de places fortes et villes fortifiées sont édifiées par Vauban (1633-1707) selon des quadrillages réguliers... Le musée des Plans-reliefs à Paris en rend partiellement compte (Cf. fiche du Vocabulaire.)



40 Le plan-relief de Neuf-Brisach, arch. Vauban.

Signalons l'expérience de la Ville idéale de Claude-Nicolas Ledoux, le protégé de Madame du Barry, la Saline de Chaux, à Arc-et-Senans (1774) réalisée sur la commande de Louis XV. Ville utopique décrite en 1804 dans l'ouvrage de l'architecte, *L'architecture considérée sous le rapport des mœurs, de l'art et de la législation*⁴⁶ et « première manifestation de l'urbanisme utopique prétendant régler les problèmes de la société comme plus tard la Charte d'Athènes » selon Jean-Claude Galléty.



41 La Saline de Chaux, Arc-et-Senans, arch. Cl.-N. Ledoux.

Enfin, une nouvelle ère s'annonce, avec une élite urbaine marquée par les philosophes représentant l'esprit des Lumières et avec la Révolution de 1789.

⁴⁶ LEDOUX, Claude-Nicolas, *L'architecture considérée sous le rapport des mœurs, de l'art et de la législation*, Paris : l'auteur : de l'impr. de H. L. Peronneau , 1804, 125p.

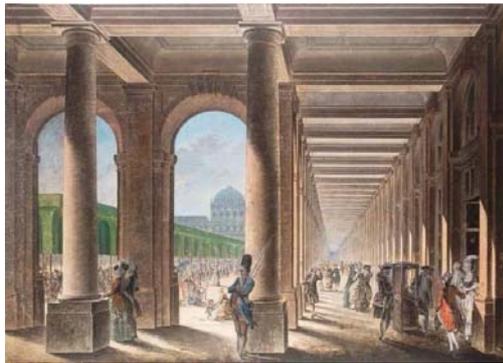
La période industrielle des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

« Espace de circulation » selon F. Choay.

Après une époque d'anarchie et de désordre, on assiste à une explosion démographique des villes à laquelle s'ajoute un exode rural, conséquences des progrès en matière scientifique et technique.

Une ségrégation s'installe avec les beaux quartiers et les quartiers populaires lesquels débordent les limites des villes.

A partir de 1820 des **passages couverts** permettront de mettre le piéton à l'abri des intempéries ; les **galeries** abriteront de nombreux commerces (fiche du Vocabulaire).

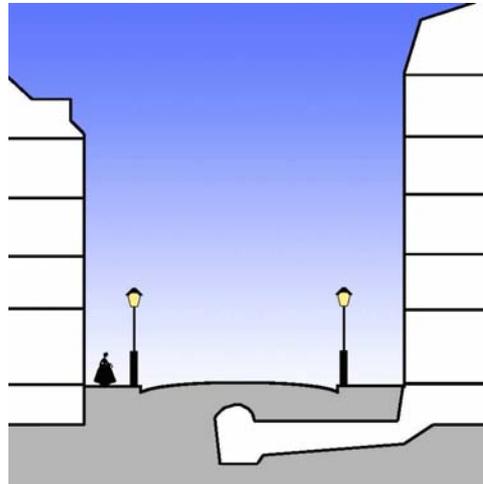


42 Galerie de Montpensier, Jardin du Palais Royal, Paris, XVIII^{ème} siècle.

A la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion de Napoléon III, le baron Haussmann accomplira une œuvre importante de 1853 à 1870 « l'année terrible », qui inspirera les capitales européennes.

Paris, qui compte deux millions d'habitants, fera l'objet pour la première fois, dans sa totalité, d'une restructuration destinée à faciliter la circulation des véhicules. Par des percées Nord-Sud avec le Boulevard de Sébastopol et Est Ouest avec le deuxième tronçon de la rue de Rivoli, le tissu médiéval sera éventré par les percées diagonales telles le boulevard Magenta et l'avenue de l'Opéra, au grand dam du milieu littéraire, et des

populations rejetées au-delà des boulevards périphériques.



43 La rue Haussmannienne.

Les **rues et avenues** seront aménagées avec le souci du confort visant le traitement des sols avec le macadam puis l'asphalte (1862) et le développement du nombre de **lampadaires**, de **bancs**, de **fontaines** et de **bassins**. Les **ronds-points**, les **places-giratoires** et les **places** desservant les gares, qui constituent les nouvelles entrées de ville, créent les conditions d'un espace de circulation facilitant le déplacement des véhicules, des omnibus (à Paris en 1828) et des fiacres... Cela n'est pas suffisant, et c'est durant cette période, que des études furent entreprises par la Ville et l'État en vue de construire un boulevard transport souterrain pour désencombrer la surface, qui verra le jour en juillet 1900 à l'occasion de la cinquième Exposition universelle.

«... **Les places** des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, par leur ouverture systématique et l'intensité de la circulation roulante qu'elles accueillent deviennent en définitive les lieux les plus hostiles au piéton. Celui-ci trouvera bien

refuge, à l'abri des intempéries, dans les passages couverts... »⁴⁷ (F. Choay)

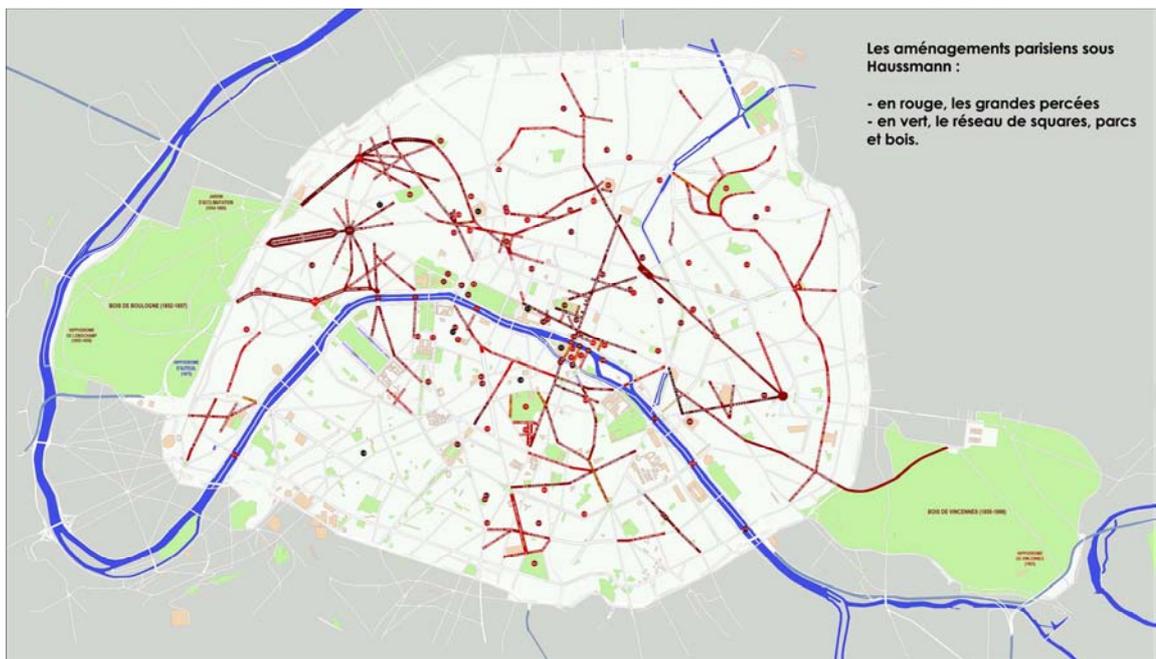


44 Le passage du Grand Cerf, Paris, 1835.

Avec bonheur, Napoléon III, fort de son séjour à Londres, créera, à Paris, à trois échelles de territoires, la trilogie, **square, parc et bois avec plans d'eau**, reliés par des voies bordées de plantations d'alignement destinées au bien-être des piétons, (voir fiches du *Vocabulaire français de l'Art urbain*)

Le réseau des espaces publics adaptés aux besoins des familles et personnes de toutes conditions fonctionne encore aujourd'hui malgré l'invasion et le transit difficilement maîtrisé des véhicules. Le souci de l'échelle humaine conduira à maintenir le plafond des hauteurs des constructions avec des immeubles d'habitations dont la hauteur sera limitée à R+6 +combles.

L'aménagement de Paris inspirera les autres villes françaises et étrangères.



45 Percées haussmanniennes

⁴⁷ CHOAY Françoise, *La terre qui meurt*, éd. Fayard,

A noter deux tendances durant cette période :

Entre 1858-1883 : Comme ville nouvelle, le **familistère de Guise** conçu par André Godin (1817-1888) a été construit dans le département de l'Aisne. Il est inspiré par la conception des phalanstères de Fourier.



46 Plan-relief du Familistère de Guise.

Il introduit un type d'espace public indéfini et naturel entourant des bâtiments. 1500 personnes environ y habitent dans des logements ouvrant sur une galerie publique intérieure.

Cet ensemble vivant en autarcie est séparé, par une route, de la fabrique des célèbres poètes Godin; il préfigure la conception de la « ville verte », de la séparation des fonctions et de l'immeuble d'habitation avec les services dans une rue intérieure qui verra le jour au début des années cinquante en application du programme manifeste des CIAM élaboré en 1933.

En 1900, l'**art Nouveau** avec les immeubles de Lavirotte aux façades richement décorées et les accès aux stations de métro de Guimard.



47 Edicule de la station de métro « Abbesses », Paris, arch. : H. Guimard.

La Reconstruction et le Mouvement moderne

Entre les deux guerres (1919-1939)

Après la guerre de 1914-1918, la Reconstruction des villes sinistrées va durer jusqu'en 1931.

De 1919 à 1924, la loi Cornudet imposera la réalisation de plans d'aménagement et d'embellissement ; mais sur 2000 communes qui y sont astreintes 300 villes seulement en seront pourvues. « *L'apport de Cornudet est fondamental dans une vision moderne de la structuration de la ville par son système d'espaces publics, conception plus féconde que la Charte d'Athènes* » (Jean-Claude Galléty).

En 1925, le mouvement Arts Déco avec l'Exposition internationale des arts Décoratifs et des industries et manufactures, verront apparaître une éclosion d'artistes dans tous les domaines, peinture, littérature (Eupalinos ou *l'architecte* en 1923 de Paul Valéry), décoration et mobilier de l'architecture intérieure, arts de la table et de la mode.

Les façades des immeubles de rapport dues aux architectes, Hector Guimard, Auguste Perret, Henri Sauvage animent de manière originale le décor des rues.



48 Porte de l'immeuble du 29, avenue Rapp à Paris, arch. : J. Lavirotte.

Le Lyonnais Tony Garnier (1869- 1948) Architecte grand prix de Rome en 1899, durant les quatre ans d'études à la Villa Médicis à Rome élaborera La cité industrielle composition architecturale et urbaine révolutionnaire s'affranchissant des poncifs de l'architecture académique. Elle sera publiée en 1917.

Il construira dans sa ville natale, bon nombre de bâtiments publics et d'habitation auprès de E. Herriot, maire de Lyon.

Il est un précurseur de l'urbanisme moderne mais à échelle humaine avec des espaces publics où la nature est présente.

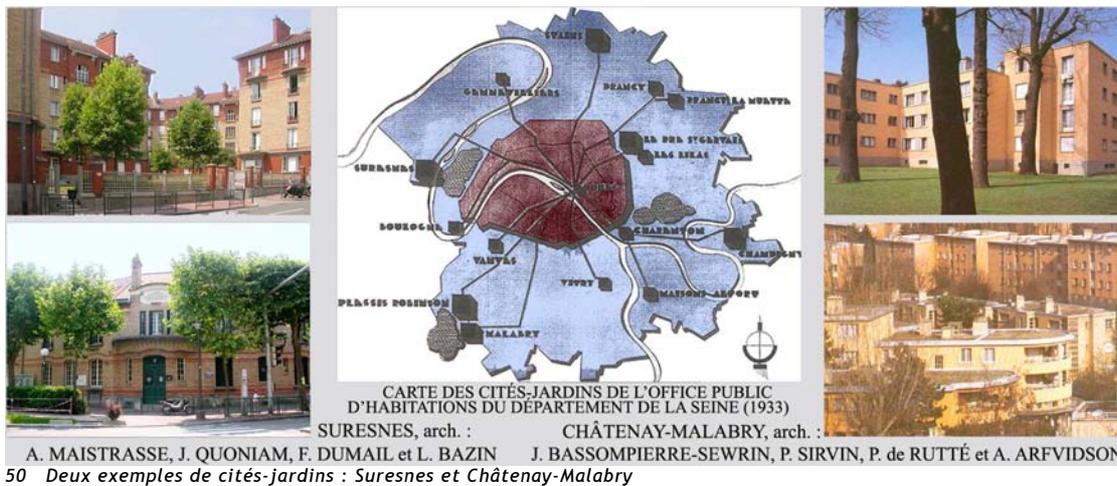
Dans les années trente, un mouvement tenant compte de besoins exprimés par le Politique donnera naissance à 15 cités-jardins en Région parisienne. La rencontre de deux hommes, Henri Sellier (1883-1943) « le politique » et Marcel Poëte « l'universitaire » conduit en 1919 à ce qui devait devenir par la suite l'Institut d'urbanisme de Paris, toujours en place, développant la pluridisciplinarité entre

les urbanistes. Ecole de pensée humaniste et sociale s'inscrivant dans le courant d'idées de Ebenezer Howard.



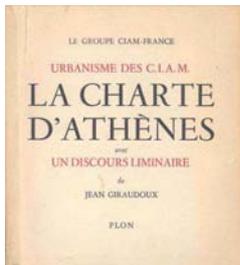
49 Le quartier des Etats-Unis, Lyon, 1919-1933, arch. : T. Garnier.

Les espaces publics sont pensés dans une composition urbaine à échelle humaine avec des maisons individuelles et des immeubles d'habitation R+3, des jardins privés et publics. Suresnes, Stains et Chatenay-Malabry en sont des exemples. (Cf. Vocabulaire français de l'Art urbain).



Mais le courant de l'architecture et de l'urbanisme moderne était en marche, avec le principe de la « tabula rasa ».

En effet, c'est en 1928 que naquit le premier Congrès international de l'architecture et de



l'urbanisme moderne (CIAM) en Suisse, au château de Sarraz de Madame Hélène de Mandrot, composé d'architectes, avec Le

Giedion. La Charte d'Athènes verra le jour lors du IV^{ème} CIAM (1933) sur le bateau allant de Marseille à Athènes. Elle sera publiée en pleine guerre en 1941, de façon anonyme, par Le Corbusier.

A noter, la création de l'Ordre des architectes en 1940.

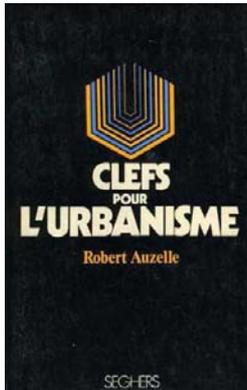
Dans la Charte, il n'est point question d'espaces publics. Les rues et les cours des villes anciennes sont condamnées, ainsi que « l'architecture, après la déroute de ces cent dernières années » (Article 87).

Espaces verts, espaces libres, séparation des voies piétons / véhicules, soleil, verdure,

espace, et construction « d'unités d'habitation de grandeur efficace » (Article 88), sont les maîtres-mots.

Avec le recul, cette Charte, dont l'impact marquera une révolution de l'espace urbain d'après-guerre, reste un ouvrage pédagogique incontournable pour apprécier les erreurs de l'usage qui en sera fait. Ces dernières années, des correctifs très coûteux, ont été engagés dans la politique publique de réhabilitation et de rénovation de centaines d'ensembles urbains dans notre pays (voir plus loin).

Dans la Charte d'Athènes, l'espace politique reste absent. L'article 87 de la Charte décrète : « Qui pourra prendre les mesures nécessaires pour mener à bien cette tâche, sinon l'architecte qui possède la parfaite connaissance de l'homme... qui créera un ordre portant en soi sa propre poésie », et l'article 90 «Pour accomplir la tâche multiple qui lui est imposée, l'architecte devra s'adjoindre, à tous les échelons de l'entreprise, de nombreux spécialistes ». L'article 92 conclut : « ... L'architecture est responsable du bien-être et de la beauté de la cité....L'architecture est la clef de tout. ». Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier le côté abusif de ces propos.



L'article 77 de la Charte : « Les clefs de l'urbanisme » concernant les quatre fonctions Habiter, Travailler, Circuler, se recréer, sont à comparer avec Clefs pour l'urbanisme, ouvrage publié en

1970 par Robert Auzelle... qui reconnaît, en toute humilité : « l'homme politique a plus de responsabilités que nous (professionnels du cadre de vie, ndlr), mais nous avons les nôtres », remplaçant les responsabilités des élus, des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre, et de tous ceux qui participent à l'acte de bâtir le cadre de vie (se reporter au chapitre IV).

En 1941, avec 600 communes sinistrées, la deuxième Reconstruction s'effectue dans une époque troublée, aux gouvernements changeants, où, André Prothin de 1941 à 1958, directeur à divers titres des services de l'Etat chargés de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire disposera des pouvoirs et du temps nécessaires pour assurer le succès de la Reconstruction.

« L'urbanisme à l'époque où je me place ne fait qu'un avec l'architecture »⁴⁸ dira Pierre Randet. Quatorze architectes et urbanistes, formés par Marcel Poëte et Gaston Bardet à l'Institut d'urbanisme de Paris, sont nommés par Prothin ainsi que les urbanistes ayant fait leurs preuves à l'étranger tels : Greber, Lambert, Marrast, Prost, Remaury, Royer, Sebillé.

Le fait le plus important à l'actif de ces « missi dominici » représentant l'État dans les villes, sinistrées réside dans la participation des habitants à l'élaboration des plans d'urbanisme. Il s'agit d'une œuvre globale, où les espaces publics et la voirie avec les habitations et les lieux publics (vides et pleins) ressortent d'une composition urbaine. C'est à cette occasion que Robert Auzelle expérimentera, notamment à Neufchatel-en-Bray, les méthodes de travail issues de l'Institut d'urbanisme et du travail en équipe pluridisciplinaire (se reporter au chapitre IV).



51 Centre administratif et culturel de Neufchatel-en-Bray, arch. : R. Auzelle.

En 1944 Raoul Dautry appelé par le général de Gaulle, crée le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). La tâche est immense 2.000 communes sinistrées 1.300.000 logements inhabitables. Elle sera menée tambour battant par un ministre hors normes.

⁴⁸ RANDET Pierre, *Trente cinq ans d'urbanisme*, Ed. CRU, 1981, p.13.

Les Trente glorieuses 1945-1975

J. Fourastié, La révolution invisible « fracture » de l'espace urbain et expériences
H. Lefebvre, La production de l'espace, Paris 1974



52 La Cité Radieuse de Marseille, arch. : Le Corbusier.

1947-1952, naissance de la première unité d'habitation à Marseille, *la Cité radieuse* de Le Corbusier ; une sorte de village vertical, avec sa « rue » marchande et sa « toiture-terrasse piscine école solarium ». Conçue pour 1500 à 2000 habitants, réalisée avec les crédits de l'État et le soutien de

Claudius-Petit. Elle symbolise la « fracture » dans la conception de l'espace urbain. Immeuble sur pilotis posé sur le sol d'un espace public indifférencié, modèle reproductible sur tout terrain...

1948, année de révolution, qui voit la promulgation de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme*, année où la femme se voit accorder en France le droit de vote, année où Eugène Claudius-Petit devient ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Avec A. Prothin, Directeur général de l'urbanisme et de l'habitation qui confiera la direction d'un *Centre d'études* à l'urbaniste en chef R. Auzelle (voir chapitre IV). Fidèle à la philosophie développée à l'IUP, *la Cité de La Plaine* (1947-1959), sera une expérience réalisée par Robert Auzelle et ses confrères avec les crédits de l'État et le soutien du maire de Clamart, venant en contrepoint de la *Cité radieuse*.



53 La Cité de la Plaine et le cimetière intercommunal de Clamart, 1947-1963, arch. : R. Auzelle

1950 sonne la fin de la Reconstruction et le démarrage de la construction intensive de logements ; Claudius-Petit, privilégie l'aménagement de zones d'habitations et de zones industrielles par les collectivités locales : P. Randet (auteur du rapport Pour un plan national d'aménagement du territoire) racontera en 1981 « L'urbanisme affranchi se donnera la liberté d'implantation par rapport à la voirie, substituera l'ordre ouvert à l'ordre continu, inventera l'espace vert » il ajoutera : « depuis que je ne sais quel cuistre a inventé cette locution, on ne fait plus guère de parcs ni de jardins... ces espaces libres ont été trop souvent dévorés par les espaces de stationnement des automobiles ».

La Charte d'Athènes n'avait pas prévu le développement de l'automobile. Durant ces années, deux courants s'affrontent... le mouvement de l'urbanisme moderne et les grands ensembles qui en découleront ; et le mouvement incarné par les architectes grands prix de Rome. La troisième voie empruntée par R. Auzelle pour une organisation consciente de l'espace restera sans suite (Cf. annexe)

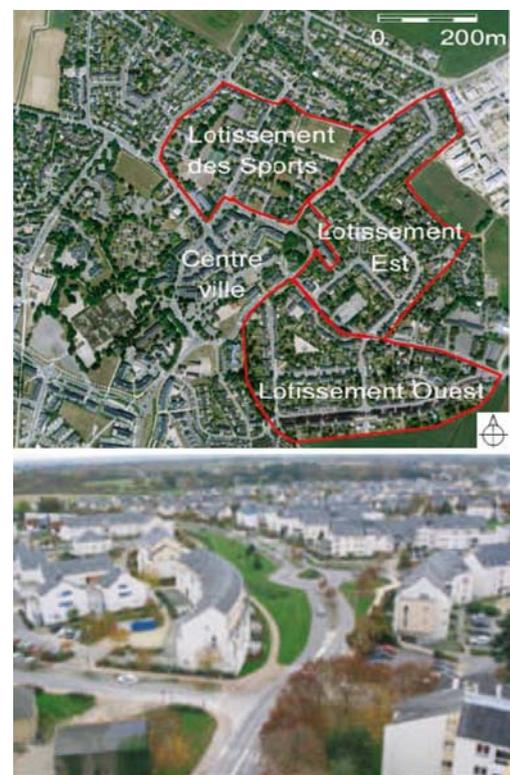
P. Randet rapporte l'anecdote concernant l'effacement de l'inscription urbanisme au fronton du ministère créé par Dautry : « Lorsque M. Laniel fut président du Conseil (1953-1954) ; le ministre d'alors s'en étonna - « dites aux urbanistes que je les emmerde ». Au delà de cette répartie de mauvais goût, celle-ci marque une forme de disgrâce des architectes et des urbanistes.

NDLR : A ce jour, les temps ont changé, la profession d'urbaniste, reconnue par l'État, par la création d'un Office professionnel de Qualification des Urbanistes, promeut des valeurs exprimées dans la Charte de

l'urbanisme européen, notamment la pluridisciplinarité et dispose d'une déontologie depuis le 1er juillet 2015.

1956 - 1968 : Autre expérience remarquable qui restera sans suite.

Gaston Bardet et le maire de Le Rheu réaliseront trois lotissements composés en lien avec le centre-ville avec des jardins privés et une « maîtrise de l'espace public ».



54 Lotissements de Le Rheu, arch. : G. Bardet.

Ces lotissements municipaux contrasteront par leur qualité durable avec la pauvreté monotone de l'ensemble des lotissements de l'époque, où l'espace public est réduit à la voirie de desserte de parcelles identiques les unes aux autres, et où les maisons sont disposées au milieu de la parcelle pour laisser la possibilité de tourner autour !

En 1957 Cette année là, « R. Auzelle marque son désaccord sur la politique des grands ensembles visant la recherche rapide d'objectifs quantitatifs, avec une normalisation et l'industrialisation à outrance. »⁴⁹

1958 Retour du général de Gaulle et création du ministère de la Construction de P. Sudreau, la priorité revient à la production de masse de logements : 278 000 en 1958 à 422 000 en 1967.

En 1958 création du quartier d'affaires de la Défense. A Prothin devenu Directeur général de l'EPAD appelle R. Auzelle dans son équipe pour établir l'Esplanade de la Défense, le plus grand « espace public moderne » de 160 ha sur dalle dédiée aux piétons.



55 L'esplanade de la Défense, vue depuis la Grande Arche.

Le 8 avril 1960, l'instruction générale du ministère de P. Sudreau, prônant la préoccupation de l'environnement et la sauvegarde de la beauté de notre pays, condamnant le gigantisme et le zonage social, prescrivant l'association du public à l'élaboration des plans d'urbanisme en équipe pluridisciplinaire... montrera la difficulté de mettre en œuvre ces intentions humanistes.

En effet, les habitants « relogés » dans des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP)

⁴⁹ Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, Robert Auzelle, précurseur d'une approche durable de l'urbanisme et de l'architecture, Hors-série du Comité d'Histoire, 2013, p. 15.

situées en périphérie des villes, aux « tours et barres » de logements au milieu d'« espaces verts » indifférenciés, aux façades monotones, sont victimes de « la sarcellite ».

Celle-ci désigne la pathologie d'un mal-vivre causé par l'ennui créé par ce cadre de vie symbolisé par le grand ensemble de logements sociaux de Sarcelles.

Parallèlement une politique ambitieuse de mise en valeur de grands espaces urbains et naturels est engagée avec :

Les secteurs sauvegardés, la loi Malraux en 1962

Les Parcs nationaux, création du Parc de la Vanoise en 1963

Les villes nouvelles, créées entre 1966 et 1969 seront un chantier d'expériences pour l'État à travers les établissements publics et les équipes d'urbanistes chargées de promouvoir un nouveau cadre de vie. Chaque ville nouvelle expérimentera différents types d'espaces publics. (cf. *Dossier Cadre de vie en Ville nouvelle*, Ed. Ministère de l'environnement 1978-1979 et *Dossier L'art urbain pour la ville de demain*, Ed. SRA 2004)



56 Ville nouvelle d'Evry, Place des Terrasses de l'Agora, arch. : A. Cattani, V. Fabre et J. Perrotet.

En 1966 création du ministère l'Équipement de E. Pisani, issu de la fusion des deux ministères la Construction et les Travaux publics et transports

marque un tournant idéologique important.

Les services de la Construction pluridisciplinaires ayant été « absorbés » dans le réseau des services des ingénieurs des ponts et chaussées plus à même de traduire une politique normative et quantitative. L'aménagement de l'espace français par l'État s'est imposé à un urbanisme pour les français.

« **L'explosion de mai 1968** a remis la sociologie, puis l'écologie, au rang des disciplines urbaines fondamentales : évolution à laquelle on applaudirait sans réserve si elle n'avait abouti à troquer le dessin contre le discours, l'urbanisme contre l'urbanologie, et si l'indispensable pluridisciplinarité n'avait abouti trop souvent à masquer l'inaptitude à la composition... il est temps de se souvenir qu'il n'y a pas d'urbanisme sans art urbain. »⁵⁰ dira P. Randet.

A noter des expériences originales :

De 1966 à 2000, en contrebas du village-haut de Grimaud (Var), une opération de « marina » privée, due à l'architecte François Spoerry, destinée aux vacanciers, illustre la réalisation d'espaces publics originaux sur eau avec débarcadères et sur terre avec des **placettes** et **ruelles** créant un paysage urbain de maisons de style provençal.



57 Le Port Grimaud, Saint-Tropez, arch. : Spoerry.

En **1968**, deux opérations de grands ensembles soutenues par l'État voient le jour, La Grande Motte de l'architecte Balladur et La Grande Borne de E. Aillaud. Elles symbolisent un nouveau type d'espaces publics et de paysage urbain ; l'une constituée d'immeubles d'habitation en forme de pyramides, l'autre d'immeubles en forme de courbes allongées. Des façades de fresques colorées et des sculptures décoratives tranchent avec la monotonie de la production générale des espaces publics.



59 Espaces publics de La Grande Borne, Grigny, arch. : E. Aillaud.

⁵⁰ RANDET Pierre, *Trente cinq ans d'urbanisme*, Ed. CRU, 1981.

Les années soixante dix verront l'État réaliser, en matière d'aménagement du territoire, des actions contractuelles avec les collectivités locales. Une politique en faveur des Villes-moyennes avec O. Guichard où « l'État apporte aux collectivités son concours technique » et des subventions d'un fonds interministériel d'aménagement du territoire. Les circulaires dites « tours et barres » de novembre 1971 pour les villes moyennes et celle de mars 1973 pour les grands ensembles, si elles reconnaissent les erreurs, en matière de gigantisme des programmes, restent très normatives sur les financements et la répartition entre l'habitat social et l'habitat privé mais muettes sur la promotion d'espaces publics générateurs de qualités urbaines. Vingt ans après avoir dénoncé les défauts des grands ensembles lors de leur mise en œuvre, Robert Auzelle n'a pu que regretter de ne pas avoir été entendu par son ministre et ami Claudius-Petit. Son ouvrage Clefs pour l'urbanisme édité en 1971 nous plonge dans l'actualité sur bien des points (Cf. rencontres-débats proposées pour une lecture auprès d'étudiants de cycle de Master www.arturbain.fr). Il est à rapprocher de La production de l'espace de H. Lefebvre édité en 1974

En 1971 le ministère de l'Environnement de R. Pujade, soutiendra la réalisation d'espaces publics, tenant compte des us et coutumes des habitants dans les Villes-moyennes, les contrats de pays et dans les Villes nouvelles (cf. chapitre I et dans la collection Améliorons le cadre de vie, Ed. Ministère de l'Environnement RM Antoni).

Les premières **rues-piétonnes** en centre ancien, telle la rue piétonne du Gros horloge à Rouen (1971), apparaissent mettant en

valeur le confort urbain et le paysage urbain. Elles dynamisent les commerces.



60 Rue du Gros Horloge, Rouen.

1977, voit promulguer la loi sur l'architecture, la création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, la création des CAUE (1979), autant d'avancées dans la recherche de la qualité du bâti. Durant cette période « glorieuse » l'**espace politique** dominé par l'État, porte également son intérêt sur la protection des espaces naturels et des zones naturelles d'équilibre en région parisienne. Il faut cependant constater que la réalisation (sans subventions de l'Etat), des **espaces publics urbains** étant laissée à l'initiative des collectivités locales, celles-ci les aménagent à moindres frais, faisant passer le bâtiment subventionné avant un

aménagement qualitatif de l'espace public.

De ce fait se développera une addition de bâtiments localisés dans des zonages sans véritables lien correspondant à une vision de composition d'ensemble.

En 1969, le programme « 1000 piscines préfabriquées » lancé par l'État illustre une politique identique à celle des grands ensembles.

En 1979, la loi du 3 janvier visant le versement de la Dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales annonce un ensemble de lois où l'État transfèrera des compétences.... notamment dans le domaine de l'urbanisme.

L'espace de connexion et de décentralisation (1980-2015)

Durant cette période, des changements profonds marquent l'Espace public dans ses dimensions politiques et physiques.

Tout d'abord, la notion de ville en France présente par son histoire dans la mémoire collective comme lieu d'échanges matériels d'abord et spirituels qui font civilisation... et créent le citoyen (Cf. Clefs pour l'urbanisme page 11) dont parle R. Auzelle, est devenue en quelques années une notion obsolète.

Ensuite, les modes de transports et les nouvelles techniques de communication ont « rapproché » ou plutôt mis en connexion les « citadins » au-delà de la différence ville-campagne, dans un maillage de « noyaux urbains ». Françoise Choay remarque dans ce sens, « L'émergence de ce nouvel espace est exigée par un ensemble de facteurs

technologiques économiques, épistémologiques et esthétiques ... fait que citadins et ruraux commencent aujourd'hui d'être intégrés dans une culture unitaire et originale qui puise aux deux sources...qui font éclater les fonctions habiter, travailler, se cultiver en les intégrant dans un champ plus vaste »⁵¹ Nous devons dire adieu à la Manière de penser l'urbanisme de Le Corbusier.

En outre, l'émergence du concept de protection de la Nature et de l'environnement, puis du mouvement écologiste dans le phénomène de gouvernance apparu dans les années 90, ont eu pour corollaire la naissance d'un besoin fort de démocratie participative des citoyens.

La profusion de lois (cf. tableau ci-contre) affiche une grande complexité de lecture difficilement compréhensible pour le citoyen, difficilement applicables par les collectivités, comme la règle de la part de 20 % de logements sociaux dans le parc de logements, ou celle de l'accessibilité des personnes handicapées aux services publics et aux établissements recevant du public.

La multiplication d'associations d'usagers, d'habitants qui se mobilisent pour l'amélioration du cadre de vie local par des actions destinées à faire échec à des projets d'opérations d'aménagement essentiellement soucieux de comptabiliser à court terme des profits pour des opérateurs, qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas « prendre en compte » le Bien commun durable à long terme.

⁵¹ CHOAY Françoise, *Espacement*, op. cit.

Espace de connexion et de décentralisation	
1983	Mission interministérielle confiée à l'association Banlieue 89 pour réaliser notamment des projets de liaison des banlieues aux centres-villes , avec près de 116 projets engagés.
1991	Ministère de la diversité de l'habitat et de la mixité sociale pour une politique de la Ville.
1993	Loi Paysage, avec la prise en compte des plans de paysage
1995	Loi Pasqua, orientation pour l'aménagement et le développement du territoire reconnaît la notion de pays
1996	Loi de mise en œuvre du pacte de relance pour la Ville
1999	Loi Voynet, complète la loi Pasqua, introduisant les valeurs du développement durable et reconnaît la notion de corridors écologiques.
1999	Loi Chevènement relative à la création de diverses intercommunalités et des EPCI
2000	Loi SRU Solidarité et Renouvellement urbain, remplace les POS par les PLU.
2003	Loi Borloo, avec la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine ANRU, s'intéresse à plus de 700 Zones urbaines sensibles pour la rénovation du bâti et des espaces publics (Cf. Prix national arturbain.fr 2014 sur le thème « L'espace public au cœur du renouvellement urbain »).
2005	Loi du 11 02 Handicap indique que toute commune doit disposer d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
2010	Loi Grenelle II , introduit les préoccupations écologiques dans les documents de planification et d'urbanisme telle la prise en compte de la trame verte et bleue .
2013	Loi Duflot ouvre le PLU à l'intercommunalité
2014	Loi ALUR, Accès au logement et un urbanisme rénové, renforce 20 ans après, dans les PLU la prise en compte du plan de paysage
2015	Nouvelle organisation territoriale de la République
2015	Loi Handicap 10 ans après, l'ordonnance du 26 09 2014 reporte les délais de mise en œuvre « du fait du retard accumulé » . Protestation de l'association « Collectif pour une France accessible »

Dans ce contexte, l'Espace public, Bien commun des citoyens qui doit garantir les valeurs fondamentales de notre République, est le théâtre d'expressions plurielles et devient le principal enjeu de notre société.

De 1982 avec la loi Defferre jusqu'à nos jours, s'amorce une abondante série de lois conduisant l'État à transférer progressivement ses compétences aux collectivités territoriales (voir 1/). Il agit par ailleurs dans ce qui est appelé « la politique de la ville »,

terminologie imagée mais impropre désignant de fait des quartiers sensibles issus de la politique des grands ensembles (voir 2/) pour soutenir l'action de rénovation avec la création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). En 2009, l'Etat est aussi incitateur d'expériences en écoquartiers (voir 3/).

Parallèlement, apparaît une montée en puissance de l'écologie et la prise en compte de celle-ci dans les documents d'urbanisme (voir 4/).

1/ Collectivités en relais de l'Etat

La loi ne peut tout réglementer, et heureusement.

En matière d'espaces publics et de lieux publics nous assistons en début de cette période à la prise en charge par les conseils généraux et régionaux d'opérations d'aménagements et d'équipements publics tels les espaces verts, les lycées et collèges... Ces collectivités territoriales prenant le relais de l'État, soutiennent par l'octroi de subventions apportées aux collectivités locales, par le biais de contrats ruraux et régionaux, la réalisation d'opérations d'espaces publics de types aires de jeux, places, restauration de patrimoine ancien, lavoirs, terrains de tennis... qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement des villes et villages. Toutes ces actions sont très appréciées dans la France rurale.

2/ La politique de la ville et l'ANRU

Durant cette période, les espaces publics des grands ensembles sont les révélateurs d'un malaise social avec les émeutes, en 1981 aux Minguettes, en 1990 à Vaux en Velin, en 2005 en région Ile de France. La migration étrangère croissante, mal préparée à l'intégration et à l'adhésion aux valeurs de la République, avec un taux important de chômage des jeunes, conduit le politologue Gilles Kepel à observer l'inquiétante progression d'un islamisme radical et en 2015 le Premier ministre fait état de situation « d'apartheid »...

« Dans quelle mesure un espace se lit-il ? Se décode-t-il ? L'interrogation ne recevra pas de sitôt une réponse satisfaisante. En effet, si les

notions de message de code, d'information, etc., ne permettent pas de suivre la genèse d'un espace, un espace produit se décrypte, se lit »⁵² voilà ce que nous dit H. Lefebvre.

Dans ces quartiers une forme de cancer urbain se lit dans les espaces publics : manque de sécurité, d'accessibilité, de gratuité, pollution de l'air, mendicité, occupation illicite de sans abri, surdensité de population... trafic de drogue, chômage, illettrisme... en sont les éléments constitutifs. Aujourd'hui les medias, les réseaux sociaux diffusent ces images anxiogènes pour tous. Cet espace de connexion est devenu le quotidien de tous, notamment le soir à 20 h ou le matin dans les transports...

Que faire pour que l'Espace public devienne un « espace heureux » ?

En 2013, la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) permet de soutenir les collectivités (plus de 700 zones urbaines sensibles) à rénover le bâti et les espaces publics.

Dans ce cadre, le Séminaire Robert Auzelle, suite à un appel à candidature sur le thème « l'espace public au cœur du renouvellement urbain », a présenté au Prix national arturbain.fr en 2014 des opérations réalisées dans des quartiers où les espaces publics sont recomposés dans un réseau et aménagés en concertation avec les associations d'habitants.

D'autres d'opérations d'aménagement lauréates du Prix national arturbain.fr ont mis en valeur les espaces publics en réseau accessible à tous, à une échelle de bâtiments collectifs bas et de maisons individuelles, en

⁵² LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Ed. Anthropos, 1974, p25.

lien avec le centre-bourg de villes moyennes, petites villes et villages.



61 Ecoquartier de Ballainvilliers primé au Prix national arturbain.fr 2012, arch. : J.-J. Ory, J. Ribeyreau-Gayon et P. Baptista.

3/ 2009 - L'Etat incitateur d'expériences

L'État promeut également depuis 2009 dans le cadre de la politique du développement durable des incitations concernant la recherche par les collectivités locales de projets d'écoquartiers.

Cette expérience vise principalement à :

- Mettre en œuvre une nouvelle ingénierie et une nouvelle économie avec des techniques et des produits destinés à économiser les énergies et à mieux gérer le traitement des déchets, et de l'eau...
- Imposer une mixité de logements sociaux et d'accession à la propriété.
- Permettre une meilleure accessibilité aux services. Des opérations ont fait l'objet d'une labellisation par l'État (Rapport les Ecoquartiers labellisés par l'État).

4/ Les documents d'urbanisme

Enfin, nous évoquerons successivement en quoi les différents documents de planification intègrent la notion d'espace public sans pour autant lui reconnaître un statut spécifique.

2000 - Le Plan local d'urbanisme (PLU)

Nous constatons la permanence du découpage en zones, bien que simplifié, du territoire communal. Le réseau de la voirie routière et ferroviaire impose son tracé dans l'espace du territoire avec pour priorité une logique de desserte des zones pour les véhicules,

Pour chaque zone, parmi les 16 articles du Règlement du PLU, les articles ci-dessous font référence à des caractéristiques d'espaces publics sans pour autant considérer, en tant que tels, les espaces publics accessibles à tous dans un réseau relevant d'une composition urbaine et d'un programme d'actions de mise en valeur :

Art 3 Accès et voirie

Art 6 Voies et espaces publics

Art 11 Aspect extérieur

Art 12 Stationnement

Art 13 espaces libres et plantations, espaces boisés classés

Art 16 Infrastructure et réseaux de communication

Par ailleurs le Plan de déplacements urbains et le Programme local de l'habitat sont également pris en compte, quand ils existent, dans le PLU.

2005 - Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) Toutes communes et EPCI ayant la compétence auraient du disposer d'un PAVE avant 2009. En 2015,

l'objectif a été reporté à de nouvelles échéances.

Ce plan n'est pas pris en compte dans le PLU, même si il présente dans sa finalité des objectifs de programme d'actions comme le plan de paysage.

2012 - Le Plan paysage et la Trame Verte et Bleue

La loi ALUR permet de prendre en compte un plan de paysage qui précise un programme d'actions à mettre en œuvre pour répondre à des objectifs.

Il en va de même pour la trame verte et bleue. L'identification de la TVB dans le PLU s'effectue par des règles spécifiques par un zonage indicé (R123-11 1).

Toutefois un avis du Conseil d'État en 2012 met en évidence certaines malfaçons juridiques...



62 Schéma de trame verte sur la Seine-amont.

Conclusion

« *Lorsque tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens* » Proverbe africain.

L'évolution historique des espaces publics en France nous amène à observer les influences relevant d'une forme de mondialisation et de transmission de modèles invariants.

Ce sont les notions de rue et de place et de leur organisation spatiale dans une ville en damiers.

C'est l'orientation des voies, Nord/Sud, Est/Ouest.

Ce sont des fortifications pour se protéger de l'extérieur, héritées des grecs à Milet, puis de la cité romaine, puis des bastides, puis des villes nouvelles du XV^{ème} etc.

C'est le rôle déterminant du politique (l'Etat) associé à l'homme de l'art (l'architecte) pour la représentation du pouvoir absolu dans l'espace. La place royale étant un exemple, comme les villes nouvelles de Richelieu... à celles des années 70.

Mais, c'est aussi le génie créateur d'artistes et de scientifiques français de l'époque classique et haussmannienne, qui produisirent des espaces publics transfigurant un espace urbain à échelle humaine au profit de tous, et qui inspirèrent les pays d'Europe et des Amériques. Espaces publics durables et admirés aujourd'hui dans le monde.

C'est, plus près de nous, la participation réelle des habitants à la reconstruction des villes sinistrées des deux guerres mondiales en concertation avec des maires et des urbanistes missionnés par l'État.

C'est par la suite, « la production de l'espace » selon les standards de la Charte

d'Athènes, imposée à la population, qui a révolutionné l'espace urbain... nous ne reviendrons pas sur la réponse politique donnée au besoin en logements de la période des grands ensembles.

C'est à toutes les époques, la production de lois difficiles à appliquer pour maîtriser l'usage de l'espace public à des fins commerciales.

C'est hier, le POS marqué par le zonage, avatar de l'urbanisme moderne, et le droit des sols, (sols transformés en marchandises sous l'appellation élégante de charge foncière).

C'est maintenant le PLU « prenant (heureusement) en compte » des valeurs écologiques et des prévisions en matière de déplacement et d'habitat, mais qui ignore **le réseau des espaces publics** du territoire communal ou intercommunal.

Le SRA préconise de mettre en valeur celui-ci par un programme d'actions concerté entre le maire (ou l'intercommunalité) et les citoyens de manière démocratique. Sur ce dernier point, Robert Auzelle dans *Clefs pour l'urbanisme*, nous indique le sens à donner à l'urbanisme :

« L'urbanisme est à faire. Il ne se fera véritablement que lorsque chacun participera à l'organisation consciente de l'espace commun »⁵³.

Le Chapitre 3 présente des opérations lauréates du Prix national arturbain.fr et les recommandations du SRA.

Le Chapitre 4 propose l'établissement d'un Plan de mise en valeur de l'Espace public.

⁵³ AUZELLE Robert, *Clefs pour l'urbanisme*, éd. Seghers, 1971.

Chapitre III

Les espaces publics exemplaires

- Les opérations lauréates du Prix national arturbain.fr
- Les recommandations du Séminaire Robert Auzelle (synthèse des travaux)

Chapitre III

Les espaces publics exemplaires

Les opérations lauréates du Prix national
arturbain.fr

L'Espace public est au cœur de la réflexion menée depuis 1983 par le Séminaire Robert Auzelle, dont l'objectif est de promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et de l'éthique du cadre de vie afin de contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie.

Le choix du **thème de réflexion annuel en faveur du développement durable** est **axé autour de l'Espace public**.

Parmi les 3 manifestations annuelles organisées par le Séminaire autour du thème de réflexion, le **Prix national arturbain.fr** permet de mettre en valeur des **opérations d'aménagement exemplaire de l'Espace public**.

Ce prix s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre qui se portent candidats en proposant des **réalisations existantes**, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les **qualités d'usage**. Ces réalisations sont situées, de préférence, dans les **territoires des villes moyennes, des petites villes**, inscrites dans une intercommunalité.

Les pages suivantes proposent une sélection d'opérations exemplaires d'aménagement d'espaces publics choisies parmi les opérations lauréates aux Prix national arturbain.fr depuis 1997.

Parmi les thèmes les plus emblématiques, nous relèverons :

- 2005 Le cours d'eau dans notre quartier
- 2006 La place publique, lieu de vie sociale
- 2008 Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes
- 2009 Le centre urbain et son environnement accessibles à tous
- 2010 Valoriser les espaces vides oubliés
- 2014 L'espace public au cœur du renouvellement urbain
- 2015 Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Thème 2005 : Le cours d'eau dans notre quartier

L'eau est devenue un bien rare. A l'état naturel, la présence de l'eau est une richesse qu'il convient de préserver. De surcroît, à l'échelle du quartier, de la ville, du village et de l'agglomération, tout cours d'eau mérite une attention particulière au regard de la biodiversité du milieu naturel et humain concerné.

Il ne s'agit plus comme autrefois de considérer les cours d'eau comme des égouts, ou comme des espaces dont les rives sont occupées par des dépôts industriels. Il ne s'agit plus de canaliser et de couvrir les rivières pour le stationnement des véhicules. L'utilisation du lit des cours d'eau en voie de circulation..., ou le rescindement des méandres pour récupérer les terrains à d'autres fins, sont des pratiques peu respectueuses de l'environnement qui doivent être proscrites.

Désormais la promotion et la valorisation d'un cours d'eau traversant un quartier d'une ville devient un enjeu majeur urbain.

Les opérations proposées devront imaginer :

- comment pourra être créé un espace où la qualité architecturale et paysagère permettra aux riverains, aux piétons et personnes ayant un handicap, de trouver détente, calme et animation,
- comment le programme des constructions et des aménagements améliorera « la qualité de la vie sociale » et économique du quartier,
- comment pourront être évités les risques liés aux crues (inondations et assèchement), et aux activités (rejets polluants et captages abusifs) et comment sera promue la biodiversité du milieu concerné.

Qualités de ces espaces publics :

- 1- « **Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe** » (Nancy (54), 104 072 hab.), est une opération d'aménagement d'un **nouveau quartier** entre les rives de Meurthe et le canal.
- 2- Elle propose une **mixité sociale et urbaine** : résidences privées, logement social, commerces de proximité, activités tertiaires, service public, loisirs... avec des **bassins d'eau** aménagés comme des **salons urbains** préservant des vues sur le grand paysage.
- 3- Le réseau des espaces publics est réservé aux piétons et cyclistes en lien avec le centre-ville. Ils permettent la tenue de **manifestations sociales et de loisirs** (marchés, fête de la musique, opération plage, feux d'artifices...).

Prix arturbain.fr 2005

Etablissement :	Ville de Nancy - Hôtel de ville 1, place Stanislas, Case officielle n°1 34 035 Nancy cedex - tél :03 53 85 32 70. E-mail : abottoni@mairie-nancy.fr
Responsable :	André Rossinot : Maire de Nancy, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
Présentateur :	Alain Barbillon , Directeur du Pôle Développement Urbain de la ville de Nancy
Organismes décisionnaires :	Ville de Nancy, Communauté Urbaine du Grand Nancy,
Propriétaires du site :	Communauté Urbaine du Grand Nancy, ville de Nancy, Société Lorraine d'Aménagement (Solorem), Voies Navigables de France, propriétaires privés
Description de l'opération :	En 1986, la municipalité lance un plan d'actions pour enrayer le déclin du faubourg industriel entre la Meurthe et le canal, baptisé Rives de Meurthe : études, acquisitions foncières, traitement des friches, lutte contre les crues, nouvelles infrastructures, programmes immobiliers avec la création de deux ZAC sur 40 ha pour 250 000 m ² de SHON. Initié en 1994, le quartier du jardin d'eau (1,6 ha de bassins), entre le canal et le Boulevard de la Mothe, constitue la première tranche opérationnelle avec les écoles d'Architecture, Génie des Matériaux, Systèmes Industriels, les pavillons (500 logements), les bureaux et commerces (12 000 m ²), les grands équipements (hôtels, restaurants, multiplexe, Port de Plaisance).
Equipe pluridisciplinaire :	Urbanistes : R Butler- A Chemetoff. Architectes et maîtres d'oeuvre : A.Chemetoff, L. Beaudouin, P Maurand, G.Malot, Colboc, JL André, B2H, SCPA Gallet Duong, Seifert, Dewul (B), Ligne bleue Architecture, L. Vacchini et Fr Henrion, Rabolini-Schlegel, Cabinet Este (B). Aménageur : Société Lorraine d'aménagement, JM Leroux. Traitement des friches : Etablissement public foncier de Lorraine, Mr Pierson Etudes techniques ZAC : Urbanisme, service ville et Communauté Urbaine, ADUAN, BECSI EIC. Communication : Services ville, Communauté Urbaine et Solorem, Paysages Possibles JP Grunfeld, Société Ithaque.

HABITER LE JARDIN D'EAU AU COEUR DES RIVES DE MEURTHE, Nancy (54)



- Qualité architecturale :**
- La composition architecturale s'appuie sur la **diversité des concepteurs**, avec une harmonisation des gabarits et des matériaux (le club des concepteurs).
 - Les bassins du jardin d'eau font pénétrer l'eau dans le quartier et fondent la nouvelle trame urbaine.
 - Des **salons urbains** viennent en alternance du bâti tout en préservant les vues sur le grand paysage.
 - Les toitures sont traitées comme une cinquième façade et les rampes vers les garages souterrains conçues comme des rues plantées.
- Qualité de vie sociale :**
- Nombreuses **manifestations sociales** et de loisirs gratuites avec une implication des associations du quartier (marché dominical, fête de l'eau, opération plage, fête de la musique, feux d'artifices...)
 - **Mixité sociale et urbaine** (résidences privées, logement social, commerces de proximité, activités tertiaires, services publics, formation, équipements de loisirs, mairie de quartier) et accueil de populations diversifiées (étudiants, retraités, familles, résidents, touristes, personnes à mobilité réduite...)
 - Le Jardin d'eau est un **espace pédagogique** de découverte de la nature et de la botanique
- Respect de l'environnement :**
- **Récupération des eaux pluviales** et de surverse des bassins par des fossés drainants.
 - **Traitement écologique** des algues (carpes miroirs)
 - Utilisation d'**essences de bois locales non menacées** (pin des Vosges...).
 - **Limitation de l'usage des véhicules polluants** par la création de cheminements pour piétons et cyclistes en liaison avec le centre-ville et la Meurthe, desserte par la ligne n°1 du tram et création d'une aire de stationnement relais)

Thème 2006 : La place publique, lieu de vie sociale

La place publique⁵⁴ peut être regardée en fonction de sa valeur symbolique, formelle, fonctionnelle, sociale. On peut constater que la vie publique a tendance à quitter la place pour des bâtiments clos, à vocation souvent commerciale accueillant le public ou, plus récemment, à se replier sur des espaces virtuels (télévision, internet...). Par ailleurs, le développement de l'automobile amène à l'envahissement des places existantes et dirige la forme des nouvelles places.

Quelle signification nouvelle peut-on donner à la place aujourd'hui ; peut-elle redevenir un lieu de rencontre et d'échanges accueillant pour les passants, renforçant le sentiment d'identité, et de convivialité des habitants?

Ce thème propose de redécouvrir, de repenser et de recréer la place publique dans son environnement urbain (centre ville, ensemble pavillonnaire, grand ensemble d'habitations collectives, centres bourgs, villages ...)

Plusieurs situations sont envisageables :

- créer une place lorsqu'elle fait défaut, en apportant les services liés à la vie quotidienne,
- la transformer en la recomposant, lorsqu'elle existe,
- l'améliorer, l'embellir lorsqu'il s'agit, par exemple, de reporter ailleurs le stationnement des véhicules ou de proposer des usages nouveaux afin d'améliorer la qualité de la vie sociale.

Il conviendra d'indiquer :

- Comment la place s'inscrit dans le tissu urbain, à l'échelle du quartier (accès, localisation des services, édifices publics, commerces, habitations environnantes...).
- Comment se déroule le cycle des activités (fêtes, marchés, cérémonies, vie quotidiennes...), quels nouveaux usages imaginer.
- Comment traiter la forme et l'aspect de la place (sols, façades, éclairage, mobilier, édicules, plantations...).

Qualités de ces espaces publics :

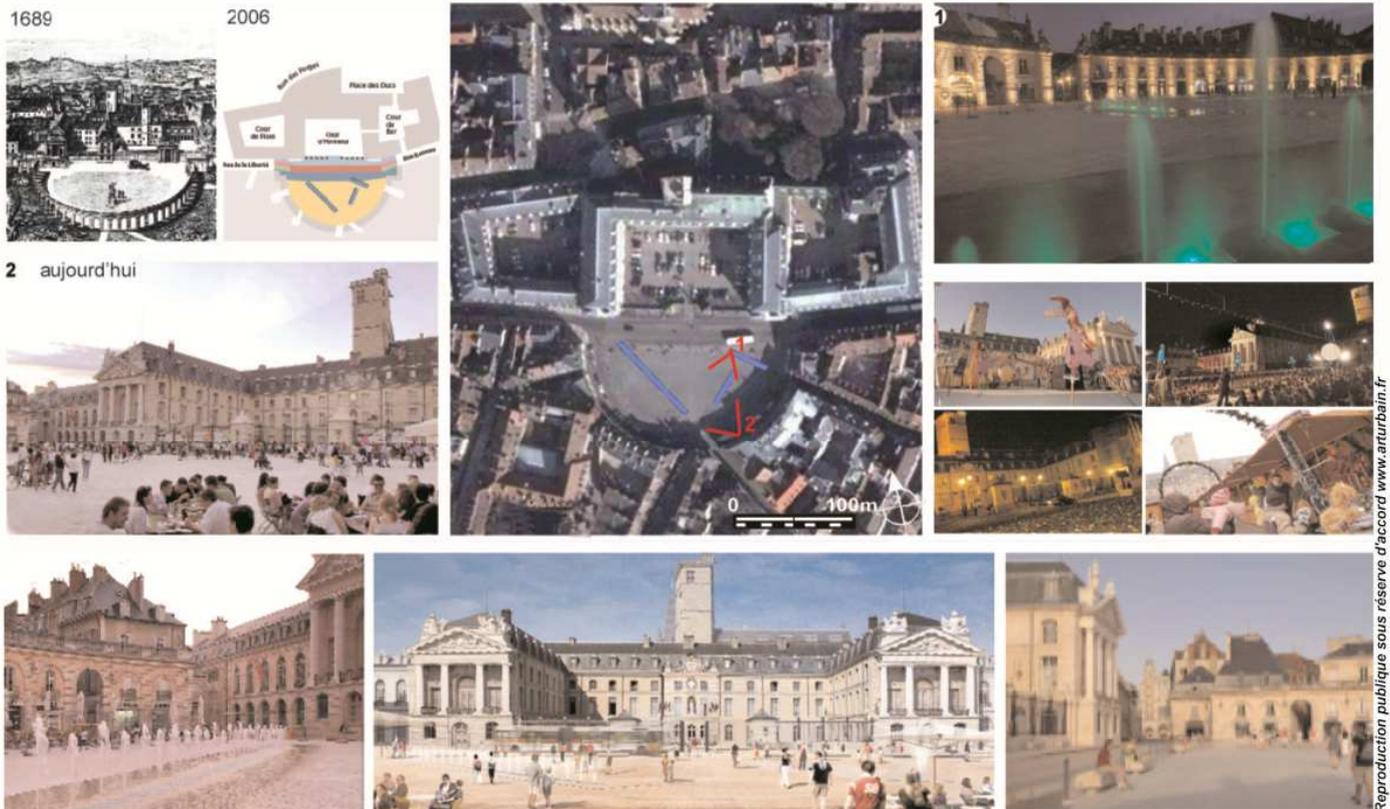
- 1- « **La place de la Libération** » (Dijon (21), 153 003 hab.) est une opération de reconversion de la place de la Libération, à l'origine place royale dessinée par Hardouin-Mansart, a été dégagée du stationnement des véhicules.
- 2- La nouvelle place est piétonne. Elle accueille terrasses, marchés et manifestations collectives temporaires.
- 3- Trois fontaines sèches sont installées en prolongement des rues menant à la place. Les jeux d'eau constituent une attraction très appréciée.
- 4- Le projet a fait l'objet d'une grande concertation.

⁵⁴ **La place publique** : « *Lieu public dans un espace découvert généralement entouré de constructions. Les places publiques sont révélatrices du mode de vie urbain dans l'histoire. Elles se construisent soit par apports successifs soit dans une composition unique* » (Définition du Vocabulaire illustré de l'Art urbain voir www.arturbain.fr)

10^{ème} Prix arturbain.fr 2006

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Dijon – Hôtel de Ville – Place de la Libération - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 74 51 51
Responsables :	François Rebsamen – Maire de Dijon, Pierre Pribetich – Adjoint délégué à l'urbanisme, aux grands projets urbains et à la politique de la ville
Présentateur :	Pierre Pribetich
Organismes décisionnaires et financeurs :	Ville de Dijon, le Grand Dijon (financement de l'installation des transports urbains)
Propriétaire du site :	Ville de Dijon
Description de l'opération :	La Place de la Libération au cœur de Dijon face au Palais des Ducs de Bourgogne est une des dernières places royales réalisée par Jules Hardouin Mansart en 1689. Dès son installation en 2001, la municipalité a transformé la place de la Libération (4680m ²), qui n'était qu'un parking, en lieu de vie accueillant des terrasses, des marchés et des manifestations collectives temporaires. La fréquentation de la place par le public a confirmé l'intérêt de cette reconversion conduisant à réaliser un aménagement de qualité plus en rapport avec son environnement prestigieux et à offrir un élargissement des surfaces piétonnes dans le cadre du programme de piétonisation du centre ville et de partage de l'espace public.
Equipe pluridisciplinaire	Assistant maître d'ouvrage : Anne Labroille (architecte), Agence Wilmotte. Maître d'oeuvre : Gilbert Laforgue (Dgst), Jacques Vaussanvin (directeur), Bernard Leimbacher (chef de projet), Services Technique de la ville de Dijon. BET structure : A. Ferland, CEBTP. Fontainerie : M. Gounard, ATF. Mise en lumière : Mme Da Silva, LIGHTEC.

LA PLACE DE LA LIBERATION, Dijon (21)



- Qualité architecturale :**
- La composition architecturale s'appuie sur trois **fontaines sèches** de longueurs différentes dans l'alignement des rues adjacentes : Vauban, Bons enfants et Palais.
 - Le traitement de l'ensemble de la place dans un même plan avec le **même matériau** (pierre de Comblanchien) donne de l'unité.
 - Un jeu de **calepinage** au sol permet de différencier les usages (navette de transport, desserte, terrasses...).
 - La **mise en lumière** des façades et celle des jeux d'eau, volontairement minimaliste, anime la place la nuit venue.
 - Un **meubler extérieur** dessiné spécifiquement pour la place ainsi que l'uniformisation des parasols, participent à l'unité du lieu et à sa mise en valeur.
- Qualité de vie sociale :**
- Les terrasses de cafés et de restaurants font de la place un lieu très fréquenté par des **populations variées** (touristes, étudiants, actifs, retraités...).
 - Les manifestations collectives temporaires (marché de Noël, jardin éphémère, concerts....) sont possibles par la couverture des bassins rendant l'espace offert beaucoup plus vaste.
 - Les jeux d'eau constituent une **attraction** très appréciée notamment des enfants.
 - Le projet a fait l'objet d'une **large concertation** permettant à de nombreux Dijonnais de s'exprimer sur le sujet (réunions publiques, exposition, film 3D...) Après réalisation, la communication s'est poursuivie autour des différents usages de la place.
- Respect de l'environnement :**
- **Récupération et recyclage** des eaux des fontaines.
 - **Suppression du stationnement** et circulation limitée aux accès riverains et livraisons.
 - Desserte de la place par une **navette électrique** gratuite de transport en commun.

Thème 2008 : Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes

« Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes », nous invite à réfléchir sur la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes et l'environnement. Le terme *composer* s'entend aussi bien au sens de la conception que de la conciliation. « Composer avec la nature », reprend en français le titre de l'ouvrage de l'architecte paysagiste Ian L. Mc Harg «Design with nature »

Dans tous les pays, l'ère de la mondialisation voit accélérer l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. Selon les experts, ce phénomène semble irréversible.

Dans cette situation, un aménagement conscient, structuré, économe, harmonieux dans leur rapport à la nature des territoires de communautés de

communes et des petites villes peut être une réponse au développement urbain. Il s'agit d'engager une réflexion sur l'évolution de ces territoires, de proposer des règles d'un ménagement de leurs sites et de leur paysage en composant avec la nature. De même peuvent être explorées les potentialités intercommunales dans les domaines du développement économique, social et culturel, et du fonctionnement au quotidien (transport, scolarité, commerces).

Ce travail s'appuiera sur les usages et prendra en compte les attendus du développement durable (renforcement de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique...). Sur cette base, des projets d'aménagement ponctuels, d'intérêt général (équipements, aménagement renforçant la biodiversité...) pourront être proposés.

Qualités de ces espaces publics :

- 1- « L'Allée des histoires extraordinaires» (Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85), 7 469 hab.) est une opération d'aménagement d'une promenade plantée réservée aux piétons et cycles reliant les lotissements d'habitation au littoral.
- 2- Elle a fait l'objet d'une large consultation et l'acquisition à l'amiable des terrains constituant cette liaison a été négociée avec chaque riverain.
- 3- L'allée est ponctuée par des bornes d'interprétation des histoires extraordinaires locales afin de partager et transmettre le patrimoine maritime de la ville.

Prix National arturbain.fr 2008

- Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée), 86 quai de la République BP 639 85806 St Gilles Croix de Vie cedex - Tél 02 51 55 79 79 – fax 02 51 55 42 21 – info@saintgillescroixdevie.fr
- Responsables :** Patrick Nayl, Maire
- Présentateur :** Patrick Nayl, Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Organismes décisionnaires et financeurs :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Propriétaire du site :** Ville de Saint Gilles Croix de Vie après négociations foncières amiables et rétrocession par les lotisseurs
- Description de l'opération :** « C'est un trou de verdure où chante une rivière », murmurait Rimbaud...
Même si ces vers ne s'appliquaient pas à ce site, ils ont probablement inspiré ses « aménageurs ». Inscrite au PLU de la Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, cité maritime de 7 000 habitants, cette coulée verte avait une triple vocation :
- Réaliser une coupure d'urbanisation en s'appuyant sur une trame bocagère qui borde et structure l'urbanisation des nouveaux quartiers
- Permettre une liaison piétonne et cyclable sécurisée entre les nouveaux lotissements et l'espace littoral, dunes et plages
- Transmettre la richesse de notre histoire locale et favoriser les rencontres intergénérationnelles
Chiffres Clés : 91 268 m² d'espaces verts dont 48 415 m² publics (45 822 m² acquis pour la réalisation de l'opération), 1650m de promenades, 419 arbres plantés, 876 arbustes, 13 passerelles, 1 écluse, 7 plans d'eau dont 3 bassins d'orage végétalisés.
- Equipe pluridisciplinaire :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, CAUE de la Vendée, Maison familiale et d'apprentissage La Bouchère (St Gilles Croix de Vie), Yvan Larboulette, designer, création des bornes d'interprétation historique (Nantes), Conseil Municipal des Jeunes de Saint Gilles Croix de Vie, Collège Garcie Ferrande (St Gilles Croix de Vie), Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée (La Roche sur Yon), Flor'Insectes, Dr Johanna Villenave-Chasset, Entomologiste (St Wandrille-Rançon), Association La Cicadelle, Education à l'environnement (Aizenay), Gilles Garos, architecte paysager, Nantes.

L'ALLEE DES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES, Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)



- 1- Borne d'interprétation et aire de jeux
- 2- Sentier le long du ruisseau
- 3- Ecluse
- 4- Passage piéton et cyclable sécurisé sous l'axe routier
- 5- Promenade
- 6- Accès aux lotissements d'habitation



Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- Une **promenade plantée** reliant les lotissements offre le plaisir des sens olfactifs, visuels, auditifs.
- Le **respect de la trame bocagère**, du réseau hydrographique et de la topographie existante.
- Une **zone de protection** inconstructible (ND) sur 20 mètres pour les espaces bordant l'opération.
- Des **prescriptions** sur les clôtures et des incitations aux plantations.
- Le partage et la transmission du **patrimoine** maritime de la Ville par les bornes d'interprétation (1) des histoires extraordinaires locales (Narcisse Pelletier, jeune mousse "croix de viot" naufragé et adopté par une tribu d'aborigènes au 19ème siècle, Paul Imbert, le singe du tonneau...)

Qualité de vie sociale :

- La création d'un tunnel (4) sous un axe routier à fort trafic pour permettre le cheminement en toute **sécurité**.
- 1 650 m de **promenades** (5).
- Des espaces de **rencontres intergénérationnelles** (jeux et parcours pour enfants, remise en forme pour seniors...) (1).
- **Accessibilité** inter quartiers (6) par le maillage des cheminements piétons et cyclables.
- Une ponctuation de l'espace par des plans d'eau et une écluse (3) à caractère **pédagogique**.
- Un programme d'actions et d'ateliers, en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, visant à **sensibiliser** les enfants des écoles et des collèges.
- Un prolongement dans une seconde phase en direction des Vergers d'Ecole pour **relier** la piste cyclable départementale La Roche sur Yon/ Saint-Gilles-Croix-de-Vie (45 kms de piste sécurisée).

Respect de l'environnement :

- La **préservation** et le **développement** de la faune et de la flore (conservation et plantation d'arbres et arbustes à baies, conservation du bois mort sur place, murets de pierre, plans d'eau...).
- Une **charte** refuge signée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- Le suivi de l'**entomofaune** (faune constituée par les insectes).
- Un aménagement économe **limitant l'empreinte humaine** (5) (cheminements de sable, passerelles en bois...) et une **gestion différenciée** des espaces laissant "libre cours" à la nature sur les territoires éloignés des cheminements piétons
- La sensibilisation de la population au **développement durable** par l'exemple, la communication sur les actions réalisées et l'accès au domaine dunaire, espace protégé par le Conservatoire du Littoral
- Sensibilisation de la population à la **gestion écologique** et différenciée des "espaces verts".
- **Modes de déplacements** doux favorisés.

Thème 2009 : Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. « *Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations* »⁵⁵

Les aménagements auront pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux. A titre d'exemple, un « centre-ville » relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservis par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations. A partir de situations existantes, les améliorations apportées au cadre de vie feront ressortir :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » et en priorité au regard des références ci-dessous :

- **qualité architecturale** : Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public
- **qualité de la vie sociale** : Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain
- **respect de l'environnement** : Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport.

Qualités de ces espaces publics :

- 1- « Centre-village, porte du parc » "(Parc Naturel Régional du Vercors, La Rivière (38) 364 habitants) est une opération d'extension du centre-village pour retrouver une **qualité de vie villageoise**.
- 2- Elle prolonge la structure urbaine avec la **création d'une place publique** desservant de nouveaux commerces et services.
- 3- Elle **réhabilite un ancien séchoir à noix** en un lieu de rencontres
- 4- L'ensemble des espaces publics sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**

⁵⁵ Contribution du SRA au Grenelle de l'Environnement

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage :	Commune de La Rivière, le village - Tel 04 76 93 61 52 - Fax 04 76 93 36 95 – mairie.la.riviere@wanadoo.fr SDH / Isère Habitat
Responsable :	Robert Alleyron-Biron, Maire
Présentateur :	Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère
Organismes décisionnaires et financeurs :	Commune de La Rivière, Région Rhône – Alpes, Parc Régional Naturel du Vercors, ADEME, Conseil Général de l'Isère, Etat (DGE / FISAc)
Propriétaire du site :	Commune de La Rivière
Description de l'opération :	« Pour un projet, pour une qualité de projet, il faut une rencontre... » Yves Perret, architecte d'opération. Petite commune (364 habitants) du Parc Naturel Régional du Vercors à 30 km de Grenoble et en piedmont ouest du Vercors, La Rivière a réalisé un projet d'extension du centre village pour retrouver une qualité de vie villageoise en créant une offre de services, commerces et logements, tout en limitant le phénomène pavillonnaire. Composer avec cette nature et cet environnement si particuliers, lancer un projet exemplaire sur le plan énergétique et environnemental, renforcer la mixité sociale et d'activités tels ont été les objectifs de cette opération. Surface du tènement : 7 740m ² , bâtiments communaux : 723 m ² SHON, logements : 1272 m ² SHON. Commune : 1,960 M€ coût travaux (bâtiment et abords) ; SDH : 0,98 M€ pour les logements.
Equipe pluridisciplinaire :	Partenaires de l'opération : CAUE de l'Isère, PNRV, AGEDEN, DDE, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Restauration des Territoires de Montagne (RTM), Créabois Isère. AMO HQE : Hervé Girard et Maxime Tassin. Etude préalable : Atelier F4 – architectes urbanistes, Atelier Verdance – paysagiste, Ancrages – programmation, Prospectives – développement économique. Maîtrise d'œuvre communale : Atelier Yves Perret - architecte, Atelier Verdance – Paysagiste, Cabinet Massardier – économiste, BE BA – BET Rabeisen, BET bois – Arborescence, BET fluides – SETCI, vrd voirie – seria, Contrôleur technique – CT Norisko. Maîtrise d'œuvre logements : ISIS Patrick Ferrero - architecte.

CENTRE-VILLAGE, PORTE DU PARC, La Rivière (38)



Qualité architecturale :

- Renforcement du centre-village **en prolongement de la structure urbaine existante**.
- Création d'une **place publique** donnant sur la rue principale.
- Respect de l'identité existante par une **relecture contemporaine de l'architecture traditionnelle**.
- **Insertion paysagère** du centre-village, respectant la topographie.
- Plan masse validé par une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour profiter **des meilleures vues et orientations** sur le massif du Vercors et sur la vallée de l'Isère.
- **Réhabilitation de l'ancien séchoir à noix**, témoin du patrimoine local (1).

Qualité de vie sociale :

- **Variété des fonctions et convivialité** : nouveaux services (épicerie, restaurant, bar, espace d'exposition, point d'information du Parc du Vercors, salle polyvalente, salle de réunion pour associations et relais assistantes maternelles). Nouveaux logements : logement du gérant, deux gîtes communaux de 5 et 7 places (labellisés "écogîtes", dont un accessible aux personnes à mobilité réduite), logements sociaux (8 réalisés en locatif, 1 local d'activité, 5 logements en accession à venir).
- Le pôle de commerces et de services (1 et 6) répond à une **demande exprimée par la population**, encourage la population âgée à rester dans la commune, les jeunes ménages à trouver une offre de logements accessible, créant ainsi une **mixité générationnelle**.
- L'ancien séchoir restauré est devenu un **lieu de rencontre** qui abrite un nouveau four banal (2) **accessible à tous**.
- Les gîtes (4) et l'espace d'information permettent de **rendre accessible** le Parc Naturel Régional du Vercors aux touristes.
- **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** sur l'ensemble du site.

Respect de l'environnement :

- L'ensemble du quartier est alimenté par une **chaufferie bois déchiqueté** (3).
- Utilisation des **bois de la forêt communale** en vêture et en structure. Les douglas abattus n'ont pas besoin de traitement, **l'énergie grise est minimisée** au maximum.
- Traitement des espaces publics avec des matériaux locaux : **mise en valeur des ressources** locales naturelles et humaines.
- **Maîtrise du ruissellement** (cheminement piéton sur le merlon, mare pédagogique comme bassin de rétention, utilisation des essences locales et vivaces...)
- **Gestion de l'eau optimisée** à la parcelle, minimisation de l'imperméabilisation des sols (espaces publics minéraux perméables, stationnements en evergreen...)

Thème 2010 : Valoriser les espaces vides oubliés

Chaque pays est confronté à la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes. L'ère de la mondialisation voit l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. La fragmentation des territoires fait obstacle à la continuité des circulations douces dans des conditions agréables.

Dans les grandes agglomérations ou dans les petites villes, de nombreux espaces vides sont oubliés. Qu'ils soient résiduels, interstitiels, délaissés, intermédiaires, ou en friches industrielles ou en terrains vagues... les synonymes et autres expressions ne manquent pas. Ceux-ci voisinent le plus souvent avec des espaces publics qualifiés tels que rues, places, squares, boulevards, esplanades, mails... A partir de tous ces espaces existants, les opérations candidates au Prix national arturbain.fr ont fait ressortir les

améliorations apportées au cadre de vie.

Celles-ci concernent :

- La liaison de ces espaces avec la trame urbaine pour créer entre eux une continuité et faciliter leur accessibilité aux piétons et aux circulations douces.

- Les programmes des opérations et des projets seront attentifs à une attente citoyenne en liaison avec les municipalités.

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'est évaluée en priorité au regard des critères et références ci-dessous :

Qualité architecturale: Insertion dans le site et prise en compte du paysage

Identité du lieu et patrimoine

Qualité de la vie sociale: Convivialité et accessibilité

Respect de l'environnement: Respect de la biodiversité (trame verte et bleue),

Gestion des déchets, gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile.

Qualités de ces espaces publics :

1- « Renaissance d'un rempart oublié » (Laplume (47), 1 446 hab.) est une opération de réhabilitation d'un patrimoine historique que constituent les remparts.

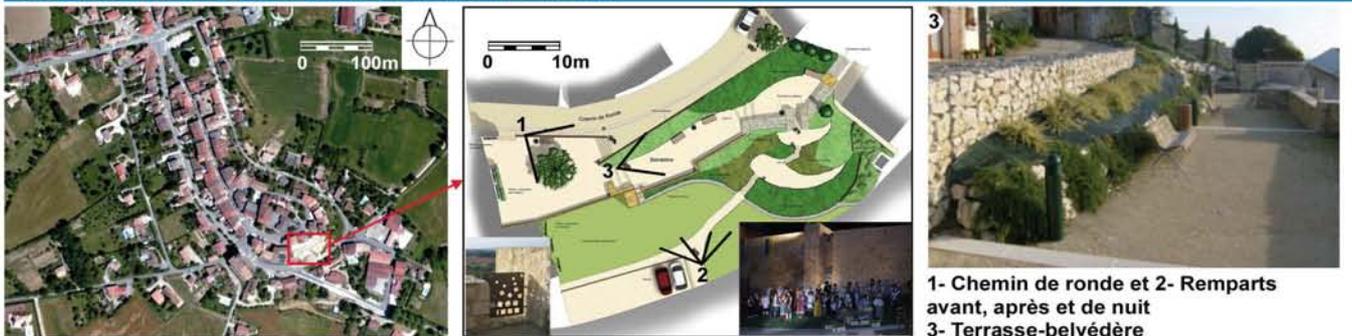
2- Elle crée un espace public de vie sociale dédié à la rencontre, la détente, au tourisme et permet la tenue de manifestations culturelles et environnementales.

3- Elle permet d'établir une cohérence patrimoniale avec l'ensemble des édifices et d'améliorer la liaison entre les parties basse et haute du village.

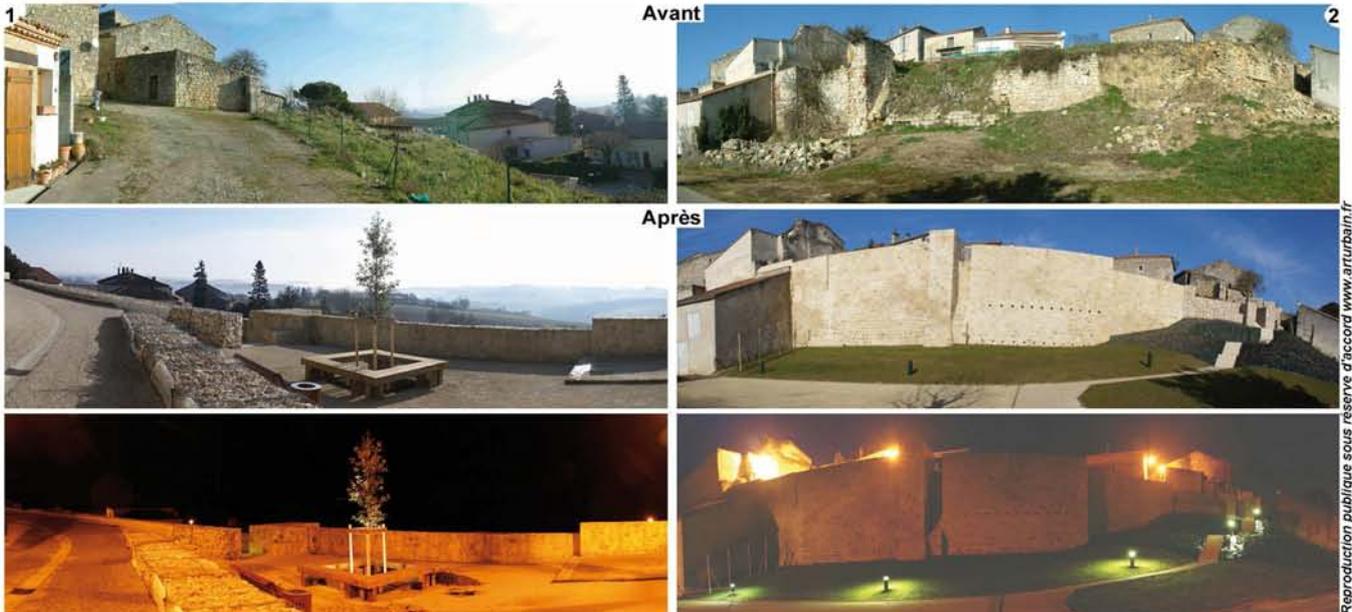
Prix National arturbain.fr 2010

Maîtrise d'ouvrage :	Commune de Laplume – 8, Place Emmanuel Labat 47310 Laplume – Tél : 05 53 95 10 16 – fax 05 53 95 17 39 www.laplume.fr – mairie.laplume@wanadoo.fr
Responsable :	Eric Bacqua, Maire
Présentateur :	Eric Bacqua
Organismes décisionnaires et financeurs :	Commune de Laplume
Propriétaires du site :	Commune de Laplume
Description de l'opération :	La commune de Laplume, au Sud du département du Lot et Garonne est située sur un éperon à 219 m. Le bourg domine les environs et a conservé l'organisation générale qui devait être la sienne lorsqu'il était fortifié : une rue principale qui distribue l'ensemble du bourg intra-muros, en contrebas des anciens remparts et une rue périphérique toujours désignée comme boulevard. En 2008, la commune de Laplume a fait le choix de la réhabilitation d'une partie de ces anciens remparts détruits par le feu en 1977. Les motivations de la Commune sur ce projet étaient multiples : rénover un patrimoine historique local détruit, établir une cohérence patrimoniale avec les autres édifices du secteur (église classée...), créer un espace de vie sociale dédié à la rencontre, la détente, le tourisme et à la production de manifestations culturelles et environnementales. Cette opération a rythmé la vie du village durant 10 mois et a concerné un espace d'environ 2000 m ² , pour un coût total de 250 000 €.
Equipe pluridisciplinaire :	Maîtrise d'œuvre : Laurent van den BERG et Max BRUGERON, architectes-paysagistes - ATELIER BKM mandataire associé à Michel SOULÉ. Gros œuvre : Philippe LONGO - Ent. du bâtiment. VRD : Denis ROSSI - Albret TP. Espaces verts et mobilier : Guy DELFAUD. Mission SPS : APAVE. Eclairage public : SDEE (syndicat d'électrification). Etat. Conseil Général du Lot et Garonne. Région Aquitaine.

RENAISSANCE D'UN REMPART OUBLIÉ, Laplume (47)



1- Chemin de ronde et 2- Remparts avant, après et de nuit
3- Terrasse-belvédère



Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

Dans la partie présentant une base de mur ancien :

- Construction d'un mur en béton armé recouvert par un parement en pierres taillées de récupération.
- Raccordement de ce mur central, de part et d'autre, aux parties de murs anciens conservés.

Dans la partie sans base de mur ancien :

- Mise en place de gabions pouvant s'accommoder au terrain afin de prolonger l'effet de muraille (2).
- Dans les espaces à forte pente, création d'engrènement en pierre naturelle, planté de végétaux rampants.
- Piquage et rejointoiement des parties de murs anciens en cohérence avec le bâti fortement patrimonial du secteur.
- Aménagement de soubassements paysagers par la création de glacis engazonnés (2).
- Elévation d'un garde-corps normalisé en pierre sur toute la longueur des remparts afin d'assurer la protection des personnes (1).

Qualité de vie sociale :

- Aménagement de terrasses en grave équipées de bancs de repos (3), dominant le paysage et favorisant la promenade et la détente.
- Site mitoyen du groupe scolaire de la commune permettant une exploitation historique et pédagogique.
- Lieu de production de manifestations culturelles (Journée du patrimoine, théâtre, chorale...)
- Escalier de communication entre les parties hautes et basses (2).

Respect de l'environnement :

- Plantation des talus en arbustes rampants, sur paillage en toile tissée permettant d'éviter toute érosion, talus permettant l'implantation d'un chemin d'accès aux remparts, avec des emmarchements en pierre reconstituée.
- Récupération des pierres et moellons de l'ancien bâti pour la construction.
- Site inclus dans un circuit Eco-touristique local associant le patrimoine et l'environnement.

Thème 2014 : L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Les réalisations sélectionnées sur ce thème concernent un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain (ensemble des actions d'amélioration de la qualité de la vie des habitants et de leur cadre de vie).

Elles concernent des quartiers existants d'habitat social, de centres-villes, d'ensembles habitations (pavillonnaires ou collectifs), d'activités commerciales, de loisirs, en relation avec les territoires voisins. Chaque réalisation a fait l'objet d'une présentation analytique au regard des 3 critères d'évaluation de la qualité du cadre de vie.

La qualité architecturale

Valoriser les espaces publics comme lieu de structuration de l'espace bâti. À ce titre, l'implantation des immeubles, les traitements des sols et des façades délimitant les espaces publics conçus pour créer des paysages appréciés par les habitants...

Prendre en compte la notion de variabilité de la densité et des formes urbaines

des ensembles de constructions à mesure humaine...

La qualité de la vie sociale

Faciliter à toute personne l'accessibilité aux équipements, aux services publics et aux transports en commun...

Sécuriser l'espace public de jour comme de nuit...

Concierter avec les habitants sur les questions relevant de la vie publique

Développer la vie associative et les manifestations d'animation telles que marché, spectacles culturels et sportifs, brocante...

Le respect de l'environnement

Mettre en réseau les places, allées, trottoirs et squares avec les, parcs, mails, bois, plans d'eau, rivières... et favoriser ainsi l'usage des circulations douces.

Localiser de manière adaptée le stationnement des voitures et l'affichage publicitaire

Traiter les nuisances (pollution de l'air, déchets, vents, risques naturels...), rechercher les économies d'énergie, et favoriser la biodiversité.

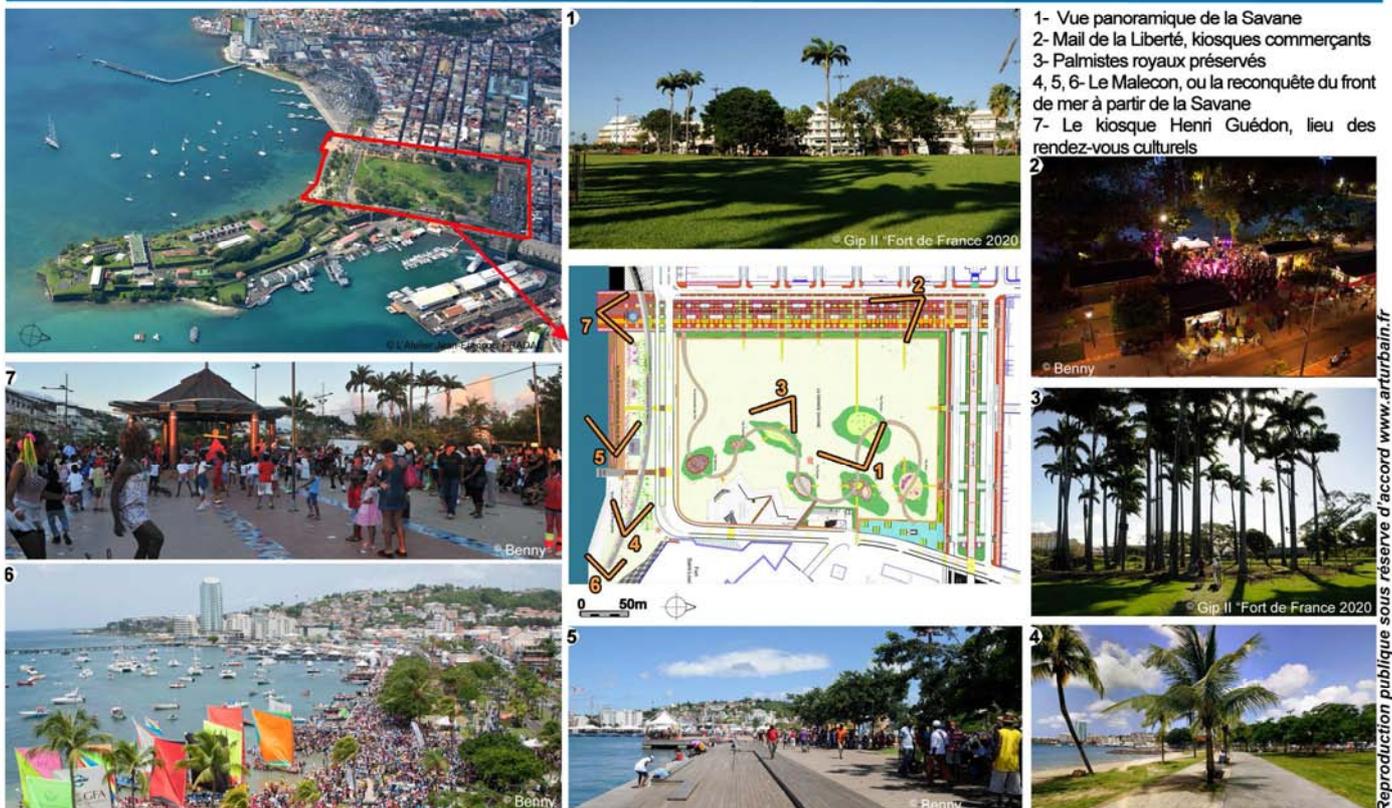
Qualités de ces espaces publics :

- 1- « **Réhabilitation et mise en valeur de la Savane** » (Fort-de-France (97), 85 667 hab.) est une **opération de renouvellement urbain**.
- 2- Elle privilégie à la fois le **renouvellement du bâti et des espaces publics**.
- 3- Elle intègre la **liaison des espaces publics renouvelés vers le centre-ville** par la création d'une **liaison douce**, et utilise l'espace public constituant la Savane comme un **vecteur de l'animation urbaine littorale**.

Prix National arturbain.fr 2014 - "L'espace public au cœur du renouvellement urbain"

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Fort-de-France, 12 rue Victor Sévère, 97200 Fort-de-France, Martinique – Tél. : 0596 59 60 00 – Email : nicolas.gauvin@fortdefrance.fr
Responsables :	Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France - Frantz Thodiard, adjoint au Maire à l'urbanisme
Présentateur :	Didier Laguerre, Maire de la Ville de Fort-de-France
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville de Fort-de-France
Description de l'opération :	<p>Ancienne place d'armes caractéristique des villes coloniales de la Caraïbe, la Savane est un jardin botanique de 4,5 hectares situé au cœur de la ville de Fort-de-France (94.000 habitants). Devenue au cours du XX^{ème} siècle un parc urbain symbolique d'un certain art de vivre foyalais, la Savane avait perdu de son lustre dans les années 70 pour devenir un lieu de stationnement anarchique, meurtri par le "tout voiture". Sa reconquête constitue pour Fort-de-France et pour la Martinique, une réponse au retour à la citoyenneté et une vitrine pour sa nouvelle image. La reconquête de la Savane s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux habitants : foyalais et martiniquais, désireux de se réconcilier avec un passé fait de lieux d'urbanité à la fois bourgeoise et populaire ; mais aussi, de s'ancrer dans la modernité d'espaces de convivialité et de manifestations collectives ; - aux visiteurs et touristes, pour lesquels la Savane est l'une des premières visions de la Martinique, un passage obligé (proximité du terminal de croisière, du terminal inter-îles et des navettes maritimes vers le Sud), mais aussi un lieu de récréation et de shopping (proximité du marché artisanal et des commerces de la rue Victor Hugo et des alentours). <p>Le réaménagement et la mise en valeur de la Savane font partie des projets majeurs du Programme de Développement et de Rénovation Urbaine ayant bénéficié de fonds européens et de concours financiers de l'ANRU et des collectivités locales (Région, Département, Cacem et Ville de Fort-de-France). Par ses composantes paysagères, patrimoniales et culturelles, par ses plus values économiques et sociales (et mêmes sociétales), le "projet Savane" témoigne d'une stratégie urbaine forte qui positionne Fort-de-France comme une "Ville Capitale" à l'échelle de la Caraïbe.</p>
Equipe pluridisciplinaire :	Mandataire : Semaff, Sem d'Aménagement de la Ville de Fort-de-France. Maître d'œuvre : Olivier Dubosq (architecte urbaniste), In situ (paysagistes), Les Éclairagistes Associés (éclairage public), GEC Ingénierie (BET) - Pilotage rénovation urbaine : GIP-GPV puis GIP II "Fort-de-France 2020"

Réhabilitation et mise en valeur de la Savane, Fort-de-France (97)



- Qualité architecturale :**
- **Ecrin au cœur des façades patrimoniales** de la rue de la Liberté et de l'Avenue des Caraïbes (Bibliothèque Schoelcher, Hôtel Impériatrice, la Rotonde de type moderniste).
 - Aménagement en **cohérence avec d'autres projets structurants du centre-ville** : le terminal inter-îles ; le Fort Saint-Louis ; la plage de la Française et le Malecon, participant à la synergie entre la Baie et la Ville.
 - **Réaménagement** paysager restaurant les **perspectives** : une « grande Savane », rythmée par des îlots végétaux et un parc de statues (1 et 3).
 - Travail de "**suture**" urbaine entre la place et les fronts bâtis, avec la réalisation de "Mails" (à l'image des "ramblas" ou des "paseos" espagnols et latino-américains) (2).
 - Accueil de **kiosques** pour les artisans d'art et la restauration légère sur le Mail de la Liberté (2) et d'un kiosque musical (7).
 - **Stationnement paysager** sur le Mail des Caraïbes.
 - **Composition lumineuse** destinée à créer une ambiance « conviviale » (2).
- Qualité de la vie sociale :**
- Organisation de **grands rassemblements populaires**, culturels, sportifs, touristiques et traditionnels (Carnaval, Tour des Yoles...) (6).
 - Intégrations des **pratiques sportives** : baignade à la Française, foot, départs de joggings et promenades... (4 et 5)
 - Convivialité et la **sécurisation du lieu** par l'animation et la fréquentation populaire, mais aussi par la présence d'îlots et de médiateurs urbains (5).
 - **Ouverte à toutes les générations et à tous les publics** : la Savane a bénéficié, en amont, d'un processus fort d'implication des habitants via des forums urbains et en aval, d'une animation et d'un entretien adaptés.
- Respect de l'environnement :**
- Aménagement de la **façade maritime de Fort-de-France** articulé autour du projet de rénovation de la Savane, du Terminal Interîles et de la plage de la Française, redimensionnée et intégrée au réaménagement de la Savane (4, 5 et 6).
 - Valorisation des **liaisons douces** (7) : promenade piétonne, piste de roller, parking à vélo, proximité des liaisons par navettes dans la baie, intégration du futur TCSP (Transport en Commun en Site Propre) dans le projet.
 - **Préservation des espèces tropicales** typiques de la Savane (palmistes royaux) et mise en valeur par un jeu d'îlots végétaux (3).

Opération lauréate du Prix National arturbain.fr 2015

Thème 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* ». Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des

vents, des questions sonores.....doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « plans lumière », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « arts de la rue », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Qualités de ces espaces publics :

- 1- « Requalification du bord de mer » (Cagnes-sur-Mer (06), 46 940 hab.) est une opération de mise en valeur de l'espace public littoral en supprimant une coupure routière.
- 2- Elle privilégie à la fois des espaces publics à usages multiples, intègre la liaison de ces espaces vers le centre-ville et met en valeur son patrimoine maritime (plage et promenade) ainsi restitué aux usagers.
- 3- Le projet a été mené en concertation avec les commerçants et les habitants de la ville.

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Cagnes-sur-Mer – BP73 – 06802 Cagnes-sur-Mer Principal Cedex – Tél. : 04 93 22 19 00 - Mail : a.lucas@cagnes.fr.
Responsables :	Louis Nègre, Sénateur-Maire de la Ville de Cagnes-sur-Mer
Présentateurs :	Josianne Piret, 1ère Adjointe au Maire, Conseillère Départementale Roland Constant, Adjoint au Maire, Conseiller Départemental
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur
Description de l'opération :	D'abord route nationale (RN98), le classement en voirie communale a permis la requalification complète en boulevard urbain d'une voie en façade littorale de Cagnes-sur-Mer (46 686 habitants) qui était devenue une autoroute de transit et une zone de stationnement anarchique qui dénaturait la beauté naturelle du site de front de mer. La reconquête par les piétons et les cyclistes est un véritable succès populaire qui rassemble aujourd'hui des milliers de promeneurs chaque week-end. Les voies de circulation ont été entièrement redessinées (4), les emprises réduites, la vitesse et les nuisances sonores limitées. De même les espaces plaisirs comme les terrasses des établissements de restauration ont pu être élargis. Un nouveau parc végétal a pu être créé autour de l'hippodrome (1), élément fort de cette requalification. Un millier d'arbres ont été implantés afin que cet axe donne à la ville une image ouverte, humaine, et respectueuse de l'environnement. L'éclairage (2, 5 et 6) a été repensé pour ce parti d'aménagement qui consiste à créer une promenade modelée et légèrement surélevée en bord de mer avec des séquences végétales denses tout en gardant la vue panoramique sur les Alpes, la ville et la mer (1).
Equipe pluridisciplinaire :	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cagnes-sur-Mer. Conduite d'opération : DDE 06, Maîtrise d'oeuvre : Alfred Peter paysagiste ; (mandataire) Ingerop méditerranée ; BET VRD ; Jean-Philippe Soëtinck, éclairagiste (Acte Lumière) ; Philippe Gasser, Citec (BET trafic) ; Atelier AUP architectes urbanistes. Sculpteurs : Sylvain Subervie ("Banc de poissons") (6), Dettervik ("L'envol de Lena"), Gudmar Olovson ("La Concorde"), Steph Cop ("Aro") (7 à droite), Sosno ("Il n'y a plus d'obstacles") (7 à gauche). Entreprises : Phase 1 : TP Spada (mandataire) GTM, Carilion BTP, Tama, Appia, Renov'signalisation - Phase 2 : Tp Spada, Eiffage, Cari, Tama, Appia

Requalification du bord de mer, Cagnes-sur-Mer (06)



- Qualité architecturale :**
- **Rééquilibrage des espaces publics** dédiés aux autos, piétons, cycles, commerces, et plages (3 et 4).
 - **Mise en valeur de l'hippodrome** de la Côte d'Azur (1) implanté sur le front de mer en entrée de ville par l'aménagement d'un **parc paysager**, le traitement de l'**éclairage spécifique** (5), la création d'une **esplanade** et d'une **promenade haute**.
 - **Eclairage innovant indirect** sur l'ensemble du parcours (2, 5 et 6). Au droit de l'hippodrome, neufs mats de grande hauteur (26 m) donnant une image nouvelle à l'entrée de ville, gérant les besoins importants en luminosité des voies de circulation tout en assurant un éclairage « clair de lune » aux piétons.
 - Création de la **promenade des arts** composée de 7 **sculptures monumentales** (7) et d'un **espace d'exposition temporaire**.
 - **Créations paysagères** sur la chaussée sud (front de mer) renouant avec une tradition littorale verte.
 - Créations de **voies cyclables partagées** sur l'ensemble du parcours reliant Cannes à Menton (1, 3 et 4).
 - Renouvellement des concessions de plages permettant un **équipement balnéaire de qualité**.
- Qualité de la vie sociale :**
- **Concertation** avec les comités de quartiers et associations de commerçants. Mise en place d'une cellule de travaux afin d'anticiper leur impact.
 - Changer la Ville, lui offrir une **entrée de ville** (1) digne de sa position littorale exceptionnelle.
 - Ville apaisée par la **réduction des vitesses, la réduction du bruit, la réduction du flux des automobiles** et de la **pollution**.
 - Redistribution des zones de stationnement autour des zones de commerce, et élargissement des trottoirs pour la **déambulation et l'exploitation des terrasses**.
 - **Redynamisation de l'économie touristique et de proximité** par la nouvelle attractivité du site.
 - Sécurité et confort des chaussées piétonnes par leur élargissement et leur éclairage ainsi que par leur **mise aux normes PMR**.
 - Création d'un **lieu de vie** qui permet d'organiser **trois soirées nocturnes piétonnes**, en été et un bord de mer totalement piéton les dimanches, pour ouvrir la saison estivale.
- Respect de l'environnement :**
- **Plantation d'un millier d'arbres d'essences locales** et d'essences adaptées aux contraintes atmosphériques et environnementales d'un bord de mer (réalisation de test pour le choix de certaines essences).
 - Reconquête du foncier par les espaces verts avec la création d'un **parc de 3 hectares** autour de l'hippodrome, et de **2000 m² d'espaces verts additionnels** sur l'ensemble du parcours.
 - Utilisation d'un **enrobé spécifique** permettant d'absorber les nuisances sonores de la circulation routière.
 - Modernisation de l'éclairage afin d'**optimiser les dépenses énergétiques**.
 - Automatisation de l'arrosage public pour **limiter les gaspillages**.
 - Utilisation de **procédés sans pesticide** dans la lutte phytosanitaire, et sans herbicide pour le désherbage.
 - Création d'un **écoulement artificiel marin** au large de l'hippodrome.

Les recommandations du Séminaire Robert Auzelle (Synthèse des travaux)

Le Séminaire Robert Auzelle préconise une lecture de la ville à travers les vides et non à travers les constructions. Ce sont ces vides qui représentent l'Espace public, Bien commun de tous les citoyens.

Depuis 2005, l'association organise autour d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable, trois manifestations publiques qui ont pour vocation de procurer des contributions d'orientations professionnelles, des exemples de réalisations, et des projets prospectifs d'universitaires.

Ainsi autour du thème commun :

- la **Rencontre avec les organisations professionnelles et les services de l'Etat** permet de connaître les **actions engagées par chaque profession** au regard du thème. Les actes de cette rencontre font l'objet d'une publication dans la Revue Urbanisme et les autres revues professionnelles.

- Le **Prix national arturbain.fr** s'adresse aux **maîtres d'ouvrage publics et privés**. Le SRA sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des **opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses**. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il **valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets**. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

- le **Concours international arturbain.fr** est ouvert aux **équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants** des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace...

Ces équipes proposent un **projet ancré sur les enjeux d'un site existant**. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

Chaque année, à l'issue de ces trois manifestations, le SRA publie un dossier de synthèse sur le thème⁵⁶.

Les **dossiers de synthèse des 10 dernières années** permettent de mettre en avant un certain nombre de **recommandations en matière d'aménagement de l'Espace public**.

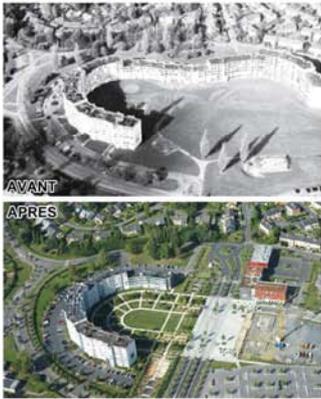
La double page ci-après propose une illustration par l'exemple de ces recommandations.

LISTE DES THEMES DE REFLEXION :

2005	Le cours d'eau dans notre quartier
2006	La place publique, lieu de vie sociale
2007	Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine
2008	Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes
2009	Le centre urbain et son environnement accessibles à tous
2010	Valoriser les espaces vides oubliés
2011	Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?
2012	Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature
2013	Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités
2014	L'espace public au coeur du renouvellement urbain
2015	Pour un espace public mis en valeur par la lumière et les arts
2017	Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens

⁵⁶ Consulter la liste des Dossiers pédagogiques en annexe.

1/ L'espace public **équitable** privilégie la **variété des fonctions** et la **mixité d'usage** et doit être **conçu simultanément** avec le bâti.



"L'espace public comme support de vivre en Sambre" - Ville de Maubeuge (Prix national 2014)



"Quartier du Pas des Heures, renouer avec le sol naturel" - Ville de Val-de-Reuil (Prix national 2014)



"Interverdir" (Concours international 2014), Québec, Canada

2/ Les espaces publics doivent être mis en **liaison** avec les **centres-villes** par la création de **transports en commun**, de **pistes cyclables** et de **voies accessibles aux piétons** en alternative à l'usage de la voiture individuelle.



"Boulevard de liaison" (Concours international 2014), Gdansk, Pologne



"Réhabilitation et mise en valeur de la Savane" (Prix national 2014), Ville de Fort-de-France



"L'espace public comme support de vivre en Sambre" (Prix national 2014), Ville de Maubeuge

3/ Les espaces publics sont **vecteurs du renouvellement urbain** des grands ensembles et leur aménagement doit s'effectuer en en faisant **participer les habitants à l'élaboration des projets**.



"Quartier Europe, raconter un nouvel art de vivre ensemble" (Prix national 2014), Ville de Saint-Brieuc



"L'espace public comme support de vivre en Sambre" (Prix national 2014), Ville de Maubeuge



4/ Les espaces publics **accessibles à tous** doivent être mis en valeur pour constituer un **réseau continu aux différentes échelles** : villages et quartiers, villes et agglomérations.



"La ballade du Petit Prince" (Prix national 2009) Ville de Trilport



"Les réseaux de la Vallée, protection et promenade" (Prix national 2008) Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre



5/ L'Espace public doit être sécurisée à toute heure et valorisé par la lumière, les arts et le partage.



"Requalification du bord de mer" -(Prix national 2015), Ville de Cagnes-sur-Mer

"Auxerre se réconcilie avec sa rivière l'Yonne" (Prix national 2015), Ville d'Auxerre

6/ Les espaces publics porteurs de valeurs symboliques (citoyenneté, culturelle, pédagogique...) doivent être respectueux de la composition historique des villages, des villes et des agglomérations.



"L'allée des histoires extraordinaires" (Prix national 2008), Ville de Saint-Giles-Croix-de-Vie



"Le champs de Foire" (Prix national 2006), Ville de Treffort-Cuisiat

7/ L'espace public doit privilégier un aménagement économe limitant l'empreinte humaine et l'imperméabilisation des sols, intégrer la récupération des eaux de pluie et traiter la dépollution des sols.



"Eco-quartier Légéry"(Prix national 2012), Ville de Saint-Léger-des-Bois



"A qui la rue ? A nous la rue !"(Concours international 2013), Québec, Canada

8/ Les espaces publics doivent faire l'objet d'un plus grand soin pour le traitement des liaisons de transition avec les lieux publics, bâtiment recevant du public et les espaces privés (traitement du sol au droit des portes cochères...).



"Quartier du Pas des Heures, renouer avec le sol naturel" (Prix national 2014), Ville de Val-de-Reuil



"Habiter le jardin d'eau au coeur des rives de Meurthe" (Prix national 2005), Ville de Nancy

Chapitre IV

Mettre en valeur l'Espace public

- 1/ Rechercher l'amélioration du cadre de vie**
- 2/ Entretenir la citoyenneté**
- 3/ Reconnaître le Bien commun**
- 4/ Témoignages de professionnels du cadre de vie**
- 5/ Pour un plan de mise en valeur de l'Espace public**

Chapitre IV

Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens

Le SRA, ouvre un débat sur l'Espace public

Les travaux engagés, ces dernières années par le SRA se conjuguent pour recommander la mise en valeur de l'Espace public, et plus précisément le réseau des espaces publics, Bien commun des citoyens.

Dans l'éditorial de la revue Urbanisme N°399, à propos de « la dimension politique de l'espace public » Antoine Loubière conclut :

« ...Et l'espace public peut devenir un lieu de rencontres et d'échanges entre les habitants, « un bien commun des citoyens », comme le rappelle le Séminaire Robert Auzelle dans son appel à projets pour son prochain prix arturbain.fr. Un espace public qui est à la fois physique et politique »

« Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens » a pour objet de :

- Rechercher l'amélioration du cadre de vie
- Entretenir la citoyenneté
- Reconnaître le Bien commun avec les témoignages de professionnels du cadre de vie et le Plan de mise en valeur de l'Espace public

1/ Rechercher l'amélioration du cadre de vie

Nous avons vu que l'Espace public est un révélateur de la qualité de la vie sociale et de la qualité de l'environnement. Il est également un révélateur de la qualité de l'architecture et du paysage. C'est en ce sens, que Gaston Bachelard a inspiré le Séminaire (cf. thème 2015), pour introduire et **prendre en compte le sensible et la poétique, nous parlons de l'imagination poétique, dans l'aménagement durable de notre cadre de vie.** Le sensible et la poétique de l'espace public relèvent pour une grande part de la responsabilité des maires et du caractère de chacun d'eux. Il dépend aussi des professionnels du cadre de vie, comme le rappelle Robert Auzelle : *« Seul l'homme politique a plus de responsabilités que nous. Cela ne réduit en rien les nôtres ». Mais, sont également partie prenante les citoyens et les habitants etc.... « Tous responsables ».*

Le thème de 2015 « Pour un espace public heureux » par la lumière et les arts (Cf. annexe), nous interroge :

Espace public heureux ou malheureux, qu'est-ce à dire ?

L'actualité et les médias nous informent que le même espace public peut être l'un et l'autre :

La plage où les familles en vacances se reposent, jouent, ... et la même plage, où on voit, la pollution d'une marée noire ou d'une algue verte... ou des drames humains. La place publique les jours de fête, de marché...et la même place où protestent des manifestants en silence ou avec parfois des scènes de violences...

Ce thème marqué par le contexte douloureux vécu par notre pays en cette année 2015 nous rappelle que **l'Espace public, est porteur des valeurs de notre République et des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.**

Les espaces publics heureux des six opérations lauréates du Prix national 2015, choisis par le Séminaire ont chacune un caractère symbolique.

Ces six opérations offrent en partage, des espaces de lumière et d'art pour un bonheur public.

Auxerre, (35000 hab), conjugue la promenade aménagée le long de l'Yonne et le calme de l'eau avec le paysage riche de son patrimoine historique et culturel.

Bezannes, (1533 hab), réunit la nouvelle gare au centre-ville de Reims par un réseau de jardins et de grandes sculptures, un parc pour la rencontre et des transports en commun.

Cagnes-sur-mer (46000 hab), magnifie le front de mer en créant un boulevard urbain ménageant espaces de loisirs avec la vue panoramique sur le paysage des Alpes.

La Ferté Bernard (9047 hab), crée un repère culturel avec sa médiathèque située sur une place traversée par un mail reliant la base de loisirs avec la mairie au centre-ville. **Lapradelle-Puilaurens** (265 hab) met en valeur son paysage historique par la mise en lumière de son Château-fort de l'an mil.

Montrouge (48000 hab), développe une pluri-activité de l'espace central réunissant : commerces, transports, lieux publics (culturels, administratifs et culturels), et événements publics.

2/ Entretenir la citoyenneté

La qualité de citoyen, appelée citoyenneté, s'attache au fait qu'il s'agit le plus souvent de l'habitant ; autrefois de la cité antique. Le citoyen de nationalité française jouit de droits que lui accordent les lois de la République ; il est tenu de les connaître et de les respecter. Il existe bien d'autres manières pour un étranger d'accéder à la nationalité française, ou de disposer d'une double nationalité... (Cf. préambule)

Pour ce qui relève de l'Espace public (espace politique et espace physique), il est intéressant de considérer les relations que le Maire entretient avec la population dans la gestion des affaires de la commune ; chaque année les décisions du maire et de son conseil municipal engagent la qualité des espaces publics notamment dans le cadre du budget communal et par divers arrêtés municipaux. La montée de la gouvernance, que nous observons depuis quelques années s'accompagne d'un contrôle accru sur la qualité du cadre de vie et des conditions de vie.

Rares aujourd'hui sont les maires qui considèrent avoir un blanc-seing, pour la durée de leur mandat, sans avoir à rendre compte aux administrés de la commune durant cette période.

Dans notre pays, la moitié des 36664 communes compte moins de 500 habitants et plus globalement, 27000 communes ont moins de 1000 habitants.

Dans ces territoires, la proximité facilite la communication avec les élus. Cette particularité est un atout important pour l'épanouissement de la démocratie. Les gens de ces territoires, se connaissent

mieux que dans les grandes villes métropoles, les agglomérations.

Plus largement, les communes de moins de 10000 habitants, c'est à dire la moitié de la population française (66 millions d'habitants en 2015) qui conjuguent urbanité et ruralité, constituent un excellent cadre de vie pour l'avenir du développement durable grâce :

- au lien avec la Nature et un patrimoine architectural,
- à une densité humaine modérée,
- à un habitat individuel avec collectifs bas...

Ces caractéristiques qu'il convient de préserver, sont gages de la qualité de l'environnement et de la qualité de la vie sociale.⁵⁷ Mais il convient aussi pour ces villages et petites villes :

- de développer des actions intercommunales,
- de mutualiser des services,
- de fixer des emplois, autant d'actions qui permettent avec le développement des techniques du numérique une meilleure connexion, comme dirait F. Choay. La récente loi Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) y invite ces collectivités avec en particulier le PLU intercommunal. La prise en compte de l'Espace public à l'échelle intercommunale aura pour effet de mieux impliquer les responsables de ces territoires pour participer à la vie d'une cité à échelle humaine .C'est une des conditions pour que s'épanouisse la citoyenneté dans une démocratie moderne.

⁵⁷ L'article publié en 1978 (Cf. www.arturbain.fr) dans la revue Aménagement et Nature sur les *Petites villes* (problèmes, atouts et dangers), montre par bien des aspects des similitudes avec l'actualité.

« Pour qu'une démocratie ne soit pas infirme, il est nécessaire qu'elle soit à la fois élective... et cogérée... », *Clefs pour l'urbanisme* de R. Auzelle (Cf. Chapitre 2).

3/ Reconnaître le Bien commun

« Si la terre appartient à son propriétaire, le paysage, lui, est à celui qui le regarde ».

Ce proverbe Péruvien renvoie à la perception de l'espace développée dans le *Vocabulaire français de l'art urbain* dans le Chapitre 1 *De la perception*⁵⁸, « Par rapport à l'urbanisme, le paysage prend en compte le point de vue, la perception et le vide » vide cher à R. Auzelle. La loi Paysage de 1993 préconisant le « Plan de paysage » (Cf. vocabulaire Chapitre 5 De la représentation) ayant été peu suivie, a été heureusement relancée par Ségolène Royal en 2012. « La Trame Verte et Bleue »(TVB) inscrite dans la loi du 3 août 2009, participe également à la mise en valeur du Bien commun, en reconnaissant « l'existence des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient pour permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services ».

Des avancées ont eu lieu. Le Plan de paysage, à l'échelle intercommunale, et la Trame verte et bleue à une échelle de territoire plus vaste, de type Parcs Naturels Régionaux, sont, parmi d'autres, des actions permettant de reconnaître le Bien commun pour le valoriser. Des possibilités

⁵⁸ et aussi à la représentation de l'espace présentée dans une vidéo sur www.arturbain.fr/ consultable à la rubrique « e sensibilisation ». Celle-ci montre qu'il convient de faire la distinction entre les notions d'espace vécu et d'espace perçu. (cf. illustrations la planche de Bellot et celle de la Ferté-Gaucher).

sont offertes par le Code de l'Urbanisme pour intégrer les enjeux de ces actions dans les documents d'urbanisme. La loi (ALUR) de 2014 renforce la prise en compte de ces enjeux dans les PLU et PLU intercommunaux. Certaines lois rencontrent des difficultés d'application pour reconnaître le Bien commun. Il en va ainsi de la loi Handicap votée en 2005 obligeant toute commune à se doter depuis 2009 d'un « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ». Il a fallu, par ordonnance du 26 septembre 2014, reporter l'application de la loi « du fait du retard accumulé » !! A ce jour les retards de dépôt des Agendas d'accessibilité programmée doivent être motivés pour éviter les sanctions pécuniaires...

Pourquoi sommes nous aussi « négligents » quand il s'agit du Bien commun ? Aristote, nous donne son avis dans *Ethique à Nicomaque*, V.10.1134 dans une conversation : « *L'on se soucie au plus haut point de ses biens propres, mais beaucoup moins de biens en communs* » (1261 b34) et son interlocuteur de lui dire « Mais pourquoi, puisque l'intérêt commun est aussi mon intérêt ? Parce que répond Aristote, « *Ce dont un autre s'occupe, on le néglige plus* » (1261 b 36).

En matière de Bien commun, outre la mise en accessibilité des espaces publics qui revêt un caractère obligatoire d'autres actions peuvent être mises en œuvre. Nous en donnons des illustrations les témoignages de grands professionnels du cadre de vie (Cf. alinéa 4) et conduisent le SRA à suggérer aux élus de mettre en œuvre un plan de mise en valeur de l'Espace public (alinéa 5).

4/ Témoignages de professionnels du cadre de vie,

pour une mise en valeur de l'Espace public

membres du conseil d'administration du Séminaire Robert Auzelle

Les contributions développées, après le résumé ci-dessous, s'inscrivent dans le domaine de l'éthique du cadre de vie (Cf. De l'éthique du cadre de vie) car elles militent pour un comportement professionnel favorisant le respect mutuel entre les personnes qui habitent un territoire dont l'Espace public est le Bien commun.

Christiane Harles Levasseur, en tant que gérante d'une société d'aménagement a réalisé dans sa carrière, comme maître d'ouvrage, plus de 50000 lots à bâtir pour des maisons individuelles.

Elle nous raconte pourquoi et comment, pendant plus de vingt ans, elle a consacré, de son plein gré, son temps libre, sur le site de ses opérations, à la communication entre les habitants, ses acquéreurs et les autorités locales. Elle a ainsi accompagné des milliers de familles dans leur intégration, en facilitant les conditions d'un bon voisinage entre les nouveaux arrivants et les anciens du village-bourg.

Cette action militante, d'une présidente d'honneur d'un syndicat professionnel d'aménagement, s'inscrit dans une « **démarche citoyenne** » de mise en valeur de l'Espace public.

Georges Vauzeilles, ancien directeur d'une société d'économie mixte d'une grande métropole, ancien directeur de grands projets d'une Société française internationale de BTP, ancien président d'associations nationales

pour l'habitat social etc, nous interroge sur la citoyenneté dans l'Espace public. Son expérience nous invite à prendre nos distances vis à vis de commissions ad hoc d'experts de tous ordres, qui écartent l'ensemble des habitants désabusés par ces méthodes. Il considère le recours au référendum comme réducteur et manichéen, et préconise la méthode de la « **démocratie créative** » s'inspirant de l'expérience anglaise de la « Conférence des citoyens ». Sa contribution milite pour que le « citoyen » puisse disposer d'une liberté de proposition.

Christian Deuré, ancien directeur de plusieurs filiales d'un grand groupe d'ingénierie privé international, président d'un comité stratégique sur la compétitivité de la ville durable, considère que la majorité des « citoyens » conteste les procédures officielles de concertation, perçues comme des parodies de démocratie.

Il formule le souhait auprès du politique de procéder le plus en amont possible en utilisant de nouveaux outils favorisant une **co-conception** entre les citoyens concernés et les professionnels du cadre de vie.

Enfin, il avance que la mise en place d'une **charte des espaces publics** doit s'inscrire dans le cadre d'une **intercommunalité**, et affirme que la manière de traiter la conception des projets, petits ou grands, est de même nature s'ils sont imaginés pour le Bien commun.

A propos du Plan de mise en valeur de l'Espace public (PMVEP)

Témoignage de **Jean-Cedric Landry** Géomètre-Expert représentant le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts au Conseil d'administration du SRA comme Administrateur.

Cet avis, donné le 15 septembre au Conseil d'administration du SRA, résume l'esprit dans lequel doit être compris le PMVEP :

«... Il est très intéressant que le **Plan de Mise en Valeur de l'Espace Public (PMVEP)** soit présenté comme un **exercice de synthèse** qui regroupe avant tout, les documents existants : Pave, trames verte et bleue, plan lumière, ... sans chercher à réinventer les éléments qui existent déjà. Bien entendu, il ajoute des thématiques tout à fait actuelles et intéressantes.

A mon sens, le PMVEP, doit être un **outil de gouvernance** simple et efficace.

Il devrait, je pense, s'appliquer à **l'évaluation, l'audit, des projets** plutôt qu'aux pléthoriques phases de diagnostics qui font tout le poids (au sens propre) des dossiers. Par ailleurs, cette analyse qui devra trouver sa place dans, ou en marge, des PLUI devrait pouvoir se faire sur des mailles territoriales suffisamment fines, et en tous cas, des **mailles identitaires**.

Je pense également que les **élus locaux actuels** (anciens maires, adjoints aux travaux, des petites communes) devraient pouvoir continuer à faire profiter les collectivités de leur expérience du territoire, et ce, même au sein des intercommunalités grossissantes. Ils pourraient ainsi être **référents sur des mailles de 1 à 5 communes**, par exemple.... »



EXPERIENCE D'UN AMENAGEUR PRIVE : FAVORISER LA COMMUNICATION, LE VOISINAGE

Christiane Harles LEVASSEUR

Vice-Présidente du Séminaire Robert Auzelle Chargée de communication

Présidente d'Honneur du S.N.A.L

Le ressenti de « Monsieur tout le monde » quant à la citoyenneté, me semble lui échapper.

Le respect des aménagements communs, souvent en « panne ».

Celui du voisinage, en perdition.

Comment les Maires peuvent-ils alors « surfer » sur cette mer de « citoyenneté démontée ? »

L'individualisme prend le pas et isole,

- la télé remplace le cinéma de quartier, et les rencontres sur les bancs
- les grandes surfaces, les petits commerces, le marché
- dans les lieux publics, les transports, le regard se fixe sur les écrans du téléphone mobile, peu se regarde, se parle ou se sourit.

Si la communication semble plus aisée dans les petites communes, elle est impactée, comme pour celles plus importantes, par l'arrivée des nouveaux habitants, par l'implantation de logements individuels ou collectifs.

Raison pour laquelle, j'ai décidé début des années 70, de m'investir dans « l'animation, communication » vaste programme !!! : visitant une de nos réalisations, gigantesque, comme dans ces années- là, j'ai trouvé ce quartier, sans âme.

La Société, donc moi, étions responsables, de ne pas avoir pris en compte le double problème :

- celui des anciens sur place, pas heureux de ces nouveaux arrivants, donc sur la réserve, voir agressifs

- les nouveaux, venant d'horizon, de souche et de niveau de fortune différents, donc sans repères

Avec un architecte, très ouvert humainement, qui par la suite est intervenu dans pratiquement tous nos programmes, nous avons décidé d'agir pour **favoriser « l'insertion, la communication, le voisinage », démarche qui ne rentrait pas dans nos obligations, mais indispensable pour assurer à nos clients de meilleures conditions de vie, cette expérience a duré près de 20 ans avec bonheur.**

Une à deux fois par mois, pour chaque opération, nous réunissions, d'une façon informelle, soit dans des locaux prêtés par la ville, ou des tentes que nous installions suivant l'importance de l'aménagement lotissement, avant même la passation des actes notariés :

- les acquéreurs des lots et leurs enfants,
- les professionnels, Architecte, Géomètre, Bureaux d'Etude, Paysagiste, acteurs du plan masse, les constructeurs de maisons individuelles
- auxquels venaient se joindre le Maire ou Adjoint, le Directeur des écoles ou les Maîtres, -
- les Commerçants, les anciens de la commune.

Ces pic-nics en commun, où mon rôle consistait en outre, à amener le pain et le matériel pour rassembler, assortir, et permettre de boire et manger ce que chacun amenait, ont facilité la rencontre, la reconnaissance entre anciens et nouveaux, et ce pendant 2 à 3 ans suivant l'importance de l'opération la commercialisation et le climat ambiant

Ils ont permis aussi, une approche plus ouverte, plus simple avec les « sachants » : les professionnels, (qui, en pluridisciplinarité avaient conçu ce cadre de vie, sans avoir eu connaissance des futurs habitants) Ils pouvaient ainsi, expliquer le pourquoi, examiner les problèmes, répondre aux questions et plus facilement apporter des conseils.

Peu à peu, les « lotis » s'approprièrent leur quartier et l'ancien, liaient des amicalités, sans rapport souvent, avec la situation de leur future maison, et ce, avant même d'y entrer.

Par ailleurs, plus de dégradation des ouvrages communs (trottoirs, lampadaires, etc), lors de la construction des maisons, ce, par un système simple, mis en place avec le notaire et la Mairie, partie prenante.

A la rentrée scolaire, les enfants étaient intégrés, plus rapidement que leurs parents, « ils étaient du coin ».

Encore plus aujourd'hui , je suis persuadée que les Professionnels du Cadre de Vie doivent se mobiliser, pour permettre aux nouveaux habitants de retrouver, par le biais de cette démarche de recherche, de compréhension et d'acceptation des autres, les raisons de leur citoyenneté, de leur participation à la sauvegarde de leur environnement, à l'embellissement des espaces publics et à sa sérénité.



POUR UNE DEMOCRATIE DE CREATIVITE

Georges Vauzeilles

un aménageur de l'art urbain

Auteur de "La Part-Dieu" aux Editions de l'Harmattan (avril 2016)

Comment définir l'Espace Public? A partir du laborieux développement qu'en a présenté Habermas dans son livre? En ayant recours à la République de Rome qui parlait davantage de Bien Public, voir plus stoïquement des biens publics?

Dans la "Condition de l'Homme Moderne", Hannah Arendt envisage l'espace public en le différenciant de l'espace privé. En effet, dit l'auteure de Koenisberg qui a vécu à une époque particulièrement guerrière et totalitaire, la condition malgré tout pour être et demeurer un Homme moderne, c'est d'agir en démocratie dans le Monde. Le Monde est le lieu où tout arrive. "Celui qui agit est celui qui fait naître quelque chose dans le Monde". Ce "qui" ne peut être que responsable, c'est à dire un citoyen appartenant à ce Monde. L'Homme moderne n'est pas en repli, ni hors sol comme il le prétend parfois. Hannah Arendt ne l'enferme pas dans un individualisme ou un subjectivisme quelconque, elle exige de ce citoyen qu'il soit vu et entendu des autres. Et c'est cette évidente révélation qui aide à distinguer espace public et espace privé.

Aujourd'hui affirmer sa citoyenneté dans l'Espace Public, ce n'est pas seulement avoir recours à l'urne, être membre d'une association comme celles du Séminaire Robert Auzelle, de Musaïques, d'Habitat et Humanisme, participer à un grand débat public ou à une enquête publique. La citoyenneté peut prendre des nouvelles formes comme par exemple la "Community Organizing" de type anglo-saxonne ou la "Conférence des Citoyens" encore peu pratiquée en France. C'est à une **démocratie créative** que l'Homme moderne est désormais appelé, au delà de la démocratie représentative et participative à laquelle nous adhérons tous.

A ce jour, seuls les experts de l'urbanisme, les hygiénistes, les architectes, les représentants d'associations militantes, les élus du territoire travaillent ensemble dans des commissions ad hoc. Quand à l'ensemble des habitants ayant depuis longtemps abandonnés leur rôle de citoyens dans les débats, leur part est encore bien réduite. On leur répond trop souvent "TINA!" (There is no alternative! ...)

Dès lors les citoyens acceptent de moins en moins la "TINA". Le recours à un référendum local ne sera jamais une option alternative à la **démocratie créative**. L'homme moderne n'est pas un éternel manichéen. La concertation ordinaire conduit à des questions fermées, voir à du contentieux qui se concluent soit par le jugement des commissaires à l'enquête publique, soit par celui des juges administratifs qui seuls décident en dernier ressort de l'opportunité de créer ou non un objet environnemental rural et urbain durable.

Qui peut juger du durable? La durée est ce qui fait que tout se fait! L'Espace Public est conçu, réalisé et géré pour reprendre les légendes, les récits, les utopies, les aspirations, les désirs, les croyances, les visions, les pratiques, les ruses, les suggestions et les recommandations de l'Esthétique, de l'Éthique et de la Raison des citoyens ordinaires.

Etonnons nous enfin! Ce sont les Espaces Publics partagés et heureux, petits et grands qui s'inscriront dans nos mémoires tout au long de nos vies.



VERS UN CITOYEN « CO-CONCEPTEUR » ET « INTERCOMMUNAL »
Christian Deuré,
Ancien Directeur dans le groupe EGIS membre du CA du SRA

Quel que soit la taille ou la nature d'un nouveau projet urbain, on sait qu'aujourd'hui que l'une des principales difficultés à résoudre est son acceptation par une large majorité de citoyens concernés. Comment assurer sa légitimité dans une époque où la contestation envers les décisions politiques semble permanente et souvent insaisissable. Malgré les efforts réels de communication des porteurs de projet, et les outils mis à leur disposition pour présenter et expliquer les tenants et aboutissants, il semble que rien n'y fait et que l'incompréhension, voire le rejet domine. Et ce ne sont pas les procédures officielles dites de « concertation » ou d'étude d'impact qui vont arranger les choses, car perçues (et souvent à juste titre) comme des parodies de démocratie.

La solution pourrait provenir de l'émergence d'une demande de participation plus active à la construction même des projets et le plus en amont possible : Cette demande commence à mobiliser une partie (encore insuffisante !) des acteurs et des professionnels de la construction. Il suffit pour s'en convaincre de regarder le nombre significatif de projets de recherche sur le thème soumis à labellisation du pôle Advancity (Pôle de compétitivité de la ville durable)...

Il ne s'agit pas que le citoyen prenne la place des concepteurs, mais de permettre au concepteur de « travailler » avec les citoyens avec des modèles accessibles et compréhensibles par tous, mais qui intégrés et interactifs avec ses propres outils plus complexes restituent dans la réalité technique les contraintes et les conséquences des options retenues. Le capital en confiance et en « vérité » serait ainsi nettement conforté, et la légitimité des concepteurs renforcée dans cette « co-conception ».

C'est pourquoi, il est indispensable que tous les professionnels du cadre de vie se mobilisent autour de cette idée. Enfin ces outils permettant de tracer et d'historiser le suivi de la conception en transparence et aux yeux de tous donnerait une sécurité juridique réelle, bien plus forte que des compromis arrachés ou des accords mous.

Reste un point fondamental : certes co-conception et participation, mais sur quel périmètre ? Nos us et notre culture nous poussent encore à privilégier pour les projets d'intérêt local le territoire communal, comme frontière du vivre ensemble et espace immédiatement légitime. Le maire restant le dernier acteur politique à garder une image non dégradée de sa fonction.

Pourtant comme l'ont très bien décrit observateurs et sociologues, cela fait maintenant longtemps que le citoyen « communal » sort largement et souvent de ses frontières dans sa vie quotidienne : la plupart de ses activités et celle de sa famille se déroulent sur plusieurs communes, souvent non contiguës, de tailles et d'ambitions diverses, et l'impact des projets urbains sur sa vie ou le ressenti qu'il peut en avoir ne se limite pas à celle dans laquelle il dort ou achète son pain. C'est pourquoi, même pour la petite place du bourg de 500 habitants, le territoire participatif pertinent semble être aujourd'hui au moins celui de l'intercommunalité.

En rêvant (un peu), la mise en place d'une charte des espaces publics dans le PLU intercommunal, échelle de réflexion et d'action, permettrait de faire émerger des méthodes efficaces et démocratiques de participation des citoyens déclinables sur tout le territoire. Cela conforterait ce que ressentent les professionnels : qu'il n'y a pas un si grand fossé entre les grands et les petits projets, entre les réactions des citoyens des villes et ceux des campagnes, et que tout tient à la façon de les concevoir ensemble pour le bien commun.

5/ Pour un Plan de mise en valeur de l'Espace public

pris en compte en tant que tel ou dans les documents d'urbanisme.

Rappel

Dans ce qui suit, nous convenons que l'Espace public, à la fois physique et politique, doit être pris en compte comme « Bien commun des citoyens ». (voir le préambule)

La notion recouvre :

- L'espace physique que forme le réseau des espaces publics d'un territoire communal ou intercommunal mis à la libre disposition du public, pouvant relever de la responsabilité de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales et des citoyens concernés.

- L'espace politique que définissent les conditions dans lesquelles ces espaces publics sont constitués, entretenus, transformés, dans le respect des lois et des règlements nationaux et locaux.

Il s'agit de fixer un programme d'actions annuel dans le cadre d'une concertation et d'un « débat démocratique » organisés par la collectivité territoriale ou le groupement, représenté par un élu responsable, pour les citoyens au sein du territoire considéré ; les avis des personnes de passage, travailleurs, etc. peuvent être recueillis.

Objet et contenu du Plan de mise en valeur de l'Espace public

Le plan constate un état existant et arrête un programme d'actions de mise en valeur revu chaque année.

Il harmonise différents thèmes pouvant relever de politiques publiques différentes

trop souvent conduites indépendamment les unes des autres sans effort de concertation, ainsi que des actions multiples à mener en particulier par les organismes chargés de services publics.

Le plan affirme la nécessité de réserver du temps d'information et d'échanges entre les élus et les citoyens sur ses objectifs et son contenu. Il est constitué par :

- des documents graphiques au nombre minimal de deux (états existant et projeté) ;
- un dossier comprenant un texte de présentation accompagné de documents, notamment photographiques, localisés sur les plans ;- plusieurs thèmes selon lesquels se décline le contenu du plan, se référant chacun aux documents graphiques.

Les thèmes doivent permettre d'évaluer le résultat global des actions de toute nature affectant l'Espace public et sa mise en valeur dans le temps.

Liste indicative de thèmes

1/ Le « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » (PAVE), document exigé par la loi du 11 février 2005 (modifiée en dernier lieu par l'ordonnance du 26 septembre 2014 ratifiée par la loi du 5 août 2015), concernant voies et chemins pour la circulation des véhicules (autos, cycles, etc.) et des piétons, sorties d'école, cours de récréation, aménagement des accès aux bâtiments publics ou privés recevant du public, places, rues, trottoirs, esplanades, mails, avenues, berge et quai de rivière, chemin de halage, cour commune.

Témoignage de Sébastien Benhamou



La loi handicap votée en 2005 (cf. page 89) obligeant en 2009 toute commune à se doter d'un PAVE, reste encore difficilement appliquée en 2015, pour des raisons de coût de mise en œuvre, notamment dans les petites communes (27000 communes de moins de 1000 hab, cf. page 6)

Le SRA, en 2009, a mis en valeur des opérations réalisées dans six communes au Prix national art urbain sur le thème « Le centre urbain accessible à tous ». Celles-ci ont été présentées à une manifestation (cf. www.arturbain.fr/arturbain/prix/2009/)

A cette occasion, Sébastien Benhamou a commenté un diaporama, dont nous vous donnons un aperçu, toujours hélas d'actualité.

Trottoir impraticable



... traverser la rue?!



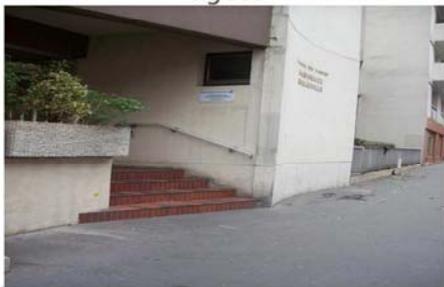
A quoi sert cette rampe: skateboard?



Une école...



Une résidence pour personnes âgées



Un service public indispensable...



2/ Le « Plan de paysage » et la « Trame verte et bleue », dont l'impact déborde largement l'Espace public tel que défini plus haut.

Ces enjeux sont déjà « pris en compte » dans le PLU.

3/ Le « Plan lumière » (éclairage public et mise en valeur du paysage, économie d'énergie...).

4/ Le programme d'actions en matière de sécurité routière (signalisation horizontale et verticale, passages piétons, courses cycliste et de voitures, contrôle de vitesse, élagage d'arbres en surplomb des voies, charte du bon conducteur, sensibilisation dans les écoles ...).

5/ Le programme d'actions relatif à la sécurité des biens et des personnes (caméras, rondes de police,...).

6/ Le programme d'actions concernant le tourisme, (chemins de grandes randonnées, promenades pédagogiques, jardins partagés, patrimoine communal (lavoirs, statues, fontaines, maisons fleuries et jardins privés vus de l'espace public, clôtures, marché, brocante, fêtes, cérémonies, aires de jeux et de sport...).

7 / Le programme d'actions concernant les arts de la rue et le mobilier extérieur (panneaux d'affichage public et de publicité, signalétique, bancs, abris, poteaux EDF, téléphone, poubelles, fresques, statues, murs peints, fontaines... (Voir Plan de paysage).

8/ Le programme d'actions contre les pollutions et nuisances (air, eau, déchets, économies d'énergie, ondes télécommunications, bruits, troubles de voisinage ...).

9/ Les projets d'aménagement qui, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, nécessitent une concertation avec les habitants.

Rencontre annuelle d'évaluation

Le plan fait l'objet annuellement d'une rencontre entre le maire de la commune ou du président de l'EPCI et les citoyens concernés. Une visite de la commune ou du territoire du groupement par la commission chargée du PLU et de la distribution d'un questionnaire permettant à la population de faire part des améliorations à apporter au Bien commun.

La revue municipale d'information et l'affichage des délibérations du conseil municipal ainsi que l'information par internet répondent aussi au souci d'information et à l'objectif de développement de la « démocratie participative ».

La diversité des thèmes devrait inciter une municipalité à mettre en valeur l'espace public tel qu'il est. Il s'agit de commencer par admettre le principe d'établir un « Plan de mise en valeur de l'Espace public » puis de choisir les thèmes ayant une charge symbolique importante aux yeux de la municipalité.

Le bilan et l'adaptation annuelle pourra accompagner le vote du budget de la commune et figurer dans le compte- rendu porté à la connaissance du public.

Le « Plan de mise en valeur de l'Espace public » peut être pris en compte et trouver place, de manière facultative, dans le PLU.

Une brochure annuelle peut être diffusée avec une lettre du maire ou du président de l'EPCI aux habitants des communes concernées.

Sont particulièrement concernés les territoires des villages et des petites villes réunis à l'échelle intercommunale⁵⁹.

⁵⁹ Se reporter à l'avis de Jean-Cedric Landry page 95

Epilogue

« vingt ans après »

Apprendre à regarder la ville

Le 11 juin 1997 à Carcassonne une rencontre organisée par EDF GDF réunissait des professionnels du cadre de vie autour du thème : Ensemble pour la revitalisation des centres-villes.

Que penser de la conférence « **Apprendre à regarder la ville** » ?

Parmi les avis recueillis auprès d'experts du SRA, celui de Jacques-Henri Bord les résume laconiquement ...

« Lu ce soir depuis un mouillage devant « La Capte »

J'en déduis que l'analyse et les préconisations n'ont, hélas, pas pris de rides, ce qui veut dire qu'on n'a pas beaucoup avancé sur le sujet ! De fait, l'appréciation globale portée par l'œil d'un urbaniste gêne le déroulement immédiat concrétisé généralement par une opportunité foncière, et le politique à du mal en cet instant, à prendre le recul qui serait nécessaire à une moins mauvaise appréciation. C'était vrai avant 1997, cela l'est encore en 2017 et durera ainsi tant qu'on n'aura pas changé l'angle d'appréciation par les décideurs, de l'Art Urbain. Néanmoins, l'action combinée des professionnels et des services a déjà porté quelques fruits ... »

Jacques-Henri Bord

ROBERT MAX ANTONI

”Apprendre à regarder la ville”

par
M. Robert-Max ANTONI
Président du Séminaire
Robert AUZELLE*

*JPA / M. ANTONI
Je rappelle que vous êtes
Architecte-Urbaniste, ancien
Directeur de l'Équipement,
actuellement Inspecteur
Général de la Construction
et coordonnateur de la sous-
section architecture
au Conseil Général
des Ponts et Chaussées.*

Le thème de mon intervention est "apprendre à regarder la ville". J'ai choisi ce thème - sans vouloir faire injure aux professionnels qui travaillent sur ce sujet tous les jours - parce qu'il y a une manière d'aborder les problèmes de la ville par le regard, qui permet de porter une attention sur ce qui est l'essentiel de l'art urbain : le vide. Robert AUZELLE, que beaucoup d'entre-vous connaissent, a particulièrement insisté sur ce thème.

Notre rencontre de ce matin se place dans le souci de considérer le citoyen comme un promeneur et de lui permettre de parler un langage commun avec les professionnels. Ce qui est très important aujourd'hui, c'est de trouver à la fois les termes et en même temps les images qui permettent, quelle que soit notre profession, d'être des citoyens égaux, et ainsi de pouvoir discuter en commun des problèmes de la ville de manière à aboutir à des solutions heureuses.

Nous sommes dans une époque où nécessairement la citoyenneté est très importante, parce



que l'éducation et la culture ont permis aux citoyens d'exercer une responsabilité sur la qualité du cadre de notre vie urbaine. Mais malheureusement, peu d'efforts - de la part notamment des professionnels - ont été faits pour adapter le langage des professionnels à celui des citoyens.

Par conséquent, "apprendre à regarder la ville", c'est faire en sorte que le professionnel et le citoyen, en regardant la ville ensemble, puissent véritablement parler le même langage. Et c'est la raison pour laquelle le Séminaire Robert AUZELLE a produit un "Vocabulaire Illustré de l'Art Urbain". Ce vocabulaire rassemble des notions et des vocables permettant d'appréhender la ville avec un regard nouveau, pour avoir le même discours et mieux nous comprendre dans les opérations menées par nos représentants.

Ce vocabulaire est composé d'un certain nombre de chapitres. Aujourd'hui, c'est sur le chapitre dit de la perception urbaine que je

voudrais mettre l'accent.

Lorsque j'étais jeune urbaniste, au Ministère de l'Environnement, je dirigeais des équipes pluridisciplinaires qui étaient missionnées par l'Etat (c'était avant la décentralisation), pour aller de ville en ville apporter un conseil aux municipalités qui en avaient fait la demande. Le travail consistait à effectuer un diagnostic, puis de proposer un ensemble de solutions adaptées, permettant d'animer et de revitaliser la ville visitée. Je fus particulièrement surpris, au début de ma campagne, de constater que dans les villes moyennes, à partir de huit heures du soir, les gens rentraient chez eux, fermaient leurs volets, les magasins s'éteignaient, les monuments disparaissaient dans l'obscurité.... Le seul endroit éclairé où l'on pouvait se retrouver pour parler et faire de la prospective, c'était au bistrot de la place de la gare. C'était l'époque du premier choc pétrolier où il fallait réveiller les "belles endormies"....

*- *Le Séminaire Robert AUZELLE association Loi 1901, créée en 1984, "Pour la promotion de l'Art Urbain" - Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat (T. 01.40.81.68.34).*

* *Le Vocabulaire Illustré de l'Art Urbain est remis gracieusement à tout nouveau membre de soutien.*

Alors, j'ai eu un choc fort agréable hier soir, n'étant pas venu à Carcassonne depuis longtemps, en découvrant l'illumination de la Cité. Du restaurant où nous étions, nous avons une vue panoramique sur les remparts, vraiment magnifique.

La municipalité a véritablement fait un bon choix en mettant en valeur un des joyaux de ce pays.

De nuit, la manière d'éclairer met en valeur la beauté de la ville ; de jour il faut éclairer notre regard, je dirai mieux, avoir un regard éclairé. A cet effet, le Vocabulaire de l'Art Urbain est en quelque sorte un manuel permettant au citoyen d'avoir un regard éclairé.

Dans le chapitre sur la perception, il y a deux termes sur lesquels je vous

ROBERT MAX ANTONI

invite à débattre aujourd'hui avec moi : ce sont les termes "fenêtre urbaine" et "séquence visuelle". Pour moi, ce sont deux termes fondamentaux de la manière de regarder la ville, et de la représenter. Car on ne peut dissocier le regard de la représentation.

C'est un phénomène culturel qui est très important. Les architectes - comme tous ceux qui représentent l'espace - sont familiarisés avec une manière de regarder et avec une manière de représenter ce qu'ils produisent en ville. Chaque métier d'ailleurs adopte une forme de représentation de l'espace. Quand on est ingénieur à EDF, on pense pylône, circuits, courant. Lorsqu'on est ingénieur de BET, ce sont les armatures, les structures. L'architecte lui, c'est le plus souvent la production de bâtiments, en terme d'objet, le plan, la façade, la coupe sert à produire l'objet.

Mais il y a un point sur lequel tout le monde doit se retrouver. Il s'agit de l'espace libre, mais pas n'importe lequel : l'espace libre public. Et dans cet espace libre public, il y a

une représentation spécifique, autour de laquelle tous les professionnels, pour se faire comprendre des citoyens, doivent adopter une représentation graphique conventionnelle.

"Fenêtre urbaine" et "séquence visuelle" sont les deux approches du regard que l'on peut porter sur la ville, et la manière dont on peut aussi la représenter. Je vous convie donc à regarder quelques diapositives.

Tout commence par la définition des termes que nous utilisons. Prenons le mot "art urbain". Dans une bibliothèque on vous répondra le plus souvent que c'est le 1 % artistique, l'affichage dans la rue, le mobilier urbain, les murs peints, les dallages, l'art dans la ville... Ce qui donne une définition un peu réductrice ; lorsque l'on s'adresse à des professionnels, notamment à des architectes, l'art urbain s'identifie pour eux à la composition des villes de l'époque classique, notion qui se réfère au passé et qui donne un petit côté désuet à ce terme. C'est le sens qui lui est donné dans le

"Dictionnaire de l'aménagement" par Françoise CHOAY.

Au Séminaire Robert AUZELLE, nous avons souhaité que ce terme ait plutôt une valeur prospective et contemporaine. Nous désirons le définir comme "l'ensemble de démarches pluridisciplinaires pour créer ou transformer des ensembles urbains dans un souci évaluable de qualité architecturale, de vie sociale et de respect de l'environnement".

Par conséquent, la prétention que nous avons pour le domaine de l'art urbain dépasse largement les définitions couramment utilisées pour un terme dont l'essentiel se traduit au travers des vides de la ville.





1. Les grands axes de la région parisienne.

PERSPECTIVE

ALIGNEMENT

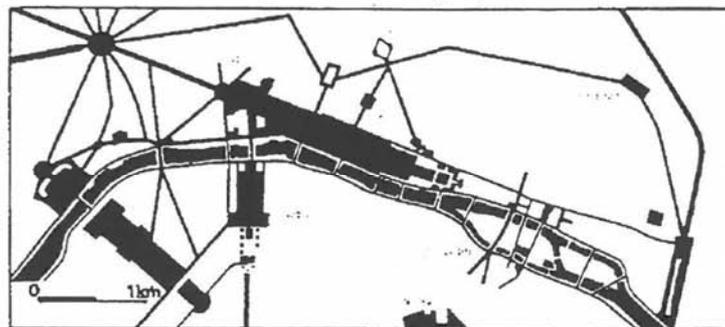
AVENUE

SQUARE

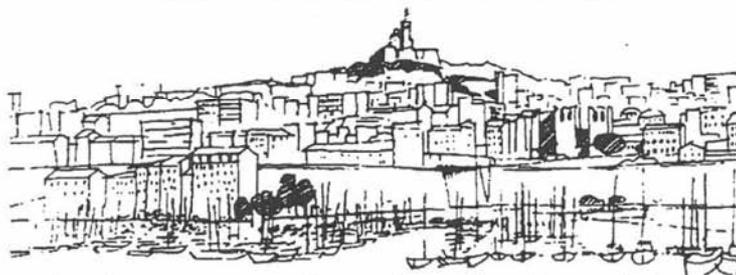
SILHOUETTE

LIGNE DE
CRÊTEANGLE DE
DEUX VOIES

PIGNON

2. Paris, centre historique, *espaces libres*.

3. Marseille, le vieux port et Notre Dame de la Garde.



PLACE

BOULEVARD

ESPLANADE

PARC

REPÈRE

FRONT BÂTI

SÉQUENCE
VISUELLEFENÊTRE
URBAINEPRINCIPE
D'ENTITE

Vous avez cette planche qui présente l'art urbain, dans le vocabulaire illustré. Les espaces libres sont représentés en poché noir. Vous avez reconnu un plan de la région Ile de France, avec la Seine et les principaux tracés qui constituent l'armature d'un réseau de vides à l'échelle régionale. En agrandissant, nous reconnaissons les vides de Paris et de son centre historique. Les termes que vous voyez autour des croquis sont ceux que nous utilisons dans notre langage courant, et dont nous allons parler. Ensuite, la vue de Notre-Dame de la Garde à Marseille sert à illustrer les termes, silhouette, repère, front bâti.... Avec également, les alignements, les boulevards, les esplanades...

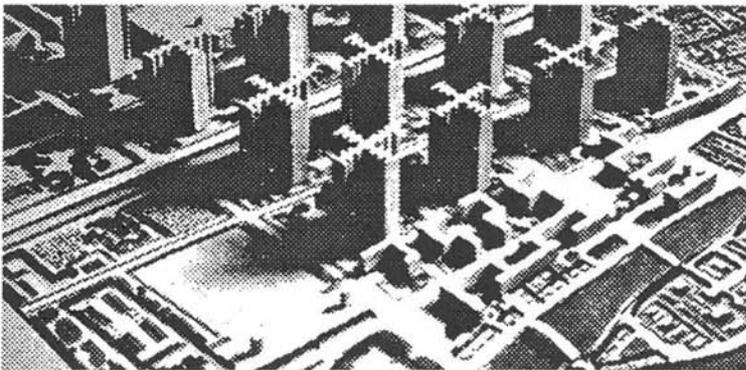
Tous ces termes, traités dans des planches séparées, nous permettent de parler "d'Art Urbain" en sachant les uns et les autres ce qu'ils recouvrent.

ROBERT MAX ANTONI

Voilà une vue aérienne de Paris que vous connaissez bien, du Paris classique, du Paris Haussmannien....



Et là une vue d'un Paris imaginaire - moins connu - celle du "plan Voisin" de Le Corbusier de 1925.



J'ai voulu confronter ces deux images pour montrer les différences existant entre la conception de l'espace urbain, de l'espace libre, du Paris que nous aimons tous et l'espace moderne avec toute sa provocation mécanique. Le "plan Voisin" a été financé par un constructeur de

"On n'en est pas encore véritablement conscient, mais l'espace urbain a vraiment changé..."

véhicules. Ce qu'il y a de singulier, c'est de voir justement comment ces espaces libres sont distribués à une époque où prévalaient les priorités de l'ensoleillement, mais où les préoccupations d'environnement n'étaient pas aussi bien définies qu'aujourd'hui.

"M. Le Corbusier vous avez raison lorsque vous dites : le "Plan Voisin" n'a pas la prétention d'apporter la solution exacte au cas du centre de Paris. Mais il peut servir à élever la discussion...."
(Le Corbusier p. 273 - Urbanisme).

Nous abordons maintenant la planche sur la "fenêtre urbaine". Le principe du Vocabulaire est d'expliquer l'usage des termes en essayant de voir leur évolution à travers les différentes époques, depuis l'origine de nos civilisations jusqu'à nos jours. Il cherche aussi à définir un concept qui puisse être largement reconnu par le public. Ici, en l'occurrence, les premières images définissent deux types de fenêtres urbaines que nous trouvons dans la ville traditionnelle, la ville dans laquelle les méridionaux ont l'habitude de vivre. C'est d'une part une vision sur le centre-ville qui focalise le plus souvent sur un bâtiment public, une église, une mairie, une cathédrale. Et puis la vue sur l'extérieur de l'agglomération qui permet de montrer dans le fond de scène la vision sur la Nature. Ces deux vues sont assez fondamentales dans la manière de regarder la ville traditionnelle.

Ces deux documents sont extraits du livre de Gordon Cullen "Townscape". Après, nous avons des visions tout à fait différentes au fur et à mesure des époques.



Le paysage vu à travers un cadre délimité par deux façades.
Townscape G. Cullen.

C'est la vision de la ville du Moyen-Age des cathédrales où les rues, les espaces vides, ont des formes courbes et découvrent des bâtiments publics.



Cathédrale de Bayeux,
Calvados, XIII^e sc.

C'est aussi la ville méridionale : vous avez une vue de Menton, montrant une rue très étroite, construite ainsi pour des questions climatiques. Et puis, quand on remonte plus loin dans le temps, nous découvrons les villes des peintres, les villes des véduttistes, où le bâtiment public occupe une place majeure.



Vue de Menton,
Alpes Maritimes.

ROBERT MAX ANTONI

Ce type de vue fait partie de notre culture.



Nous le retrouvons plus tard dans l'époque baroque - à Berne en Suisse - avec le Beffroi qui ponctue cette place, et puis lors de la grande époque en matière d'urbanisme, celle où pendant 15 ans Haussmann a eu les pleins pouvoirs, où il a pu restructurer complètement la capitale, certes, en détruisant au passage tout le tissu moyenâgeux.

Ici, les fenêtres urbaines ont magnifié des axes monumentaux, ponctués par des bâtiments publics, dont l'Opéra est un des plus beaux exemples.



L'Opéra de Paris, Ch. Garnier, XIX^e sc.



Berne, Suisse, XI^e-XVIII^e sc.

Plus tard, au début de notre siècle, les commerces ont recherché à utiliser les fonds de fenêtres.

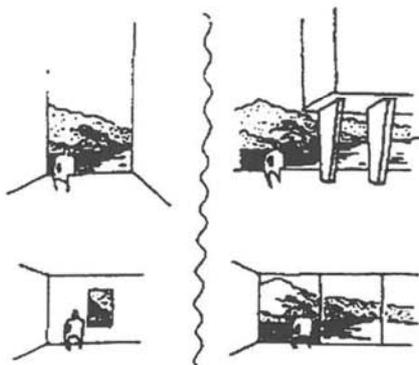
Là, c'est une petite ville de Seine-et-Marne, dont le fond de la fenêtre est occupé par une pharmacie. On trouve beaucoup d'intérêt à localiser certains bâtiments en fond de fenêtre car celui-ci marque énormément la vision que nous avons en ville.



La Ferté-Gaucher, Seine et Marne, XX^e sc.

Et puis la dernière guerre est arrivée, avec son cortège de destructions. Le modernisme et l'urbanisme moderne ont effacé la mémoire des lieux. Une grande révolution s'est produite. On n'en est pas encore véritablement conscient, mais l'espace urbain a vraiment changé...

Comparaison tradition/moderne, RMA.



La vision de la ville traditionnelle à travers la fenêtre urbaine, qui d'ailleurs se retrouve dans la fenêtre du logement s'est transformée dans la ville moderne. Maintenant, nous avons la ville sur pilotis avec une vision panoramique qui vient, en se substituant à elle, détruire la notion de fenêtre. C'est la vision de l'espace corbuséen, avec la baie vitrée qui est également une innovation de cette époque, faisant entrer le paysage dans le logement.

Nous avons ici deux logiques qui s'affrontent, qui sont antinomiques, et le drame - de notre société - c'est que nous vivons aujourd'hui dans ces deux formes d'expression urbaine qui n'ont pas de lien entre elles tout en cohabitant. L'enjeu, le pari, c'est d'arriver à recoller les morceaux, à faire en sorte que nous

puissions concilier la ville ancienne et la ville moderne, de façon à créer l'harmonie dans la ville de demain.

Nous avons aussi des phénomènes extrêmes : c'est la découpe des tours sur le ciel. Le "skyline" qui exalte la hauteur des immeubles, mais qui détruit également la fenêtre urbaine.

Michigan avenue, Chicago, xx^e sc.

"L'enjeu est d'arriver à concilier la ville ancienne et la ville moderne, de façon à créer l'harmonie dans la ville de demain"

La destruction de la fenêtre est aussi provoquée par les effets induits de la publicité, qui changent complètement le sens du paysage urbain en le banalisant.

Le Kalverstraat, Amsterdam, xx^e sc.

Nous pouvons maintenant entrer dans une explication plus analytique du concept de fenêtre urbaine.

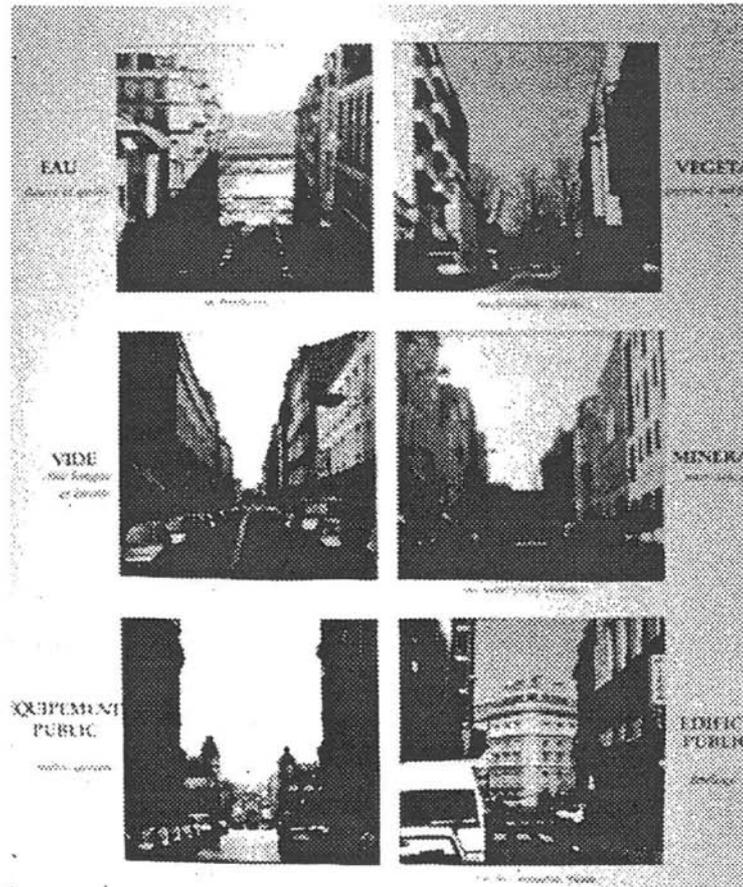
En analysant tout d'abord ce qui en fait sa définition. La fenêtre urbaine est constituée d'un fond et de parties latérales, qui avec le sol permettent de définir un espace. Effectivement, quand vous voyez cet ensemble de photos, vous vous rendez compte que la position du spectateur, la position du promeneur, est très particulière pour pouvoir focaliser dans le vide la fenêtre.

ROBERT MAX ANTONI

Cette planche vous livre une analyse de tous les fonds possibles, occupés soit par l'eau, c'est une vision sur la Seine ; soit par le végétal : vous avez en fond de scène une rangée d'arbres; soit par le ciel qui est un élément naturel ; ou soit par le minéral, un mur, un talus, un édifice public.

Cette analyse du fond conduit à voir d'autres types d'occupation, qui sont exaltés par la fenêtre urbaine : c'est soit une église, un angle de rue, un mur pignon, un monument, une porte, une statue.....

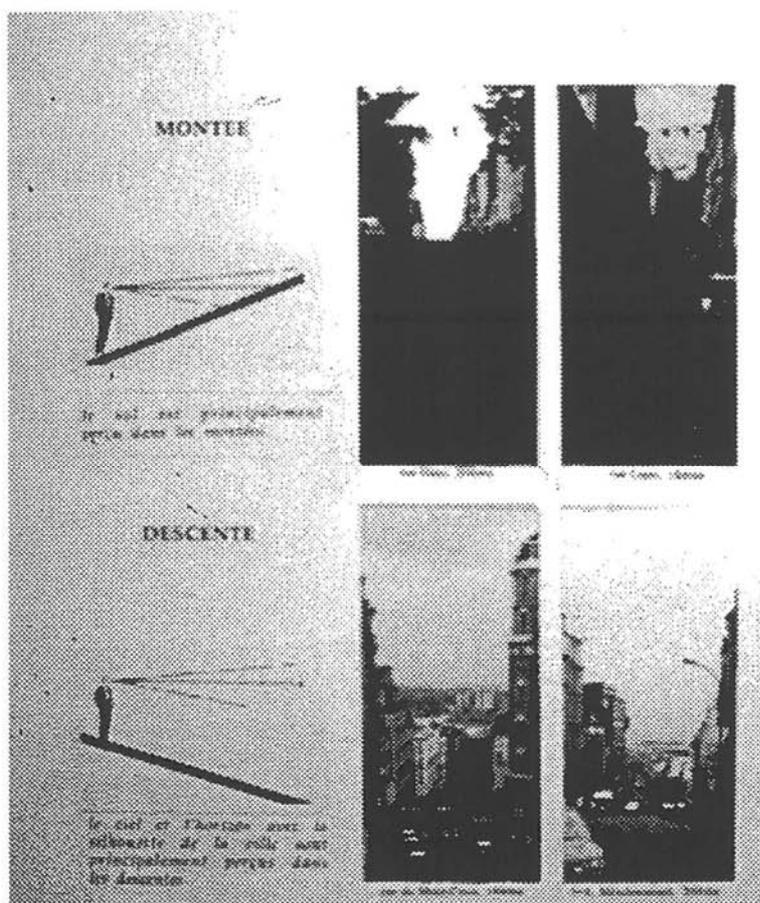
En poursuivant l'analyse, nous nous apercevons de l'importance du cadre lui-même, un cadre défini par les parties latérales que sont les immeubles, qui constituent non seulement les alignements mais aussi l'occupation du fond de scène ; soit parce qu'une rue tourne dans un sens ou dans l'autre et fait jouer le soleil différemment ; soit parce qu'il y a un aboutissement de ces perspectives avec un effet de bornage ; soit encore par une occultation du fond ou une animation pittoresque de celui-ci.



Il est très intéressant de voir les conséquences que nous pouvons exploiter dans les documents d'urbanisme. Tous ces phénomènes sont prévisibles et peuvent faire l'objet d'inscriptions au titre des protections ou de prescriptions dans un POS, un lotissement.

Il y a une lecture appropriée des éléments constitutifs des fenêtres, de manière à savoir si la fenêtre appartient au milieu rural, à la banlieue ou à la ville. Ce sont là des éléments de référence dans notre approche de l'espace urbain qui s'attachent à notre culture urbaine.

”Tous ces phénomènes sont prévisibles et peuvent faire l'objet d'inscriptions au titre des protections ou de prescriptions dans un POS, un règlement de lotissement.”



Un phénomène très particulier est aussi à observer dans ces fenêtres, selon que nous sommes dans une voie en partie ascendante ou descendante. Et nous pouvons être alternativement dans l'un ou dans l'autre de ces cas de figure. Les croquis que vous avez sur la gauche montrent que notre regard a une tendance à voir le sol, et la manière dont celui-ci est traité lorsque nous montons. Tandis que lorsque nous sommes en partie descendante, c'est en direction de panoramas

naturellement le regard.

Tout ceci nous conduit à penser que le traitement des sols et des lointains sont des choses qu'il serait bon de prévoir aussi bien dans les documents d'urbanisme, que dans les études préalables à toute création urbaine. Je pense par exemple au projet d'illumination d'une ville, où EDF, producteur de courant électrique peut devenir promoteur d'art urbain.

La destruction de la fenêtre est donc le phénomène moderne que

nous avons vécu. Soit parce les constructions ont des caractéristiques architecturales anarchiques, c'est à dire sans ordre. Soit parce qu'il y a une occupation abusive de l'espace par des éléments de publicité étrangers à un ordonnancement architectural. De ce côté - là, il y a beaucoup d'efforts faits, notamment par des publicitaires dans l'organisation de la publicité en ville et dans certaines villes protégées. Des efforts également réalisés de la part des maires, car il est de leurs pouvoirs d'organiser l'affichage dans les secteurs protégés des villes.

Nous voyons ici également un exemple de vision panoramique le "skyline" et une création artificielle de fenêtre. C'est une oeuvre de Portzemparc, dans le quartier des Hautes-Formes où il a eu besoin de faire un cadre pour rappeler cette notion de fenêtre, et d'attacher artificiellement l'objet architectural à l'espace urbain. Nous avons d'autres exemples de ce type....

ROBERT MAX ANTONI

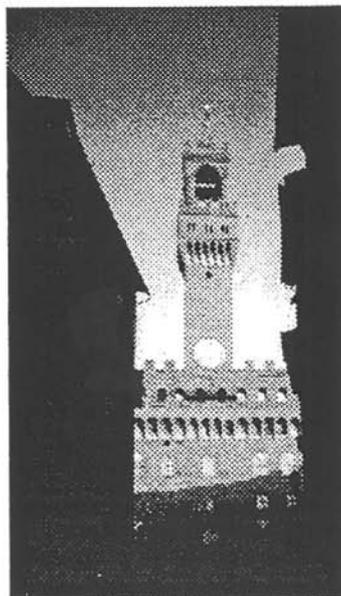


Montparnasse) est assez intéressante parce que c'est la première et dernière fois que nous ferons dans Paris ce genre de "tour".

L'occupation du fond de la rue de Rennes ne peut qu'interroger la plupart d'entre-nous. Lorsque j'ai participé en 1973 à l'élaboration du plan d'occupation des sols de Paris, j'ai observé une prise de conscience de la part des édiles sur ces questions de paysage. Beaucoup de gens ont été surpris le jour où la Tour Montparnasse est venue occulter un ensemble de fenêtres urbaines, particulièrement représentatives de notre espace urbain parisien. Je pense en particulier à la rue des Saints-Pères, qui est complètement bouchée par cette tour, et à bien d'autres points de vue. Autant la Tour Eiffel, bien qu'elle ait fait scandale à son époque, a introduit

un élément novateur, sensible, et pittoresque dans notre ville par sa constitution arachnéenne, autant un bloc qui occulte l'espace d'une fenêtre urbaine crée une gêne parce qu'il empêche l'air et le soleil de jouer et d'apporter la vie. Tout est question de traitement et de sens.

Voilà un exemple d'animation pittoresque d'une fenêtre à une échelle en rapport avec l'ensemble urbain, qui continue à respirer ne serait-ce que parce qu'il y a un clocher où le ciel transparait. Somme toute, un ensemble d'éléments qui apporte beaucoup d'in-térêt à cette vision.



Un exemple moderne, maintenant, à Cergy-Pontoise, où la fenêtre ouverte sur le ciel crée un paysage permanent avec l'évolution du ciel. Le ciel devient un tableau vivant. Une oeuvre très réussie sur le plan plastique.



"Un bloc qui occulte l'espace d'une fenêtre urbaine crée une gêne parce qu'il empêche l'air et le soleil de jouer et d'apporter la vie."



Les anglais sont passés maîtres dans l'art de traiter ces fenêtres urbaines. Ils ont été les premiers à théoriser sur le sujet. Ils ont vraiment bien compris comment on pouvait avec un élément de valeur, comme trois grands arbres, constituer un magnifique paysage de verdure pour tout un ensemble de rues qui débouchent sur le Circus de la ville de Bath. Voici des effets réussis à peu de frais.

”Une fenêtre urbaine occupée par les véhicules, la foule et la publicité... Notre regard est usé par ce type de paysage.”

Malheureusement le spectacle auquel nous avons l'habitude d'assister aujourd'hui est occupé par les véhicules, la foule et la publicité... Bien souvent, l'usure de notre regard par ce type de paysage fait que nos citoyens, enfermés dans leurs pensées, sont dans un réseau de relations, ne communiquent plus avec l'espace urbain, car celui-ci est banalisé d'une ville à l'autre.

Là nous changeons de continent pour nous rendre à Sydney. C'est un phénomène un peu curieux que cette fenêtre anarchique, et je vous laisse le soin d'interpréter sa valeur, avec ces constructions de formes et de matières différentes, un métro qui passe en aérien, un restaurant panoramique... C'est une forme de destruction, mais qui peut devenir un élément relativement heureux si les consciences



évoluent en essayant de prévoir plutôt que de laisser le hasard opérer, pas toujours avec bonheur.

Il est très intéressant de recon-stituer ou de préserver une sorte de repère pour chaque citoyen (habitant de la cité). Comme à Nice, où au fond de cette fenêtre, nous découvrons un espace de verdure qui permet de se référer à la limite de la ville.

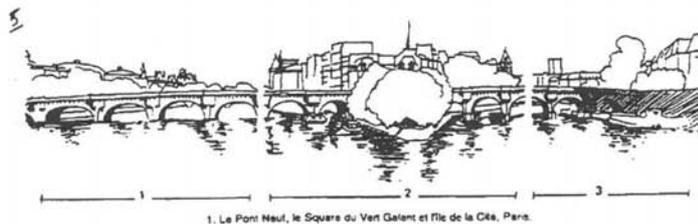
ROBERT MAX ANTONI



Nous passons maintenant à une notion que nous appelons séquence visuelle, qui entre dans les travaux pratiques de tous ceux qui vont avoir à intervenir sur l'espace urbain, sur l'espace vide. La séquence visuelle est en fait une succession de vues associées à un plan, qui permet de gérer l'espace par le truchement de cette représentation. On y lit à la fois la conception et la représentation graphique de la fenêtre urbaine.

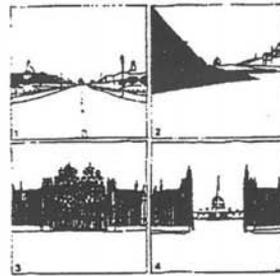
Il y a quatre types de séquences visuelles :

1 La séquence panoramique, vision latérale, qui consiste à avoir d'un point d'observation une succession de trois vues, qui nous donne justement cette impression d'espace très important.



1. Le Pont Neuf, le Square du Vert Galien et île de la Cité, Paris.

2 La séquence linéaire, qui s'obtient par une succession de trois vues au moins, pour un promeneur qui marque trois stations dans une rue par exemple.



2. Séquence à New-Delhi, Inde, maison du vice-roi. E. Lutyens, 1920-1931.

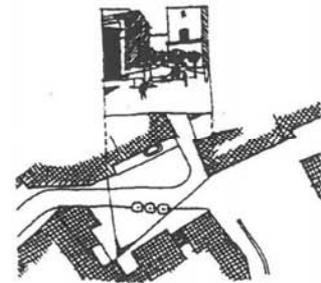
3 La séquence fondamentale, qui associe un ensemble de vues caractéristiques au plan d'un quartier.



3. Le centre de Burtstadt, d'après R. Urwin.

extraits de "Plans de ville"
de Raymond Urwin.

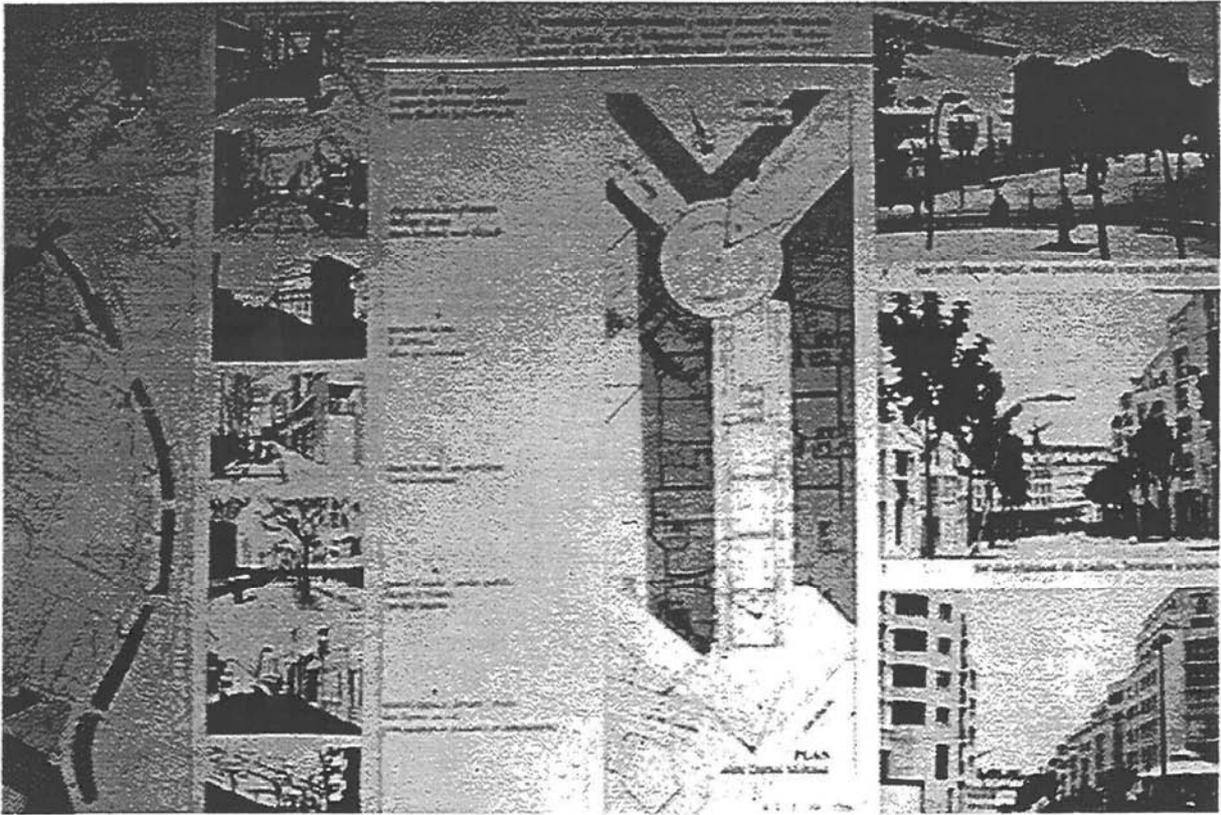
4 Le film est une combinatoire de ces séquences pour expliquer un projet urbain. Cette manière de voir l'espace s'identifie aux théories de Kevin Lynch.



Extrait de "Composition Urbaine"
de F. Gibbert.

Nous avons une manière très intéressante de représenter "l'espace vécu" : un plan, associé à une vue repérée par une abeille indiquant en géométral, la partie de rue qui est rabattue. Et puis "l'espace perçu", qui est un espace plus éloigné, qui permet d'obtenir un panorama et de voir une ligne de crête ou une silhouette urbaine...





Nous allons procéder à un exercice pratique d'analyse d'une séquence visuelle, qui va prendre en enfilade une rue, une promenade. Nous allons passer les vues rapidement pour montrer cette pénétration dans l'espace, avec ses repères successifs, ce qui nous permet justement d'arriver à un point nodal où nous allons avoir d'autres types d'espaces à traverser.

C'est un exercice que je donne à des étudiants, et qui peut fort bien être utilisé par des professionnels.

Dans la planche ci dessus ; à droite, nous avons trois vues localisées sur le plan par deux abeilles qui permettent d'identifier la traversée dans deux espaces différents. A gauche, nous avons un parcours plus important, donc une séquence visuelle d'une promenade avec les différents éléments qui permettent d'expliquer comment on passe de l'un à l'autre. Des éléments qui permettent d'identifier ces espaces.

Ceci est un essai pour pouvoir travailler sur l'immatériel qu'est le vide. Il est vrai que cette notion, cette conception a beaucoup de mal à être

appréhendée parce qu'elle est assez contraire à notre culture, qui est de travailler sur le plein.

Le menuisier forme le plein, mais c'est finalement le vide qui est le plus important. Toutes nos professions - la profession d'architecte y comprise - sont attirées par la création de pleins, alors que c'est par les vides que seront appréciées les créations urbaines.

Et je crois sincèrement qu'il y a beaucoup de choses à faire en direction de l'ensemble de la population pour que ce type de culture puisse devenir notre culture quotidienne.

ROBERT MAX ANTONI

Notre culture aujourd'hui donne du prix aux objets qui se vendent. Mais le vide n'a pas de prix, alors que sa valeur sociale et sa valeur d'usage sont fort grandes.

Il est vrai que ce que vous venez de voir relève en quelque sorte de la responsabilité des maîtres d'ouvrage publics. Et il faudrait que les maîtres d'ouvrage - je pense notamment aux maires, responsables de l'urbanisme - s'entourent de professionnels qualifiés pour que ceux-ci puissent introduire ce type de préoccupation avant de passer des commandes à des maîtres d'oeuvre.

Tout cela est nécessairement dialectique, (entre le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage) ; or il faut constater que l'enseignement de l'architecture ou de l'urbanisme ne développe pas ce type de théorie ou pas suffisamment. Ensuite, la véritable responsabilité est prise par les maîtres d'ouvrage publics, qui représentent nos concitoyens et ceux-ci ne se sont pas donnés la possibilité d'apprendre à regarder la ville. C'est ce qui a fait dire à Robert AUZELLE, dans son

ouvrage (p.80)
l'Architecte : *"Si cette notion (du vide) était enseignée, peut-être pourrions-nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine."*



"L'éclairage contribue à exalter la beauté urbaine, et à ce titre renforce la cohésion et la paix sociales dont notre société a bien besoin"



Conclusion

Le rôle d'E.D.F. est nécessairement primordial dans le regard que nous portons sur la ville. Depuis quelques années beaucoup d'efforts sont faits pour illuminer les villes. Cela dépasse la simple notion d'éclairage public, et s'inspire d'une lecture de la ville éclairée où le regard que porte le citoyen donne un sens aux édifices publics, et à la structure de la ville, qui va bien au-delà du simple plaisir esthétique. L'éclairage contribue à exalter la beauté urbaine et à ce titre renforce la cohésion et la paix sociales dont notre société a bien besoin.



Questions et débats



Questions et débats

L'intérêt d'une telle démarche pour les élus, c'est en cas de consultation préalable de la population. C'est vrai que souvent les projets architecturaux ne permettent pas cette consultation de la population. Cette vision par fenêtre, par perspective, par vue séquentielle, aiderait fortement les élus à faire des réunions de quartiers et à donner à la population une vision prospective de ce que pourra apporter l'aménagement. Et on se rend compte qu'à l'heure actuelle, c'est une des principales difficultés quand on veut changer quelque chose, d'autant plus dans une petite ville, et qu'il suffirait d'avoir cette consultation sur des documents suffisamment démonstratifs.

RMA : Il faut du temps, de la volonté. Il faut que cela se passe dans l'enseignement, et que ce soit les élus qui aient cette sensibilité, tout en s'entourant de collaborateurs leur

permettant d'entrer dans cette problématique.

L'une des préoccupations du Séminaire Robert AUZELLE est la question du débat, du débat démocratique. La notion même de débat doit être étayée par des éléments techniques accessibles à tous. Il faut qu'elle puisse être maîtrisée. Or, les élus fuient le débat surtout sur les problèmes d'urbanisme parce qu'il y a une technique du débat, qu'ils ne maîtrisent pas du tout. Et quand on ne maîtrise pas les techniques de débat, on ne maîtrise pas non plus la conclusion du débat. C'est là qu'est la difficulté.

A ce moment là, il convient de confier ce travail à des professionnels qui peuvent le faire, de manière à ce que le débat soit serein et non pas polémiste.



Louis Canizarès, architecte urbaniste.

Vous avez, dans le développement du concept de fenêtre urbaine, met en évidence l'importance du fond et évoqué la possibilité d'imaginer à travers un document d'urbanisme la possibilité de préserver cette notion. Est-ce que vous êtes allé plus en avant dans cette démarche, et est-ce que vous avez esquissé un cadre réglementaire possible ? Ce serait intéressant que vous nous expliquiez de quelle manière il est possible de mettre cela en place.

RMA. : Ayant participé à toutes sortes de pratiques d'urbanisme opérationnel, réglementaire, conseil, je puis dire qu'il est fort possible, dans un plan

d'occupation des sols, d'inscrire ce qu'on appelle des cônes de protection, de vision ; d'autant plus lorsque nous avons certaines vues sur des fenêtres qui nous semblent intéressantes, notamment par exemple la protection de la respiration de la ville sur la Nature.

On peut, grâce au plan, définir une zone où la construction devra être très réglementée, ou interdite. Pourquoi ? Parce que bien souvent ces fenêtres urbaines - il y a des fenêtres urbaines très intéressantes - se trouvent malheureusement occupées... Imaginez une fenêtre urbaine occupée par une ligne de crête et une végétation qui constituent une respiration sur la ville, et sur laquelle vient s'implanter une ligne de poteaux EDF, un château d'eau, un immeuble-tour...

Aujourd'hui, ce type de préoccupations paysagères est intégré, notamment pour les grands ouvrages. EDF fait réaliser maintenant par ses services des études paysagères. EDF aide à la réalisation de travaux de mise en souterrain, de dissimulation, de

restructuration, notamment dans les sites sensibles. Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire encore.



Jacques Outière : architecte-urbaniste. Actuellement, dans le cadre des opérations de révision de POS ou des plans d'urbanisme, il y a un volet paysager qui rentre dans ce type de démarche, et qui prend en compte ce type d'approche. Réglementairement, quand on est dans le cadre des révisions de POS, on a un volet paysager et ce type de lecture de l'espace est intégré dans ce volet. Donc il existe déjà - je parle ici pour l'Aude et en Corbières Maritimes - un certain nombre de communes qui ont ce souci et qui nous font faire des études paysagères préalables à des

documents d'urbanisme de modification ou de révision de POS. C'est donc déjà une notion intégrée.

Je mettrais quand même un bémol : ce n'est qu'une lecture de la ville et des villages. Ce n'est pas un élément essentiel dans la constitution d'un plan d'urbanisme. C'en est une donnée, mais il n'y a pas que celle-là. Il ne faudrait surtout pas en faire la panacée, la seule lecture possible de la ville.

RMA : c'est un point de vue intéressant, car vous avez prononcé le mot "volet paysager". Au moment de la loi "Ségolène Royal", la profession d'architecte m'avait interrogé sur ce volet paysager. C'est quand même dommage dans ce pays d'en arriver à légiférer sur le domaine du sensible. Certes, notre culture latine s'appuie nécessairement sur le texte écrit. Mais de plus en plus, notre vie va se transformer comme chez les américains par une judiciarisation accrue. C'est à dire que les problèmes de l'espace vont se régler devant le juge. C'est fou ! Si l'homme de l'art était payé pour

faire son travail, nous n'aurions pas besoin de parler du volet paysager. Mais encore faut-il qu'il y ait des professionnels formés, des maîtres d'ouvrage sensibles à cela, et que l'on puisse justement dans les études mettre l'argent qu'il faut pour appréhender cet ensemble de problèmes. On n'avait pas besoin de faire une loi sur le volet paysager. Il y a un article d'ordre public - le R. 11121 dans le code de l'urbanisme, qui permet justement à l'autorité compétente de refuser un permis ou de fixer des réserves, c'est-à-dire laisser l'appréciation au maire ou à l'Etat - l'Etat pouvant se substituer au maire s'il le faut. On a toutes ces possibilités.

La seule chose que nous n'avons pas faite, c'est d'assurer la formation à ce type de préoccupations dans des établissements d'enseignement d'architecture, d'ingénieur, de géomètre, d'urbaniste... Une sensibilisation des maîtres d'ouvrage est aussi nécessaire, afin que ce type de préoccupation fasse partie intégrante de notre culture au même titre qu'il est agréable de

se mettre autour d'une table qui est bien disposée.

DESPO- bureau d'étude : J'aimerais savoir quel peut être le rôle de la DDE dans le domaine du conseil...



RMA : Il y a énormément à faire, mais aujourd'hui l'Etat devrait réaliser un certain nombre de choses qui le concerne, même si la décentralisation a voulu que ce soit aux collectivités locales de prendre les initiatives pour agir sur le cadre de vie quotidien.

La DDE est une chose, mais il ne faut pas oublier l'ensemble des professionnels. Je crois que les collectivités locales conversent avec l'une et l'autre. Nous sommes dans un problème d'ordre culturel où il faut que petit à petit un langage commun s'installe, et que des gens utilisent des techniques

compréhensibles du citoyen. C'est une démarche qui doit faire partie de notre culture.

Avec la décentralisation, il y a eu une réduction des moyens de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme et actuellement je pense qu'il n'y a pas de priorité politique pour développer cet aspect-là des choses. Alors, les collectivités locales sont beaucoup plus souples, elles peuvent se regrouper pour avoir ce type de réflexion au niveau de syndicats intercommunaux d'aménagement. Il y a aussi les CAUE, avec les moyens qu'ils ont... Ce n'est pas l'intelligence qui manque. Nous avons ce qu'il faut dans ce pays en matière d'individualités. Il suffirait simplement de jouer plus collectivement, c'est un état d'esprit.



Annexes

- **Note sur le Grenelle de l'environnement (2007)**
- **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et l'Aménagement des Espaces publics (PAVE)**
- **Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens (Thème 2016)**
- **Les dossiers pédagogiques**
- **Lettre de Alain Rey**
- **Index des mots et notions abordés dans le dossier**
- **Index des auteurs cités**
- **Bibliographie**
- **Présentation du SRA**



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Contribution pour le Grenelle de l'Environnement de l'Association pour l'Art urbain

Des valeurs à promouvoir

L'éthique du cadre de vie des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre peut trouver place dans l'enseignement supérieur. Ainsi les futurs professionnels pourront apprendre à situer leurs actes dans le respect des droits de la personne humaine et des impératifs écologiques.

Un module de sensibilisation à *l'éthique du cadre de vie* dans les programmes de Master donnera une transversalité aux cultures professionnelles.

A terme, se constituera une autorité morale et technique dans le domaine du cadre de vie.

Un enjeu territorial

Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques.

Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations.

**L'Association pour l'Art urbain milite pour infuser l' « attitude Art urbain »
et
propose comme guide commun aux élus et professionnels l'ouvrage
« Référentiel pour la qualité du cadre de vie ».**

* *
*

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Correspondance à adresser au Président du Séminaire Robert Auzelle – Arche de la Défense – 92055 – LA DEFENSE cedex

Tél. : + 33 (0) 1 40 81 71 35 - Fax : + 33 (0) 1 40 81 73 90 – mail : arturbain@i-carre.net - Site : www.arturbain.fr

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

<u>Références réglementaires</u>	Article 45 de la loi du 11 février 2005 Décret du 21 décembre 2006 Arrêté du 15 janvier 2007
<u>Obligation</u>	Pour toutes les communes / EPCI ayant la compétence « élaboration des PAVE » avant le 23 décembre 2009
<u>Qu'est-ce ?</u>	Un document de référence fixant les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement.
<u>Objectifs :</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un état des lieux de l'accessibilité de la collectivité 2) Faire des préconisations de mise en conformité 3) Chiffrer le coût prévisionnel 4) Proposer une programmation des travaux



La démarche d'élaboration

Autorité compétente :
Commune ou EPCI

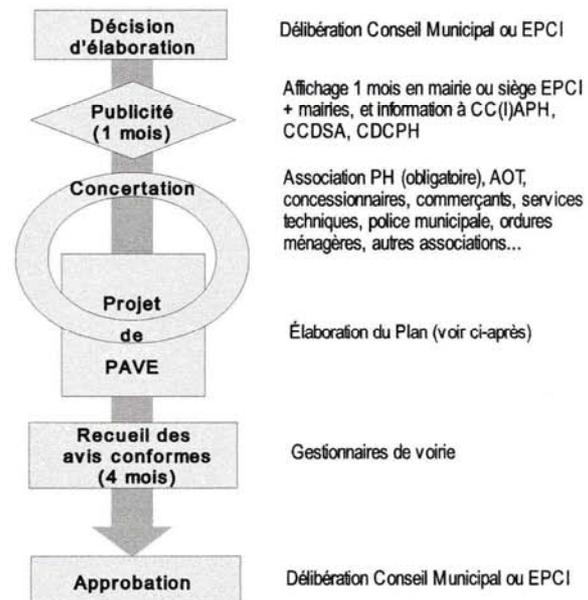
Périmètre :
Territoire communal ou de l'EPCI
Périmètre d'étude à définir par le maître d'ouvrage

Gouvernance :
Comité de pilotage et information du public

Délais :
9 à 18 mois

Évaluation :
Obligatoire, fixée par le Plan

Révision :
Périodicité et modalités fixées par le Plan



L'élaboration du plan

1) État des lieux

C'est le constat de l'accessibilité de la voirie, espaces publics, cheminements jusqu'à l'accès aux établissements recevant du public (ERP) - etc... - au regard des obligations réglementaires de la continuité de la chaîne de déplacement. Il fait ressortir les enjeux hiérarchisés d'amélioration.

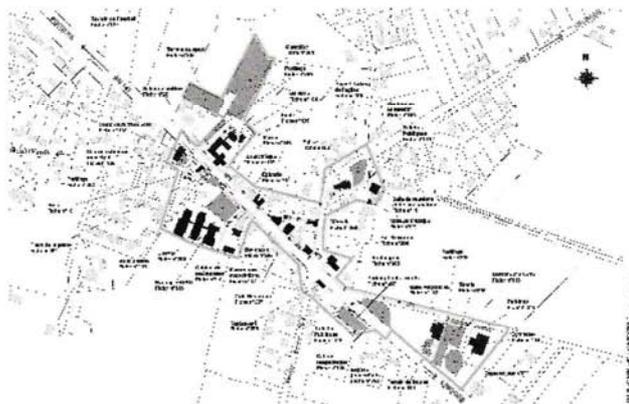
2) Préconisations

Ce sont des pistes de solution :

- _ techniques
- _ fonctionnelles / organisationnelles
- _ humaines

3) Chiffrage du coût des travaux

Les questions à se poser au préalable



-  Périmètre du P.A.V.E
-  Espaces Publics (jardins, parkings, ...)
-  Cheminement piétonnier sécurisé
- Etablissements recevant du Public (ERP)**
-  Etablissement public (mairie, gymnase, école, ...)
-  Etablissement privé (artisanat, commerces, entreprises, ...)

Quel est le périmètre à étudier ?

Quels sont les pôles générateurs de déplacement ? (ERP, services, commerces, écoles...)

Où sont les arrêts de transport en commun, les stationnements ?

Peut-on simplement identifier les itinéraires piétons les plus empruntés ?

Y'a-t-il des problèmes ponctuels de sécurité des cheminements ?

Des ruptures dans la chaîne de déplacements sont-elles déjà identifiées ?

Les caractéristiques de la collectivité ?

Quel type de population ? Proportion de personnes âgées, d'enfants, tourisme...

Les caractéristiques de la commune : topographie, l'urbanisation plutôt dense ?

Quels équipements ?

Quels sont les projets à venir à intégrer à l'étude ?

La définition du besoin et le choix du prestataire

Quelles sont les prestations que le maître d'ouvrage attend ?

L'étude sera-t-elle faite en régie, par un prestataire privé ?

Quel mode de passation des marchés, comment organiser la maîtrise d'ouvrage (groupement de commandes, transfert de la compétence à l'EPCI) ?



La Direction Départementale des Territoires (DDT) est présente aux côtés des collectivités dans le cadre de l'ATESAT et du conseil aux collectivités afin de les accompagner dans cette démarche préalable à l'étude ainsi que durant le déroulement de celle-ci.

Vos correspondants :

DDT- Pôle Territorial Nord

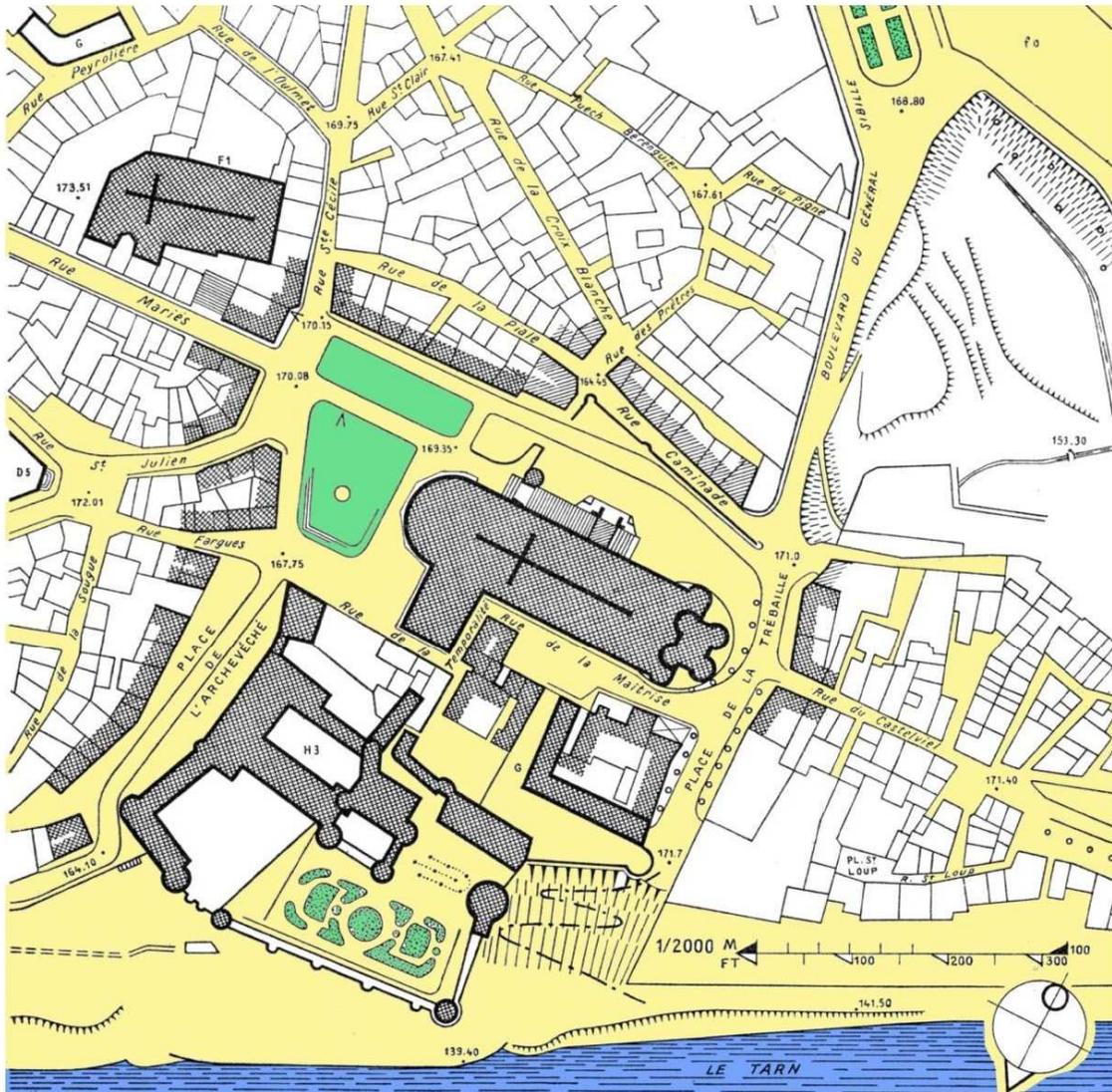
2 place Camille de Hogues – BP 615 – 86106 CHATELLERAULT
Tél. : 05 49 21 04 10

DDT- Pôle Territorial Centre

20 rue de la Providence – BP 80523 – 86020 POITIERS cedex
Tél. : 05 49 03 13 00

DDT- Pôle Territorial Sud

Téléport 7 - ZI Le Peuron – 86300 CHAUVIGNY
Tél. : 05 49 56 02 37



Mettre en valeur l'Espace public

Bien commun des citoyens

Chaque année, un thème de travail est retenu par le conseil d'administration du séminaire Robert Auzelle. Ce thème, commun aux trois grandes manifestations, va permettre de guider dans leur choix et de valoriser aussi bien les réalisations retenues pour le Prix National que les projets du Concours international ainsi que les réflexions et propositions issues de la Rencontre avec les professionnels du cadre de vie et des services de l'Etat.

Thème 2016

Mettre en valeur l'Espace public Bien commun des citoyens

Les travaux engagés, ces dernières années¹, par le SRA avec les services de l'Etat, les Professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'œuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National ; ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser le réseau des espaces publics. Ce réseau comprend notamment :

- l'ensemble des voiries pour les déplacements tous modes confondus
- les espaces de circulation hors voiries
- tous les terrains du domaine public aménagés ou non, accessibles ou non.

Dans le titre, l'**Espace public** est entendu :

1/ En tant qu'**espace politique**, car il exprime les décisions prises par le maire (ou le président de l'intercommunalité) et son conseil pour en définir l'usage, l'aménagement, l'entretien et la surveillance dans le cadre d'une concertation avec les citoyens concernés.

2/ En tant qu'**espace physique** de statut public ou privé, accessible à toute personne et en toute sécurité, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Les actions de mise en valeur et de mise en réseau d'espaces publics² comprenant l'accès aux lieux publics, peuvent être alors déclinées en fonction de **thèmes** librement choisis à savoir :

- « la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics »³ prioritaire.
- la sûreté publique,
- les circulations douces
- les places publiques
- le plan lumière,
- la trame verte et bleue
- les jardins partagés,
- les circuits touristiques et culturels,
- le patrimoine communal....

Les villages, les petites villes et les intercommunalités, ainsi que les villes moyennes, feront l'objet d'une attention toute particulière.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Pour le Prix National les collectivités candidates présenteront, avec leurs partenaires, les qualités sociales, environnementales et architecturales⁴ des opérations déjà réalisées, conformément au règlement du Prix national 2016.

Bibliographie

Consulter les dossiers pédagogiques du SRA ainsi que les opérations lauréates du Prix national

¹ Dossier *De l'Espace public*, rapport de synthèse sur www.arturbain.fr/

² *Vocabulaire français de l'art urbain*

³ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Article 45 de la loi du 11 février 2005

⁴ *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* sur www.arturbain.fr/

Dossiers pédagogiques généraux



L'art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles de la région Ile-de-France) -

74 pages -2004

Ces quelques repères ne préconisent ni ville-modèle, ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé, ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire, se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres ; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'ART URBAIN pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité.



L'art urbain - 90 pages - 2004

L'art urbain qu'est-ce à dire...? Il est des notions qu'il faut réinventer, car le sens à donner à ce vocable ne peut être aujourd'hui réduit au mobilier urbain et à l'art de la rue, aux espaces libres urbains isolés du contexte, à la ville issue de la composition urbaine classique... L'art urbain, aujourd'hui, défini par le Séminaire Robert Auzelle pour la promotion de l'art urbain, milite pour que le souci d'éthique du cadre de vie soit une valeur partagée.



Référentiel pour la qualité du cadre de vie - 125 pages - 2007

Certu - Préfacé par Nicolas Hulot, donne, à partir des 80 opérations sélectionnées au Prix national depuis 1997, les principales références relatives à l'appréciation des qualités architecturales, sociales et environnementales d'une opération. Il est proposé comme outil aussi bien pour les élus, les professionnels et les universitaires.



Vocabulaire français de l'Art urbain- 186 pages - 2010

Le vocabulaire français de l'Art urbain est un essai de langage, un recueil de définitions sur l'Art Urbain, qui va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun accessible à tous les citoyens.



De l'Espace public - 108 pages - 2016

De l'espace public est le premier dossier pédagogique de la trilogie : « De l'espace public, élément essentiel, De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie ».

De l'espace public indique les définitions et les enjeux de cette notion, en retrace l'évolution historique en France et propose des exemples imagés d'espaces publics exemplaires.



De l'art urbain - 108 pages - 2015

Ce dossier pédagogique fait suite à celui De l'espace public (Robert Auzelle et le Séminaire RA) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie. Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain. Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.



De l'éthique du cadre de vie- 124 pages - 2015

Les professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, géomètre, paysagiste, urbaniste, ...) exercent une pluralité de métiers, pour programmer, concevoir, réaliser des constructions et des espaces publics. Même si les élus ont plus de responsabilités, par leurs connaissances et leur savoir-faire les professionnels ont une responsabilité spécifique. Partagent-ils les valeurs d'une même éthique professionnelle ? Le respect des lois et règlements est-il suffisant pour garantir la qualité des espaces aménagés ? Le même souci d'évaluation du résultat final sur l'environnement et la personne humaine est-il assumé par chaque professionnel, malgré la fragmentation des actes ?

Dossiers pédagogiques annuels sur un thème de réflexion



La place publique, lieu de vie sociale - 64 pages - 2006

Certu - Sur le thème « la place publique, lieu de vie sociale » 144 équipes d'enseignants et d'étudiants ont répondu au concours lancé en 2006/2007 en abordant le thème générique de la place publique, en fonction de leur sensibilité et de leur culture spécifique.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine -106 pages -2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine -106 pages -2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes -106 pages -2008

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de composition avec la nature.



Le centre urbain et son environnement accessibles à tous -108 pages -2009

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de valorisation d'espaces délaissés.



Valoriser les espaces vides oubliés - 86 pages - 2010

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de mise en accessibilité des centres urbains.



Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? - 96 pages 2011

Réunit les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national et les esquisses lauréates au Concours international illustrant les problématiques inhérentes à l'extension urbaine et des pistes pour garantir un cadre de vie agréable lors de l'agrandissement des villes.



Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature - 88 pages - 2012

Représentants des professions du cadre de vie, opérations sélectionnées au Prix national et esquisses lauréates au Concours international s'inscrivent dans une réflexion se situant en prolongement du « Grenelle de l'environnement » et de ses actions emblématiques, les éco-quartiers, les éco-cités et les trames verte et bleue.



Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités - 76 pages - 2013

Représentants des professions du cadre de vie, élus et universitaires se sont interrogés sur la réponse qu'appelle la nécessité de mettre de la qualité dans les territoires trop souvent négligés de l'espace périurbain.



L'espace public au cœur du renouvellement urbain - 74 pages -2014

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain au sein de quartiers existants.



Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts -2016

A VENIR

Alain REY

Le 4 Août 2016

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu le très intéressant dossier que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer.

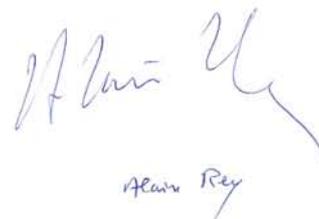
Bien entendu, je suis d'accord pour la référence à mes remarques sur « citoyen ». J'ai été frappé de l'absence de l'expression espace public dans les dictionnaires. Il se trouve que j'ai fait une recherche à ce sujet, malheureusement après la mise au point d'une nouvelle édition de mon Dictionnaire historique de la langue française (à paraître le 20 octobre prochain), les voici :

On trouve dès 1855 l'expression voies et espaces publics (Revue des Beaux-Arts) et en 1872 un espace public quelconque dans le cours de Code Civil de C. Demolombe. Elle semble très rare avant 1921, où le Musée Social glose un texte du Sénat, employant Espace libre, comme synonyme de Espace public. L'usage de ce synonyme est régulier entre 1920 et 1970, époque où il devient courant, tant au singulier qu'au pluriel. Quant à Espace privé, il semble apparaître chez les psychologues (1875 ; Georges Dumas en 1924) et exceptionnellement en sociopolitique (les espaces privés, dans Revue socialiste 1868). La notion générale est dénommée couramment comme celle d' « espace public », à partir de 1970.

On trouve les textes et références sur le site Gallica de la BNF, dont l'exploitation bouleverse le système des datations des grands dictionnaires français (le premier, à ma connaissance, est l'édition de 2016 de mon Dictionnaire historique).

Ayant de nombreux travaux en cours, je n'aurais guère le temps pour creuser le concept de « domaine public », mais j'ai déjà travaillé sur la notion de « communs » et je fais mon profit de l'excellent dossier de votre séminaire.

Bien à vous.



Alain Rey

Index des mots et notions abordées dans le dossier

et utilisés dans les textes relevant des domaines de l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'art urbain et l'éthique du cadre de vie

A

administrés · 92
 art urbain · 8, 17, 20, 26, 27, 29, 32, 33, 57, 58, 82, 131, 133

B

Bien commun · 6, 8, 9, 11, 17, 60, 61, 85, 91, 93, 94, 95, 99, 101
 bonheur · 50, 92

C

Charte · 10, 11, 53, 54, 56
 Charte d'Athènes · 27, 35, 53, 56, 65
 cité · 26, 37, 40, 41, 45, 53, 65, 92
 citoyen · 8, 9, 10, 11, 60, 92, 95
 code de l'environnement · 10
 Code de l'urbanisme · 20, 22, 25
 collectivité territoriale · 99
 Commission Nationale du Débat Public · 11
 communauté · 9
 commune · 9, 10, 11, 61, 92, 94, 99, 101
 concertation · 8, 10, 62, 65, 95, 99, 101
 Conseil Constitutionnel · 11
 Constitution · 9, 10

D

débat public · 10, 35
 démarche citoyenne · 10, 11, 94
 démocratie · 8, 9, 10, 11, 32, 36, 60, 92, 93, 95, 101
 droit de vote · 9, 10, 55
 droit de vote · 9

E

échelle humaine · 47, 50, 52, 65, 93
 Espace public · 8, 9, 11, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 45, 51, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 65, 69, 80, 82, 85, 91, 92, 93, 94, 95, 99, 101
 éthique du cadre de vie · 8, 17, 69, 94, 131, 133

étranger · 54, 92

G

gens · 10, 92
 gouvernance · 11, 60, 82, 92

H

habitants · 9, 10, 11, 27, 44, 49, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 65, 72, 76, 80, 82, 91, 92, 93, 94, 95, 101

M

migrants · 9

P

participation · 10, 11, 54, 65
 personnes à mobilité réduite · 8
 peuple · 34, 42
 population · 11, 32, 62, 92, 93, 101
 public · 8, 10, 11, 17, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 32, 34, 36, 37, 40, 41, 57, 60, 72, 76, 92, 99, 101, 139

S

société · 9, 26, 28, 34, 36, 94, 138

T

téléologique · 9

V

valeurs de la République · 9, 10, 25, 62
 ville · 9, 17, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 31, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 52, 56, 57, 60, 61, 65, 70, 72, 76, 85, 92, 95, 138
 Vocabulaire français de l'art urbain · 17, 22, 28, 32, 33, 38, 93

Index des auteurs cités

Alberti	45	Lefebvre Henri.....	41, 55, 59, 62
Antoni Robert-Max	23, 26, 27, 28, 59	Létourneau Alain	34
Aristote.....	8, 42, 94	Lévy Jacques.....	22, 23, 138
Auzelle Robert ...	8, 26, 28, 32, 33, 37, 41, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 65, 69, 82, 85, 91, 93, 94	Locke John	18
Bachelard Gaston.....	82, 91	Loubière Antoine.....	91
Ballarini Loïc	34	Louisy M.A.....	41
Barthes Roland	22	Lussault Michel	22, 35, 137
Bauer Gérard.....	19	Mac Harg Ian	22
Bérard André	32	More Tomas	45
Besse Jean-Marc	37	Mumford Lewis	40
Brunet Roger	22	Paquot Thierry 21, 22, 26, 32, 33, 35, 38, 41	
Camus Albert.....	8, 20	Perrault Claude.....	28
Casillo Ilaria	36	Pinon Pierre.....	27
Cerda Ildelfons.....	28, 137	Poujade Robert.....	23, 59
Choay Françoise ..	20, 36, 38, 40, 41, 43, 47, 49, 50, 60, 93	Poulain France.....	25
Cœur Françoise	28	Randet Pierre	54, 56, 58
Cullen Gordon.....	29	Rey Alain	10
Dellus Jean	28	Risler Georges	32
Fleury Antoine	35	Rossinot André.....	28
Forestier Jean-Claude Nicolas	28	Rousseau Jean-Jacques	9
Giedion Siegfried	40, 53	Royer Jean	18, 32, 54
Giraudoux Jean	34	Scamozzi Vincenzo.....	45
Gohier Jean.....	32	Sitte Camillo	28
Habermas Jurgen	25, 32, 34	Tite Live	40
Harouel Jean-Louis.....	40, 41, 46, 137	Tomas François	35
Howard Ebenezer.....	28, 52	Topalov Christian	21
Jegouzo Yves	10, 11	Toussaint Jean-Yves	35
Kant Emmanuel	18, 34	Valéry Paul	51
Lavedan Jacques.....	20	Vasari Giorgio.....	45
Le Corbusier	35, 53, 55, 60	Vetter Pierre.....	32
Ledoux Claude-Nicolas	48	Vitruve	28, 42, 45
		Weil Sylvie.....	27
		Wolton Dominique	37
		Zimmermann Monique.....	35

Table des illustrations

1 Rues, avenues, boulevards... des espaces publics de circulation. Avenue Foch, Paris.	18
Source : www.yanous.com	
2 Boucle verte de la Communauté urbaine de Bordeaux.	19
Source : www.lacub.com/projets/plu/4_modification/Fichier/OA_C37_Boucleverte.pdf et www.infotbc.com	
3 Place du Capitole à Rome, arch. : Michel-Ange.	19
Source : P. GRIMAL, F. QUILICI, Rome, Arthaud, Paris, 1987.	
4 Marché d'Aix-en-Provence.	20
http://www.keldelice.com/guide/aix-en-provence-13090/bonnes-adresses/marches/marche-aux-fruits-et-legumes-daix-en-provence--2	
5 Parc André Citroën à Paris, arch. : G. Clément et A. Provost.	20
Source : Photos F. J. URQUIJO extraites de Paris Projet n°30-31, p. 95.	
6 Square Saint-Lambert à Paris.	21
Source : Photo SRA	
7 Les jardins familiaux : espaces publics de jardinage et d'échanges. Villejuif.	21
Source : Fédération Nationale des Jardins Familiaux, 2005.	
8 Dessin d'un trajet à parcourir. R. Barthes.	22
Source : R. BARTHES, L'Empire des signes, Skira, Champs Flammarion, 1980.	
9 R. Poujade	23
Source : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/trombinoscope/Vrepublique/Legis04/poujade-robert-06051928.asp	
10 L'espace public doit être accessible à tous. Trilport.	23
Source : Photo SRA	
11 Brochure « Elaboration du PAVE	24
Source : www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-de-mise-en-accessibilite.html	
12 « Les cahiers de l'espace public »..	25
Source : www.toulouse.fr	
13 Espaces extérieurs urbains	26
Source : CRU	
14 Séquence visuelle	29
Source : G. CULLEN, Townscape, éd. The Architectural Press, Londres, 1961, p. 17.	
15 Le principe du « plan-vue »	30
Source : image SRA	
16 T. Paquot	33
Source : http://www.babelio.com/auteur/Thierry-Paquot/19395/photos	
17 J. Habermas	33
Source : http://www.wikiwand.com/et/J%C3%BCrgen_Habermas	
18 A. Fleury	33
Source : http://www.parisgeo.cnrs.fr/spip.php?article114	
19 I. Casillo	33
Source : http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1074	
20 D. Wolton	33
Source : http://www.babelio.com/auteur/Dominique-Wolton/14930/photos	
21 Plan de Rome en 750 avant J.-C.	40
Source : www.wikipedia.org/wiki/Fondation_de_Rome	
22 F. Choay	41
Source : http://www.babelio.com/auteur/Francoise-Choay/28816	
23 Plan de Milet	41
Source : Atlas de l'architecture mondiale, éd. Stock, 1978, p. 166.	
24 Reconstitution de l'espace public de Pergame.	42
Source : http://jbradu.free.fr	
25 La rue romaine.	42
Source : image SRA	
26 Aquarelles de la Vallée du Petit Morin	43
Source : R. M. ANTONI	
27 Exemple d'élargissement de la chaussée formant une place.	44
Source : Atlas de l'architecture mondiale, éd. Stock, 1978, p. 24.	
28 La rue médiévale.	44
Source : image SRA	
29 Façade à pans de bois.	44
Source : image SRA	
30 Le Pont Valentré, Cahors.	44
Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Pont_Valentr%C3%A9	
31 La rue sous la Renaissance.	45
Source : image SRA	
32 Jardin de la Villa d'Este vu depuis le belvédère.	45
Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Italian_Renaissance_garden	
33 Le château de Chambord.	46
Source : https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_ch%C3%A2teaux_in_the_Centre_region	
34 Le projet initial pour le Pont-Neuf (tableau de l'École française, vers 1577 - musée Carnavalet).	46
Source : https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Pont_Neuf#/media/Fichier:3AP1140241_Carnavalet_Ecole_fran%C3%A7aise_Projet_Pont-Neuf_vers_1577_rvk.JPG	

35	<i>La Place Dauphine, plan Turgot.</i>	46
	Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Place_Dauphine	
36	<i>Le Cours la Reine, Paris.</i>	47
	Source : <i>l'arbre et la rue</i> , Ville de Paris, Photo : Bibliothèque nationale	
37	<i>La Place Vendôme, Paris</i>	47
	Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:P1040419_Paris_1er_place_Vend%C3%B4me_immeubles_n%C2%B018_20_22_24_et_26_rvk.JPG	
38	<i>La Monnaie de Paris.</i>	47
	Source : http://patrimoine.blog.pelerin.info/2011/10/27/la-monnaie-de-paris-au-salon-du-patrimoine/	
39	<i>La Place des Victoires et la statue de Louis XIV, Paris.</i>	48
	Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Place_des_Victoires	
40	<i>Le plan-relief de Neuf-Brisach, arch. Vauban.</i>	48
	Source : www.vaubanecomusee.org	
41	<i>La Saline de Chaux, Arc-et-Senans, arch. Cl.-N. Ledoux.</i>	48
	Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Projet_pour_la_ville_de_Chaux_-_Ledoux.jpg	
42	<i>Galerie de Montpensier, Jardin du Palais Royal, Paris, XVIII^{ème} siècle.</i>	49
	Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jardin_du_Palais_Royal_Galerie_de_Montpensier_Paris_18th_c.jpg	
43	<i>La rue Haussmannienne.</i>	49
	Source : image SRA	
44	<i>Le passage du Grand Cerf, Paris, 1835.</i>	50
	Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Passage_du_Grand-Cerf	
45	<i>Percées haussmanniennes</i>	50
	Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Haussmann%27s_renovation_of_Paris	
46	<i>Plan-relief du Familistère de Guise.</i>	51
	Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Guise_plan_relief_familistere.JPG	
47	<i>Edicule de la station de métro « Abbesses », Paris, arch. : H. Guimard.</i>	51
	Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Abbesses_(Paris_M%C3%A9tro)	
48	<i>Porte de l'immeuble du 29, avenue Rapp à Paris, arch. : J. Lavirotte.</i>	52
	Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Immeuble_Lavirotte	
49	<i>Le quartier des Etats-Unis, Lyon, 1919-1933, arch. : T. Garnier.</i>	52
	Source : www.museeurbaintonygarnier.com	
50	<i>Deux exemples de cités-jardins : Suresnes et Châtenay-Malabry</i>	53
	Source : Carte des cités-jardins de l'Officepublic d'habitation du département de la Seine en 1933, in G. BATY-TORNIKIAN, <i>Cités-jardin, genèse et actualité d'une utopie</i> , Recherche / Ipraus, Dijon, Quetigny, 2001, p. 118. Cité-jardin de Suresnes, Photo SRA. Cité-jardin de Châtenay-Malabry, in F. LAISNEY, "La cité-jardin de Châtenay-Malabry", <i>Urbanisme</i> n°288, sept.-oct. 1997, p. 85.	
51	<i>Centre administratif et culturel de Neufchâtel-en-Bray, arch. : R. Auzelle.</i>	54
	Source : Photo Ville de Neufchâtel-en-Bray	
52	<i>La Cité Radieuse de Marseille, arch. : Le Corbusier.</i>	55
	Source : http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysid=64&sysLanguage=fr-fr&itemPos=1&sysParentId=64&clearQuery=1 Photo Paul Kozlowski	
53	<i>La Cité de la Plaine et le Cimetière intercommunal de Clamart, arch. : R. Auzelle.</i>	55
	Source : montage images SRA	
54	<i>Lotissements de Le Rheu, arch. : G. Bardet.</i>	56
	Source : photos SRA	
55	<i>L'esplanade de la Défense, vue depuis la Grande Arche.</i>	57
	Source : https://no.wikipedia.org/wiki/La_D%C3%A9fense	
56	<i>Ville nouvelle d'Evry, Place des Terrasses de l'Agora, arch. : A. Cattani, V. Fabre et J. Perrotet.</i>	57
	Source : A. DARMAGNAC, F. DESBRUYERES, M. MOTTEZ, <i>créer un centre-ville : Ivry</i> , éd. Le Moniteur	
57	<i>Le Port Grimaud, Saint-Tropez, arch. : Spoerry.</i>	58
	Source : plan : Google Earth, photo : http://grimaud-provence.com/grimaud/fr/port-grimaud.php . Photo DBC	
58	<i>Espaces publics de La Grande Borne, Grigny, arch. : E. Aillaud.</i>	58
	Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Grande_Borne	
59	<i>Rue du Gros Horloge, Rouen.</i>	59
	Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rouen_France_Gros-Horloge-02a.jpg	
60	<i>Ecoquartier de Ballainvilliers, arch. : J.-J. Ory, J. Ribeyreau-Gayon et P. Baptista.</i>	63
	Source : images SRA	
61	<i>Schéma de trame verte sur la Seine-amont.</i>	64
	Source : Plan vert régional d'Ile-de-France, IAURIF, 1995	

Bibliographie

- ANTONI Robert-Max** (sous la direction de),
 - *L'Art urbain* (dossier documentaire), éd. Certu, 2004, 85 p.
 - *Le Vocabulaire français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010, 182p.
 - « Les espaces aménagés et l'amélioration de l'environnement », in *Espaces extérieurs urbains*, éd. CRU, 1977.
- AUZELLE Robert**,
 - *Clefs pour l'urbanisme*, éd. Seghers, 1971, 270p.
 - *Technique de l'Urbanisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 1953, 128p.
- BRUNET Patrick J.**, *L'éthique dans la société de l'information*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2001, 224p.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé**, *Les mots de la géographie*, éd. La Documentation Française, 1992, 518 p.
- CERDA Ildefonso**, *Théorie générale de l'urbanisation*, trad. Franc., Paris, 1979, 230p.
- CHOAY Françoise**,
 - *Espacements, L'évolution de l'espace urbain en France*, éd. Decitre, 2004, 130 p.
 - *Essai sur l'évolution de l'espace urbain en France*, Seuil, coll. « Espacements », déc. 1969, 125 p.
 - *La terre qui meurt*, éd. Fayard, 2011, 112p.
- FLEURY Antoine**, «Espace public», *Hypergeo*, 2010, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>
- GEHL Jan et SVARRE Birgitte**, *How to Study Public Life*, Island Press, 2013, 200p.
- GIEDON Sigfried**, *Espace, temps, architecture*, éd. Denoël, 1978, 544 p.
- HABERMAS Jürgen**, *L'Espace public*, Paris : Payot, 1978, 330p.
- HAROUEL Jean-louis**, *Histoire de l'urbanisme*, Ed Que sais-je, 1985, 127p.
- KAHN Gustave**, *L'Esthétique de la rue*, 1900, Infolio, Réédition 2008, réimpression 2011, 216p..
- KLEINSCHMAGER Richard, PAQUOT Thierry et PUMAIN Denise**, *Dictionnaire la ville et l'urbain*, éd. Economica, 2006, 320 p.
- LE CORBUSIER**, *La Charte d'Athènes*, Éditions de Minuit, 1957.
- LEDoux, Claude-Nicolas**, *L'architecture considérée sous le rapport des mœurs, de l'art et de la législation*, Paris : l'auteur de l'impr. H. L. Peronneau , 1804, 125p.
- LEFEBVRE Henri**, *La production de l'espace*, Ed. Anthropos, 1974, 485p.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel**, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. Belin, 2003, 1033p.
- LOUISY M. A.**, « *Espace public* », *un terme ambigu*, éd. La Documentation française, 1998.
- LUSSAULT Michel**,
 - *L'Homme spatial*, éd. du Seuil, 2007, 363p.
 - « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », in GHORRA-GOBIN C. (dir.), *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 33-46.
- Mc HARG Ian**, *Composer avec la nature*, IAURIF, Paris, 1980, 184 p.
- Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement**, *Robert Auzelle, précurseur d'une approche durable de l'urbanisme et de l'architecture*, Hors-série du Comité d'Histoire, 2013, 43p.
- MUMFORD Lewis**, *La Cité à travers l'histoire*, éd. Agone, 1961, 944 p.
- MURET Jean-Pierre, de FOUCHIER Philippe, PAOLETTI Marie-Christine**, *Espaces extérieurs urbains*, éd. CRU, Paris, 1977, 196p.
- PAQUOT Thierry**, *L'espace public*, éd. La Découverte, 2009, seconde édition actualisée 2015, 126 p.

- PINON Pierre, DUPRE-HENRY Dominique**, *Lire et composer l'espace public*, Les éditions du STU, 1991, 79p.
- POUJADE Robert**, *Le Ministère de l'impossible*, Paris, éd. Calmann-Lévy, coll. Questions d'actualité, 1975, 278p.
- RANDET Pierre**, *Trente cinq ans d'urbanisme*, éd. CRU, 1981, 239p.
- SOULIER Nicolas**, *Reconquérir les rues*, éd. ULMER, 2012, 285p.
- TOMAS François**, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, revue de géographie de Lyon, vol. 76, n°1, p. 75-84.
- TOUSSAINT Jean-Yves et ZIMMERMANN Monique**, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, éd. PUR, 2001, 508p.
- WEIL Sylvie**, *Les espaces publics urbains*, MIQCP, Novembre 2001, 172p.

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

DGALN



PUCA



Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

De l'Espace public

De l'espace public est le premier dossier pédagogique de la trilogie :

« *De l'espace public, élément essentiel, De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie* »

Celle-ci comprend deux autres dossiers : « De l'art urbain » et « De l'éthique du cadre de vie ».

Ces trois dossiers s'inscrivent d'une part, dans la collection des dossiers pédagogiques généraux du Séminaire Robert Auzelle (SRA) et d'autre part, dans le cadre d'une commande passée au SRA par la Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) pour contribuer à diffuser l'enseignement du SRA, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie, par Internet sur www.arturbain.fr.

De l'espace public indique les définitions et les enjeux de cette notion, en retrace l'évolution historique en France et propose des exemples imagés d'espaces publics exemplaires. Il suggère aux maires et présidents d'intercommunalités de mettre en œuvre avec les habitants et avec le concours des professionnels du cadre de vie, un " Plan de mise en valeur de l'espace public " incluant le PAVE conformément à la loi handicap de 2005.

| SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

■ L'Art urbain pour les villes de demain

(villes nouvelles d'Ile-de-France)

2004, éd. Certu

■ L'Art urbain, dossier documentaire

2004, éd. Certu

■ La place publique, lieu de vie sociale

2006, éd. Certu

■ Référentiel pour la qualité du cadre de vie

2007, éd. Certu

■ Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine

2007, éd. Certu

■ Composer avec la nature

2008, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

■ Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

2009, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

■ Le Vocabulaire français de l'art urbain

2010, éd. Certu

■ Valoriser les espaces vides oubliés

2010, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

■ Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?

2011, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

■ Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

2012, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

■ Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

2013, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

■ L'espace public au cœur du renouvellement urbain

2014, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

■ De l'espace public

2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

■ De l'art urbain

2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

■ De l'éthique du cadre de vie

2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

■ Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

2016, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité